

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

---

---

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE  
C.C.P. N<sup>o</sup> 1507.13

---

---

## ÉDITORIAL

---

*Des événements capitaux se sont produits dans la vie universitaire au cours des mois de l'année 1953 auxquels se rapporte la présente livraison du bulletin.*

*La loi sur la réorganisation des Universités de l'Etat a été votée par les deux Chambres et est devenue la loi du 28 avril 1953. M. André Buttgenbach en avait commenté le projet dans le bulletin (1). La loi est entrée en application à l'ouverture de la nouvelle année académique, le 3 octobre. Elle est une étape dans la voie de l'autonomie, une étape qui était devenue urgente par suite de l'évolution des conditions contemporaines de vie sociale et d'administration tout comme en raison de la transformation de la structure universitaire en Belgique. Depuis le 3 octobre, le Conseil d'Administration, sous la présidence du Recteur, a commencé sa tâche. Avec cette nouvelle organisation, le centre d'impulsion de la vie universitaire a retrouvé sa place en son lieu naturel : l'université elle-même. Et tout le monde universitaire suit avec sympathie et avec une attention déférente les efforts que fait le Conseil pour construire dans ce nouvel esprit les usages, les procédures et les traditions académiques.*

*Un second événement non moins important a marqué cette même période de la vie universitaire : c'est le droit pour les Universités de l'Etat de bénéficiaire de certaines dotations portées au Fonds de constructions scolaires. On a dit maintes fois dans ce bulletin la gravité du problème des bâtiments à l'Université de Liège. Cette mesure prise le 22 juin 1953 permet d'espérer un tout premier allègement de cette difficile situation.*

---

(1) V. Bulletin, 1952, n<sup>o</sup> 3, p. 3-27.

...Le présent bulletin contient un groupe d'études qui ont été exécutées, parmi les travaux du Séminaire de Sociologie, en coopération avec le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires. Cet ensemble de recherches a pour objet : Médecins, dentistes et pharmaciens dans la province de Liège. La méthode en est statistique. On a étudié la répartition par sexe, par âge, par catégorie professionnelle de ces trois populations de diplômés universitaires (1). On a étudié la répartition territoriale des médecins, des dentistes et des pharmaciens et la relation entre leurs effectifs et la population globale.

Dans des études antérieures sur la répartition de diverses populations professionnelles dans l'ensemble du pays, l'analyse a été souvent conduite par arrondissement. On s'est peu appliqué à une analyse détaillée, plus riche cependant de données sur les situations de fait et de suggestions relatives à la connaissance des débouchés.

Certes la méthode a imposé, ici, une limitation plus étroite du champ d'observation. La province de Liège tient cependant une grande place dans les débouchés des diplômés liégeois. On notera par exemple que 86 % des médecins établis dans cette province ont été diplômés par l'Université de Liège et que 53 % des médecins diplômés par celle-ci sont établis dans la province.

...Nous nous excusons auprès de nos lecteurs du retard que diverses circonstances ont entraîné dans la publication du bulletin. En raison de son importance, la présente livraison couvrira la période écoulée.

Nous devons aussi faire part aux membres de notre association, non sans fierté, ni sans joie, malgré le regret que nous en éprouvons, que M. Jean Delchevalerie, qui a assuré pendant quatre ans le secrétariat de rédaction du bulletin, parmi ses diverses fonctions de secrétaire administratif des Amis de l'Université de Liège, nous a quittés : dans la transformation que l'Université est en train de vivre, il a été appelé aux importantes fonctions d'attaché de cabinet du Recteur. C'est là certainement une heureuse consécration non seulement de la connaissance des choses universitaires qu'il a acquises par ses fonctions aux Amis de l'Université, mais aussi du talent et du dévouement dont il a constamment fait preuve dans l'exercice de ses fonctions, et tout particulièrement dans la direction du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires.

Nous le félicitons de tout cœur. Nous sommes certains que son successeur, M. René Cordonnier apporte à son tour tout son dévouement aux fonctions dont il a pris la charge.

LA RÉDACTION.

---

(1) Sauf un certain nombre de dentistes qui ne sont pas universitaires.

## Médecins, Dentistes et Pharmaciens dans la Province de Liège

---

La division sociale du travail implique une relation entre la grandeur de la population de chaque groupe professionnel et celle de la population totale d'un ensemble démographique donné. Mais la population totale n'est pas répartie uniformément sur le sol. Il en résulte que les populations professionnelles ne sont pas non plus réparties uniformément sur son territoire. Il en résulte surtout que, localement, dans une aire territoriale réduite, on ne constate pas nécessairement les mêmes relations de grandeur entre la population d'un groupe professionnel et la population totale qui y réside.

En effet, l'inégalité dans la répartition de la population sur le sol a pour conséquence la constitution de territoires *socialement* différents. Ou bien elle est elle-même corrélative à des facteurs qui entraînent cette diversification sociale. A population inégale, ne correspond donc pas nécessairement une variation approximativement proportionnelle du nombre de ceux qui rendent un service déterminé. Le nombre de ceux-ci est influencé non seulement par le nombre d'habitants, mais aussi par l'état d'agglomération ou de dissémination de la population, par le réseau des voies et des moyens de communication, par les variations de mentalité qui en résultent, ou qui s'y trouvent associées, et qui modifient le besoin du service professionnel considéré.

En somme, *l'inégalité de population est associée à une diversification locale des conditions d'équilibre social* et la relation de grandeur entre une population professionnelle et la population totale qu'elle dessert est tributaire de ces conditions. On doit donc se garder de toutes conclusions hâtives dans l'interprétation de semblable rapport.

Au surplus, l'analyse se trouve compliquée du fait que ceux qui rendent tel service professionnel étendent leur action à une aire de population qui varie aussi avec la nature du service et, pour un même service, avec le degré de spécialisation.

Certaines activités professionnelles veulent une installation à proximité de la population desservie. D'autres s'accommodent de distances plus grandes. Pour une même activité professionnelle, une spécialisation plus poussée requiert une population plus nombreuse, en sorte que, pour une même répartition spatiale de la popu-

lation, les activités plus spécialisées desservent une aire de population plus étendue.

Ainsi, le degré même de division sociale du travail est localement différent : il correspond aux équilibres sociaux diversifiés de chaque aire restreinte. Ou, si l'on veut, chaque type plus ou moins spécialisé de service professionnel correspond à des aires d'action plus ou moins étendues, qui se superposent dans un même ensemble démographique.

Le problème de la localisation professionnelle n'est pas seulement important pour qui se place au point de vue primordial de la satisfaction des besoins des populations desservies. Réciproquement, les besoins à satisfaire définissent les possibilités de débouchés professionnels et déterminent corrélativement le choix du lieu d'exercice de l'activité. On peut étudier la localisation professionnelle dans la préoccupation de connaître les débouchés. Dans cette voie, on est conduit d'ailleurs à analyser les populations professionnelles eu égard à la distribution d'âge et aux principales caractéristiques de l'activité.

Dans l'exercice des activités qui relèvent de l'art de guérir, l'installation à proximité de la population desservie est un facteur capital. La distribution des soins de santé à la population dépend de la répartition territoriale de ceux qui exercent les activités sanitaires. L'équipement sanitaire d'une population ne comprend pas seulement les ressources en personnel de formation universitaire, — médecins, dentistes et pharmaciens —, mais le personnel universitaire joue le rôle dirigeant. L'accomplissement de sa mission requiert une suffisante proximité à la population desservie.

Les conditions de proximité diffèrent du médecin au pharmacien. Celui-ci tient officine et c'est le client qui vient à lui. Celui-là visite à domicile et reçoit en son cabinet. Le degré de proximité nécessaire pour le médecin varie avec le degré de spécialisation.

Au surplus, la répartition territoriale de ceux qui exercent les activités sanitaires ne répond pas seulement à la nature de leurs activités. Au-delà de l'exercice de leur art, leur diffusion dans la population présente une importance en raison de tous les contacts que crée la vie quotidienne dans le milieu. A l'occasion des activités professionnelles comme en dehors d'elles, ils y jouent leur rôle au niveau de leur formation intellectuelle et morale. Leur diffusion dans la population importe, au-delà du progrès des pratiques d'hygiène, au développement culturel comme à l'affinement humain dans le milieu où ils vivent.

On voit l'intérêt d'étudier la localisation de ceux qui exercent une profession « dirigeante ». C'est dans ces perspectives, particulièrement en liaison au *problème posé par le choix du lieu d'installation*, que l'on va analyser la répartition territoriale des médecins, des dentistes et des pharmaciens dans la province de Liège.

La difficulté de l'étude est, au point de départ, dans le choix de l'unité d'analyse. Il s'agit de circonscrire l'aire de population à prendre pour unité de référence dans l'examen des rapports de grandeur entre populations professionnelles et populations totales.

On sait que les « aires de vie sociale » ne coïncident nécessairement ni avec les régions géographiques, ni avec les circonscriptions administratives, encore qu'elles soient fréquemment influencées par les premières et qu'elles subissent plus ou moins fortement l'action des secondes. Mais le matériel statistique disponible impose d'ordinaire de mener les investigations à partir de circonscriptions administratives.

Le plus souvent, en Belgique, les rapports de grandeur entre populations professionnelles et populations totales ont été calculés à l'échelle de l'arrondissement. Le choix de l'arrondissement comme unité d'analyse soulève maintes objections. Si la population d'un arrondissement gravite plus ou moins autour d'une ville qui en est le principal centre d'attraction, elle ne forme cependant pas une unité sociale au point de vue de l'exercice quotidien des activités sanitaires. L'arrondissement est déjà tout un « pays », où se constituent à ce point de vue nombre d'ensembles sociaux différenciés. L'exercice des activités professionnelles correspond à des équilibres sociaux divers en raison des différences locales dans la densité du peuplement, dans le degré de concentration, dans les distances et dans les moyens de communication, dans la structure des occupations, dans la mentalité même. L'analyse à l'échelle de l'arrondissement laisse échapper trop de phénomènes pour permettre une vue concrète de la localisation professionnelle et le nombre d'habitants de l'arrondissement par médecin, par dentiste ou par pharmacien n'est qu'une moyenne grossière qui résulte de la fusion de situations hétérogènes. La comparaison des moyennes d'un arrondissement à l'autre peut fournir des indications intéressantes, mais superficielles et souvent illusoire pour l'interprétation des différences comme pour la connaissance des débouchés.

Par contre, une analyse de la répartition par commune reposerait sur des unités trop petites. Tout d'abord les fréquences observées dans chaque unité seraient trop faibles pour permettre de dégager de façon satisfaisante les faits à étudier. Mais surtout, l'analyse risquerait d'être faussée à la base par le fait que l'unité communale peut être souvent trop restreinte pour que tout le réseau des relations de clientèle d'un praticien y soit compris. L'aire de ces relations déborde les limites d'une commune : elle peut s'étendre à plusieurs villages dans les régions rurales, empiéter sur plusieurs communes adjacentes dans les agglomérations urbaines. A l'échelle de la commune ou du quartier, l'analyse de la localisation professionnelle risquerait de se muer en une description de situations particulières.

Il est vrai que le choix de n'importe quelle unité d'analyse ne laisse pas d'être arbitraire pour une part. En l'occurrence, une unité inter-

médiaire paraît fournir un bon instrument d'analyse : on s'est référé au *canton judiciaire*, qui est le ressort d'une justice de paix. C'est une unité pourvue d'un centre. Elle est à la mesure de la vie quotidienne des gens et c'est encore une unité de proche voisinage pour l'accomplissement des services professionnels non économiques, en particulier d'ordre sanitaire. Le canton présente souvent une relative homogénéité géographique, démographique et sociale, plus grande en tout cas que celle de l'arrondissement. Par ailleurs, les fréquences observées n'y seront pas pulvérisées comme à l'échelle d'une commune et le réseau des relations de clientèle d'un praticien s'y trouvera le plus souvent compris, tout au moins pour les activités les moins spécialisées. L'aire des relations de clientèle débordera peut-être le canton dans le cas de communes voisines des limites du canton. Les discordances possibles entre l'aire de ces relations et l'unité d'analyse se réduisent donc à l'échelle du canton par comparaison à celles qui se produisent à l'échelle de la commune, sans rompre cependant avec une suffisante homogénéité de l'unité d'analyse, comme il arrive à l'échelle de l'arrondissement.

On a donc choisi le *canton judiciaire* comme base de l'étude. Les 372 communes de la province de Liège sont réparties en 29 cantons groupés en 3 arrondissements judiciaires. Mais on conduira l'analyse sur la base de 28 unités, en considérant la ville de Liège, qui comprend deux cantons, comme formant une seule unité. On fera donc référence dans toute l'étude à 28 « cantons », soit 27 cantons et la ville de Liège (2 cantons).

\* \* \*

Il peut être utile pour préparer l'étude de la répartition territoriale des médecins, des dentistes, des pharmaciens, de considérer le *peuplement de la province de Liège par référence à la division cantonale* et de caractériser ainsi les 28 cantons au point de vue démographique.

Au 31 décembre 1950, d'après le relevé officiel de la population publié par l'Institut National de Statistique, la province de Liège compte 973.443 habitants. Le tableau 1 présente la population et la densité de population des cantons par arrondissement judiciaire.

On trouvera au tableau 2 la distribution des cantons selon le nombre d'habitants.

Les 2/3 de la population de la province sont localisés dans les 11 cantons comptant plus de 30.000 habitants. Les cantons de la dernière classe sont ceux de Liège, de Verviers et une partie des cantons de la banlieue liégeoise.

Avec une superficie de 3940 km<sup>2</sup>, la province de Liège a une densité de population de 247 habitants par km<sup>2</sup>. Mais il y a, d'un canton à l'autre, de fortes différences de densité. La densité minimum s'observe

TABLEAU 1. — Population et densité des cantons  
par arrondissement judiciaire

Cantons	Nombre d'habitants	
	Total	par km <sup>2</sup> (densité)
<i>Arrondissement de Huy</i>		
Ferrières .....	4.428	49
Hannut .....	18.797	120
Héron .....	14.182	173
Huy .....	45.179	229
Jehay-Bodegnée .....	16.511	154
Landen .....	19.606	194
Nandrin .....	23.375	83
Total .....	142.078	140
<i>Arrondissement de Liège</i>		
Dalhem .....	22.324	286
Fexhe-Slins .....	33.723	288
Fléron .....	55.703	612
Grivegnée .....	55.409	2409
Herstal .....	40.183	1607
Hollogne-aux-Pierres .....	78.657	539
Liège .....	156.193	6883
Louveigné .....	21.390	127
Saint-Nicolas (1) .....	42.060	2897
Seraing .....	67.046	882
Waremme .....	20.678	177
Total .....	593.366	674
<i>Arrondissement de Verviers</i>		
Aubel .....	20.102	146
Dison .....	20.122	914
Eupen .....	26.194	117
Herve .....	12.128	206
Limbourg .....	22.849	117
Malmédy .....	21.151	56
Saint-Vith .....	17.280	40
Spa .....	35.977	170
Stavelot .....	14.611	43
Verviers .....	47.585	1425
Total .....	237.999	117
Province .....	973.443	247

(1) Sclessin, section de la commune d'Ougrée (canton de Seraing), fait partie du canton de Saint-Nicolas. La province compte donc 371 communes et 2 sections d'une même commune.

dans le canton de Saint-Vith avec 40 habitants par km<sup>2</sup>. La population de la ville de Liège atteint le maximum avec 688; habitants par km<sup>2</sup>.

Un regroupement des cantons selon la densité de leur population est effectué par le tableau 3. La médiane de la première classe est de 100; dans la seconde classe, elle est de 194. Les trois dernières classes comprennent les villes de Liège et de Verviers et plusieurs cantons de leurs banlieues. Parmi ces 9 cantons, seuls ceux de Dison, de Herstal et de St-Nicolas comptent moins de 46.000 habitants; les 6 autres cantons sont ceux qui constituent la quatrième classe du tableau 2. Seuls, parmi les cantons des deux premières classes, ceux de Spa, de Huy et de Fexhe-Slins comptent plus de 30.000 habitants.

TABLEAU 2. — *Distribution des cantons selon le nombre d'habitants*

Cantons comptant	Nombre de cantons	Habitants	
		N	%
Moins de 20.000 habitants . . . . .	8	117.543	12,1
20.000 à 30.000 habitants . . . . .	9	198.185	20,4
30.000 à 46.000 habitants . . . . .	5	197.122	20,2
Plus de 46.000 habitants . . . . .	6	460.593	47,3
Total . . . . .	28	973.443	100,0

a) Les cantons qui comptent moins de 30.000 habitants forment une zone géographique continue de la forme d'une bande semi-circulaire et suivant une direction qui va du nord-ouest au sud puis au nord-est. Dans tous ces cantons, la densité de la population est inférieure à 300 habitants par km<sup>2</sup> (tableau 3), sauf dans le canton de Dison où la densité est très supérieure. Si l'on prend comme critère la densité de population inférieure à 300 habitants par km<sup>2</sup>, l'on détermine sur la carte une aire semblable à celle qu'on vient de décrire. Elle compte en plus au nord le canton de Fexhe-Slins, à l'est celui de Spa et à l'ouest celui de Huy. Par contre, elle ne compte plus le canton de Dison.

b) Des 5 cantons comptant de 30.000 à 46.000 habitants, l'un, celui de Huy, est situé à l'ouest de la province; le second, celui de Spa, est situé à l'est et les trois cantons de Fexhe-Slins, de Herstal et de St-Nicolas, au nord, font partie de la banlieue liégeoise. La situation géographique de ces cantons rend compte de la différence des densités de leur population respective (1).

(1) Dans le tableau 3, les cantons de Huy, de Spa et de Fexhe-Slins font partie de la seconde classe de cantons et ceux de Herstal et de Saint-Nicolas de la quatrième classe.

TABLEAU 3. — Classement des cantons d'après la densité de la population

Classe de densité (N. d'habitants par km <sup>2</sup> )	Cantons	Densité (par km <sup>2</sup> )
I. Moins de 150	Saint-Vith .....	40
	Stavelot .....	43
	Ferrières .....	49
	Malmédy .....	56
	Nandrin .....	83
	Limbourg .....	117
	Eupen .....	117
	Hannut .....	120
	Louveigné .....	127
Aubel .....	146	
II. De 150 à moins de 300	Jehay-Bodegnée ...	154
	Spa .....	170
	Héron .....	173
	Waremme .....	177
	Landen .....	194
	Herve .....	206
	Huy .....	229
	Dalhem .....	286
Fexhe-Slins .....	288	
III. De 300 à moins de 1000	Hollogne-aux-Pierres	539
	Fléron .....	612
	Seraing .....	882
	Dison .....	914
IV. De 1000 à moins de 3000	Verviers .....	1425
	Herstal .....	1607
	Grivegnée .....	2409
	Saint-Nicolas .....	2897
V. Plus de 3000	Liège .....	6883

Des 6 cantons qui comptent plus de 46.000 habitants, ceux de Verviers, de Liège, et 4 cantons de la banlieue liégeoise, il en est 5 qui constituent les deux dernières classes du tableau 3 (1). Le canton de Hollogne-aux-Pierres, quoique très peuplé, rentre dans la troisième classe de densité en raison de l'étendue de son territoire et de son caractère à la fois agricole et industriel.

(1) Densité supérieure à 1000 habitants par km<sup>2</sup>.



CARTE N° 1.

Le peuplement de la province de Liège : densité de la population par canton.

Les cantons comptant plus de 300 habitants par km<sup>2</sup> groupent une population globale de 562.958 habitants, soit 57,8 % de la population de la province. Plus de la moitié de la population de la province est concentrée dans une aire couvrant environ le cinquième du territoire.

Il convient de comparer aussi les cantons au point de vue de la répartition interne des agglomérations communales des divers types de grandeur. Cette comparaison fera ressortir un autre aspect de la structure sociale respective des ensembles pris comme unité d'analyse.

Le tableau 4 donne la répartition des communes de la province de Liège par catégorie de grandeur et le tableau 5 réparti par canton les 68 communes de 3000 habitants au moins.

TABLEAU 4. — *Dénombrement des communes de la province d'après l'importance de leur population respective* (1)

Classe de communes d'après le nombre d'habitants	Nombre de communes
Moins de 1000 .....	186
De 1000 à 3000 .....	119
De 3000 à 5000 .....	30
De 5000 à 10.000 .....	22
De 10.000 à 20.000 .....	11
20.000 habitants et plus .....	4
Total .....	372

Les 28 cantons de la province comptent des communes dont le nombre d'habitants va de 65 (commune de Freloux, dans le canton de Hollogne-aux-Pierre) à 156.193 (ville de Liège). Les 4 communes les plus peuplées sont la ville de Liège, Seraing et Herstal dans l'agglomération liégeoise et la ville de Verviers. Chacune d'elles est un chef-lieu de canton. Parmi les communes comptant 10.000 à moins de 20.000 habitants, 8 font partie de cantons de la banlieue liégeoise et les 3 autres sont celles de Dison, d'Eupen et de Huy (tableau 5). La moitié des communes comptant 5000 à 10.000 habitants font partie de cantons de la banlieue liégeoise. Enfin, dans aucun

(1) Voir note sub tableau 1. Dans ce tableau et dans le tableau suivant, la commune d'Ougrée-Sclessin est comptée pour une seule unité, entièrement comprise dans le canton de Seraing.

TABLEAU 5. — Répartition par canton, d'après le nombre d'habitants, des communes qui comptent 3000 habitants et plus

Cantons	Communes comptant			
	plus de 20.000 habitants	10.000 à 20.000 habitants	5000 à 10.000 habitants	3000 à 5000 habitants
<i>Arrondissement de Huy :</i>				
Héron .....	—	—	—	1
Huy .....	—	1	1	2
Jehay-Bodegnée .....	—	—	1	—
Landen .....	—	—	—	1
Nandrin .....	—	—	—	1
<i>Arrondissement de Liège :</i>				
Dalhem .....	—	—	1	1
Fexhe-Slins .....	—	—	—	2
Fléron .....	—	1	1	4
Grivegnée .....	—	3	1	—
Herstal .....	1	—	2	—
Hollogne-aux-Pierres .....	—	2	4	3
Liège .....	1	—	—	—
Louveigné .....	—	—	1	2
Saint-Nicolas .....	—	1	2	1
Seraing .....	1	1	—	1
Waremme .....	—	—	1	—
<i>Arrondissement de Verviers :</i>				
Aubel .....	—	—	—	2
Dison .....	—	1	1	—
Eupen .....	—	1	—	1
Herve .....	—	—	—	2
Limbourg .....	—	—	2	1
Malmédy .....	—	—	1	—
Spa .....	—	—	3	2
Stavelot .....	—	—	—	2
Verviers .....	1	—	—	1
Ensemble .....	4	11	22	30

des trois cantons de Ferrières, de Hannut et de St-Vith, l'on ne trouve de commune de 3000 habitants ou plus.

Non seulement les cantons à population dense, mais aussi les cantons et les communes très peuplés sont groupés autour des trois centres principaux de la province : Huy, Liège et Verviers, le long de l'axe formé par la Meuse et la Vesdre. Les communes dont la population est la plus nombreuse ont souvent une superficie assez faible; leur population est donc très dense et leur caractère urbain assez marqué.

\* \* \*

Dans quelle mesure la localisation des médecins, des dentistes, des pharmaciens dans la province de Liège est-elle effectivement en rapport avec l'importance et la densité de la population, si l'on étudie le problème à l'échelle du canton, que l'on a pris pour unité d'analyse ? On voudrait examiner l'état actuel de la répartition territoriale de ceux qui exercent ces professions de l'art de guérir. Cette répartition actuelle est le point d'aboutissement momentané d'un important mouvement de croissance du nombre des médecins, des dentistes et des pharmaciens. Le nombre de ceux qui exercent ces professions s'est, depuis plus de trente ans, accru plus que proportionnellement à la croissance de la population.

Les tableaux 6 et 7 indiquent respectivement pour le royaume et pour la province de Liège l'évolution annuelle du nombre de médecins, de dentistes et de pharmaciens d'une part, l'évolution annuelle de la population totale et du nombre d'habitants par médecin, par dentiste et par pharmacien d'autre part.

On peut pour l'année 1951, comparer respectivement dans le royaume et dans la province de Liège la croissance du nombre des médecins, des dentistes et des pharmaciens, celle de la population et celle du nombre d'habitants par médecin, par dentiste et par pharmacien. On prendra 1923 comme année initiale de la période pour les médecins et pour les pharmaciens et 1928 pour les dentistes. Le tableau 8 donne les résultats de ces comparaisons en considérant toutes les valeurs à l'indice 100 pour l'année initiale.

Le nombre des médecins, des dentistes et des pharmaciens a approximativement doublé pendant les périodes considérées tant pour la province de Liège que pour le royaume, tandis que, de part et d'autre, la population augmentait de 12 à 15 %. Mais le nombre des dentistes paraît avoir plus que doublé dans la province de Liège (+ 132 %) ainsi que le nombre des pharmaciens dans le royaume (+ 119 %), tandis que le nombre des pharmaciens s'est accru dans une proportion légèrement moins forte dans la province de Liège (+ 94 %) que dans le royaume.

TABLEAU 6. — Evolution annuelle du nombre de médecins, de dentistes et de pharmaciens, dans le Royaume et dans la province de Liège (1)

Année	Médecins		Dentistes (2)		Pharmaciens	
	Royau- me	Province de Liège	Royau- me	Province de Liège	Royau- me	Province de Liège
1900	3544	495	—	—	1875	384
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
1919	4036	540	—	—	1875	340
1920	4189	—	—	—	1884	—
1921	4280	—	—	—	1878	—
1922	4325	607	—	—	1941	358
1923	4394	608	—	—	1927	353
1924	4627	626	—	—	1962	354
1925	4856	679	—	—	2012	375
1926	5045	721	—	—	2067	382
1927	5232	747	—	—	2080	394
1928	5372	786	609	89	2083	411
1929	5422	818	627	88	2079	419
1930	5546	818	682	108	2127	423
1931	5786	877	755	123	2162	432
1932	5890	845	801	118	2198	417
1933	6012	859	863	121	2255	418
1934	6152	875	914	128	2328	436
1935	6313	894	1020	149	2395	445
1936	6432	917	1080	154	2441	427
1937	6455	948	1107	158	2474	446
1938	6446	942	1072	169	2479	439
1939	6580	935	1126	171	2625	480
1940	6884	973	1125	172	2678	448
1941	6979	994	1052	158	2854	523
1942	7159	1009	1125	175	2907	507
1943	7227	980	1113	181	3056	519
1944	7232	1001	1143	194	3026	527
1945	7247	1016	1118	182	3087	505
1946	7544	1091	1143	207	3362	589
1947	7813	1125	1169	187	3574	615
1948	8110	1158	1248	200	3760	622
1949	8132	1143	1214	187	3779	629
1950	8256	1152	1152	158	4062	664
1951	8685	1224	1216	207	4234	685

(1) Ces chiffres au 31 décembre de chaque année sont fournis par l'Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge. Ils sont approximatifs en ce qui concerne le nombre des médecins, des dentistes et des pharmaciens et ne correspondent pas toujours exactement aux chiffres qui ont été relevés à l'époque des études ci-après. Comme tels, ils suffisent à indiquer l'allure des mouvements.

Dans les chiffres de la population du Royaume sont compris les habitants des cantons d'Eupen, de Malmédy et de Saint-Vith, à partir de 1922 et sauf pour les années 1940, 1941, 1942 et 1943. Il en va de même pour les chiffres de la population de la province de Liège à partir de 1925.

(2) Les chiffres, pour les dentistes, ne comprennent pas les stomatologistes qui sont médecins.

TABLEAU 7. — Evolution annuelle de la population totale et du nombre d'habitants par médecin, par dentiste et par pharmacien, dans le Royaume et dans la province de Liège (1)

Année	N. d'habitants dans le Royaume	N. d'habitants par			N. d'habitants dans la province de Liège	N. d'habitants par		
		médecin	dentiste	pharmacien		médecin	dentiste	pharmacien
1900	6.693.548	1888	—	3569	826.175	1669	—	2151
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1919	7.577.027	1877	—	4041	869.360	1610	—	2557
1920	7.465.782	1782	—	3963	863.092	—	—	—
1921	7.482.133	1748	—	3984	869.246	—	—	—
1922	7.599.568	1757	—	3915	—	—	—	—
1923	7.666.055	1745	—	3978	874.741	1439	—	2478
1924	7.744.259	1674	—	3947	882.774	1410	—	2494
1925	7.811.876	1609	—	3883	949.301	1398	—	2531
1926	7.874.601	1561	—	3810	953.907	1323	—	2497
1927	7.932.077	1516	—	3813	958.674	1283	—	2433
1928	8.003.269	1490	13.142	3842	962.664	1225	10.816	2342
1929	8.060.189	1487	12.855	3877	968.403	1184	11.005	2311
1930	8.092.004	1459	11.865	3804	973.031	1189	9009	2300
1931	8.159.185	1410	10.807	3774	976.895	1114	7942	2261
1932	8.213.449	1394	10.254	3737	978.308	1158	8291	2346
1933	8.247.950	1372	9557	3658	977.637	1138	8080	2339
1934	8.275.552	1345	9054	3555	974.931	1114	7617	2236
1935	8.299.940	1315	8137	3465	971.937	1087	6523	2184
1936	8.330.959	1295	7714	3413	971.306	1059	6307	2275
1937	8.361.220	1295	7553	3380	971.754	1025	6150	2179
1938	8.386.553	1301	7823	3383	972.481	1032	5754	2215
1939	8.396.276	1276	7457	3199	969.948	1037	5672	2021
1940	8.294.674	1205	7373	3097	879.400	904	5113	1963
1941	8.257.392	1183	7849	2893	870.447	876	5509	1664
1942	8.235.527	1150	7320	2833	864.333	857	4939	1705
1943	8.246.862	1141	7410	2699	860.839	878	4756	1659
1944	8.334.276	1152	7292	2754	935.832	935	4824	1776
1945	8.344.534	1151	7464	2703	928.941	914	5104	1839
1946	8.388.526	1112	7339	2495	932.227	854	4503	1583
1947	8.512.195	1089	7282	2382	963.851	857	5154	1567
1948	8.602.611	1061	6893	2288	973.911	841	4869	1566
1949	8.625.084	1061	7105	2282	972.619	851	5201	1546
1950	8.653.653	1048	7512	2130	973.443	845	6161	1466
1951	8.703.119	1002	7157	2055	981.009	801	4739	1432

(1) Voir notes sub tableau 6.

TABLEAU 8. — *Indices de croissance comparée pour le Royaume et pour la province de Liège des populations professionnelles de médecins, de dentistes et de pharmaciens* (1)

		Indice du Nombre de profes- sionnels	Indice du Nombre d'habitants	Indice du Nombre d'habitants par profes- sionnel
Médecins (Base 1923=100)	Royaume	198	113	57
	Province	201	112	55
Dentistes (Base 1928=100)	Royaume	200	115	54
	Province	232	113	44
Pharmaciens (Base 1923=100)	Royaume	219	113	51
	Province	194	112	57

(1) Voir notes sub tableau 6.

On voit à quel point du mouvement général d'expansion des professions de l'art de guérir se situe l'étude de la localisation des médecins, des dentistes et des pharmaciens dans la province de Liège. Comment ceux-ci sont-ils répartis sur le territoire de la province, compte tenu de l'importance et de la densité de la population dans chaque canton ?

## LES MÉDECINS

---

Pour étudier la structure du corps médical de la province de Liège en 1950, on a tenu compte des médecins de la *province* inscrits à l'Ordre des Médecins pour l'année indiquée (soit 1191 médecins) (1).

Sont inscrits à l'Ordre des Médecins : les porteurs du diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements qui exercent une activité professionnelle correspondante.

### a) Sources

L'Ordre des Médecins a fourni une aide précieuse. Les médecins en fonction étant *tenu*s de s'inscrire à l'Ordre des Médecins, on peut considérer que les renseignements communiqués présentent le maximum d'exactitude.

Pour compléter certaines données, on s'est également adressé à la « Commission médicale provinciale », laquelle détient la « liste des personnes admises à exercer les diverses branches de l'art de guérir » dans la province de Liège en 1950. Des annuaires médicaux ont aussi été consultés. Cependant, cette source de renseignements offre moins de garanties d'exactitude que les précédentes; elle n'a été utilisée qu'à titre subsidiaire, les annuaires étant confrontés les uns avec les autres afin de contrôler les renseignements qu'ils contiennent. Enfin, à maintes reprises, on a pu bénéficier de l'avis et des conseils éclairés de plusieurs médecins de Liège même ou de la province.

Il importe de remarquer qu'en Belgique, il y a habituellement concordance entre le *lieu de résidence* du médecin et le *lieu d'exercice* de sa profession. Dans certains cas, relativement peu fréquents, il n'en est pas ainsi. Lorsque ces cas se sont présentés, on a tenu compte de l'adresse du cabinet du médecin, celle-ci étant la plus intéressante à connaître au point de vue du rayonnement de la profession. Cependant, une exception a été faite en ce qui concerne les assistants de l'Hôpital de Bavière; on a tenu compte de l'adresse de leur domicile, qui n'est donc pas en fait le lieu d'exercice actuel de leur profession.

Les chiffres de population sont ceux du relevé officiel de la population au 31 décembre 1950 publié par l'Institut National de Statistique.

---

(1) Il convient de noter qu'on n'a pas pu établir de comparaisons avec les années antérieures à 1950, étant donné l'absence de documents utilisables avant cette date.

b) Comparaison des effectifs par province

Pour caractériser la situation dans la province de Liège, on peut mettre en parallèle le nombre de médecins qui y exercent leur art et le nombre de médecins dans les autres provinces (tableau 9).

TABLEAU 9. — Nombre de médecins par province au 31 décembre 1950 <sup>(1)</sup>

Provinces	Population	Nombre de médecins		Nombre d'habitants par médecin
		N	%	
Anvers .....	1.310.311	1030	12,5	1272
Brabant .....	1.832.603	2540	30,8	721
Flandre Occidentale .....	1.009.842	687	8,3	1470
Flandre Orientale .....	1.231.328	955	11,6	1289
Hainaut .....	1.236.795	1140	13,8	1085
Liège .....	973.443	1152	13,9	845
Limbourg .....	485.519	229	2,8	2120
Luxembourg .....	214.774	159	1,9	1351
Namur .....	359.038	364	4,4	986
Belgique .....	8.653.653	8256	100,0	1048

<sup>(1)</sup> *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, tome 72, 1950, p. 103. À propos de la valeur des données sur le nombre de médecins, voir note sub tableau 6, p. 14.

Si l'on tient compte du nombre de médecins par rapport au nombre d'habitants dans chaque province, on constate qu'avec le Brabant, la province de Liège a proportionnellement plus de médecins par rapport au chiffre de sa population que les autres provinces, même que les provinces à population plus nombreuse: Anvers, Flandre Occidentale, Flandre Orientale, Hainaut.

Pour les 9 provinces, la moyenne est de 1 médecin pour 1048 habitants. Par ordre d'importance, seules les provinces de Brabant, de Liège et de Namur ont un nombre moindre d'habitants par médecin, soit respectivement 1 médecin pour 721, 845 et 986 habitants.

Après le Brabant et la province de Liège, ce sont les provinces d'Anvers et du Hainaut qui ont la plus forte proportion de médecins. Le caractère urbain et industriel de ces quatre provinces a une influence sur l'importance du nombre de médecins.

Il résulte en outre de chiffres relatifs à l'année 1947, communiqués par l'Institut National de Statistique, qu'après le Brabant, c'est dans la province de Liège que le nombre de femmes médecins est le plus élevé. Cependant, l'effectif féminin dans le Brabant est environ trois fois supérieur à celui de la province de Liège, avec une population et avec un effectif médical total qui sont seulement environ du double. Comme pour la fréquence relative des médecins, c'est dans les provinces d'Anvers et du Hainaut que l'on trouve la proportion de femmes médecins la plus élevée après les provinces de Brabant et de Liège. Le caractère urbain et industriel de ces quatre provinces influence aussi le nombre de femmes médecins, lesquelles s'installent de préférence dans les villes.

On note aussi que plus de 70 % des médecins étrangers sont installés dans le Brabant et Liège vient ensuite avec 11 % de cet effectif.

### c) Répartition des médecins d'après l'Université qui a délivré le diplôme

TABLEAU 10. — *Origine du diplôme*

Facultés ou jurys ayant délivré le diplôme	N	%
Université de Liège .....	1031	86,6
Autres institutions belges .....	139	11,7
Universités étrangères .....	12	1,0
Indéterminés .....	9	0,7
Total .....	1191	100,0

Le renseignement n'est pas connu pour 9 médecins (hommes); ces cas ne représentent que 0,7 % de l'ensemble; ils n'offrent pas de caractéristiques particulières au point de vue de l'âge ou au point de vue de la localisation.

Le tableau 10 montre que la majorité des médecins exerçant dans la province, soit 86,6 %, ont été diplômés par l'Université de Liège; 131 seulement, soit 12,7 %, proviennent d'autres universités.

Ces 131 cas se répartissent comme suit :

Sur les 139 médecins ayant un diplôme belge, 90 (soit 7,6 % de l'ensemble) ont été diplômés à Louvain, 27 (soit 2,4 %) à Bruxelles, 7 (soit 0,5 %) à Gand et 15 (soit 1,2 %) par le Jury Central.

Parmi les 12 médecins diplômés à l'étranger, 2 l'ont été en France et les 10 autres dans diverses universités d'Allemagne. Dans ce

dernier cas, il s'agit de médecins qui exercent dans les cantons de l'Est, sauf un (à Aubel).

De l'Université de Louvain sortent la majorité des médecins de la province parmi ceux qui ne sont pas sortis de l'Université de Liège.

#### d) Plan de l'étude

Dans une première section, on étudiera la distribution des médecins selon le sexe et selon l'âge.

Une deuxième section sera consacrée à l'examen de la situation professionnelle : médecine générale et spécialités.

Une troisième section comprendra l'analyse de la répartition territoriale des médecins.

### SECTION I

## LA DISTRIBUTION DES MÉDECINS SELON LE SEXE ET SELON L'ÂGE

#### 1. — Distribution selon le sexe

Parmi les 1191 médecins, 1119, soit 94 %, sont du sexe masculin et 72, soit 6 %, sont du sexe féminin, soit une femme médecin pour 15 hommes. D'une façon générale, la profession médicale paraît encore relativement peu répandue chez les femmes.

On peut mettre la distribution selon le sexe en rapport avec l'Université fréquentée.

TABLEAU 11. — Université fréquentée et sexe

Université fréquentée	H		F		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Université de Liège .....	962	86,0	69	95,8	1031	86,6
Autres universités .....	148	13,2	3	4,2	151	12,7
Indéterminé .....	9	0,8	—	—	9	0,7
Total ...	1119	100,0	72	100,0	1191	100,0

La grande majorité des hommes et des femmes sont donc sortis de l'Université de Liège; cependant, cette majorité est significativement plus élevée pour les femmes médecins que pour leurs confrères masculins. En outre, la proportion de femmes parmi les médecins

diplômés de l'Université de Liège est plus forte que la proportion de femmes parmi les diplômés d'autres institutions, soit 6,7 % contre 2 % (1).

Comment expliquer que la proportion des femmes sorties de l'Université de Liège soit plus grande que pour l'ensemble du corps médical de la province ? Sans doute, faut-il en chercher la cause dans le fait que, moins que les hommes, les femmes se déplacent pour faire leurs études et, au sortir de celles-ci, pour s'installer.

## 2. — Distribution selon l'âge

a) On s'est basé sur les dates de délivrance des diplômes pour calculer approximativement l'âge des médecins, en présumant que le diplôme a été obtenu *en général* à l'âge de 25 ans. On a établi des classes d'âge de 5 en 5 ans.

b) Il y a lieu d'examiner tout d'abord le nombre de médecins exerçant actuellement dans la province d'après l'époque d'obtention du diplôme.

TABLEAU 12. — *Date d'obtention du diplôme*

Années	Université de Liège		Autres institutions (2)		Ensemble	
	N	%	N	%	N	% du total
1891-1895	12	80,0	3	13,2	15	1,3
1896-1900	20	80,0	5	20,0	25	2,1
1901-1905	31	83,8	6	16,2	37	3,1
1906-1910	37	92,5	3	7,5	40	3,4
1911-1915	40	88,9	5	11,1	45	3,7
1916-1920	31	79,5	8	20,5	39	3,3
1921-1925	100	81,3	23	18,7	123	10,4
1926-1930	146	82,0	32	18,0	178	14,9
1931-1935	124	84,4	23	15,6	147	12,4
1936-1940	159	86,9	24	13,1	183	15,4
1941-1945	155	93,4	11	6,6	166	14,0
1946-1950	176	92,6	14	7,4	190	16,0
Total	1031	86,8	157	13,2	1188(3)	100,0

(1) De façon modérément significative ( $\chi^2 = 5,08$ ).

(2) Ce groupe comprend 6 cas pour lesquels on ne connaît pas l'université fréquentée.

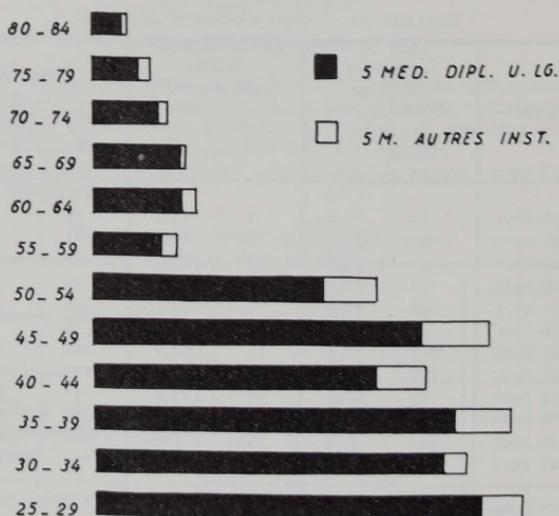
(3) 1191 médecins sont inscrits à l'Ordre des Médecins; dans 3 cas, on ne connaît ni l'université fréquentée, ni la date d'obtention du diplôme. Chaque fois que l'on tiendra compte de la répartition par âge dans la suite de l'étude, cette répartition portera donc sur 1188 cas.

Dans chaque classe d'âge, le nombre de médecins croît d'autant plus que le diplôme est plus récent.

Le nombre de médecins dont le diplôme a été obtenu en 1916-1920 est légèrement inférieur à celui de la période précédente : il s'agit en fait de diplômes obtenus principalement en 1919 et en 1920 : on se rappelle que les universités belges ont été fermées pendant la première guerre mondiale. Aussi y a-t-il une forte augmentation du nombre de médecins diplômés à partir des années 1921-1925, années de normalisation de la vie universitaire.

Pour l'apport de la période 1931-1935, la poussée des années précédentes s'est atténuée.

Enfin, il y a également une légère diminution dans la catégorie de ceux dont le diplôme a été obtenu en 1941-1945. Ce n'est pas, semble-t-il, le nombre de médecins sortis de l'Université de Liège qui a diminué pendant cette période dans la province, mais bien celui des médecins sortis d'autres institutions dont l'apport est de



l'ordre de 6,6 % seulement contre 13,1 % pour la période 1936-1940; autrement dit, parmi ces derniers, il y en a probablement moins qui soient venus s'installer dans la province de Liège au cours des années de guerre ou d'après-guerre. Et cette diminution persiste

pour le groupe de la période 1946-1950 (1). Le nombre de médecins de la province de Liège qui ont obtenu leur diplôme à l'Université de Liège semble donc s'accroître en fréquence relative comme en fréquence absolue.

Dans l'ensemble, parmi les médecins exerçant dans la province de Liège en 1950, il en est 162, soit 13,6 % qui ont été diplômés avant la guerre 1914-1918; le plus grand nombre, 670, soit 56,4 %, ont obtenu leur diplôme dans l'entre-deux guerres et 356, soit 30 %, après 1940.

Cette répartition est due sans doute en partie à la différence dans le nombre des survivants aux différents âges, mais aussi à l'augmentation continue du nombre des médecins plus récemment diplômés au cours de la période étudiée.

Ce phénomène est figuré clairement par la pyramide d'âge ci-contre.

c) On peut également regrouper plusieurs classes d'âge de manière à mettre en évidence l'importance des débouchés futurs.

TABLEAU 13. — *Age présumé des médecins (hommes et femmes)*

Date du diplôme	Age présumé	H		F		Total	
		N	%	N	%	N	%
1891 à 1920	55 ans et +	195	17,5	6	8,3	201	16,9
1921 à 1935	40 à 54 ans	428	38,4	20	27,8	448	37,7
1936 à 1945	30 à 39 ans	321	28,7	28	38,9	349	29,4
1946 à 1950	25 à 29 ans	172	15,4	18	25,0	190	16,0
1891 à 1950	25 à 84 ans	1116	100,0	72	100,0	1188	100,0

Les médecins âgés de 55 ans et plus sont peu nombreux : ils représentent à peine plus que le nombre des jeunes de 25 à 29 ans. Il y a 27,3 % de médecins qui ont 50 ans et plus. Par contre, il y en a 45,4 % de moins de 40 ans.

Cela signifie qu'abstraction faite d'un nouveau mouvement de croissance, des contingents de diplômés de l'importance de ceux qui ont permis la croissance antérieure dépasseront les besoins du

(1) La différence de distribution, en fonction de l'université fréquentée (Université de Liège ou autres institutions), des médecins de la province diplômés entre 1919 et 1940 et diplômés entre 1941 et 1950 est extrêmement significative ( $\chi^2 = 17,87$ ).

seul remplacement des « anciens » au cours des 15 ou 20 prochaines années et suffiront en tout cas ultérieurement à assurer le remplacement normal. Si l'on excepte certaines spécialités en voie de développement, il ne semble pas probable que l'effectif médical ait à s'accroître considérablement dans la province de Liège, on le verra, et les effectifs de diplômés utilisables dans la province de Liège semblent devoir plafonner à un niveau voisin du niveau actuel.

### 3. — Distribution combinée selon l'âge et selon le sexe

a) D'après le tableau 13, 82,5 % des hommes et 91,7 % des femmes ont moins de 55 ans. De part et d'autre, le plus grand nombre sont âgés de 30 à 54 ans, soit 67,1 % des hommes et 66,7 % des femmes.

Le mouvement de croissance plus que proportionnelle de l'effectif des femmes médecins s'observe clairement si l'on compare les plus de 40 ans et les moins de 40 ans : 36,1 % et 63,9 % chez les femmes pour 55,9 % et 44,1 % chez les hommes. La différence est statistiquement significative (1).

Le tableau 14 montre l'augmentation plus que proportionnelle des femmes, laquelle semble devoir s'accroître encore.

TABLEAU 14.

*Proportion des médecins selon le sexe dans chaque classe d'âge*

Age	H	F
55 ans et plus .....	97,0	3,0
40 à 54 ans .....	95,5	4,5
30 à 39 ans .....	92,0	8,0
25 à 29 ans .....	90,5	9,5
25 à 84 ans .....	94,0	6,0

### 4. — Relation entre la distribution par classe d'âge et l'évolution du nombre de médecins diplômés par l'Université de Liège

a) On peut se demander dans quelle mesure la distribution par classe d'âge observée dans la présente étude reflète l'évolution du nombre de diplômés. Cette recherche n'a été effectuée que pour les diplômés sortis de l'Université de Liège. Le nombre de médecins

(1)  $\chi^2 = 10,69$ .

exerçant dans la province qui ont reçu leur diplôme ailleurs qu'à Liège est trop restreint pour que l'on puisse mettre en rapport la distribution par classe d'âge et l'évolution du nombre de ces diplômés.

Indiquons seulement que la répartition par classe d'âge des médecins exerçant dans la province qui ont obtenu leur diplôme ailleurs qu'à l'Université de Liège est voisine de celle des médecins diplômés à Liège (1). Par ailleurs, on notera que le mouvement du nombre de médecins diplômés en Belgique (y compris l'Université de Liège) depuis 1919, est sensiblement le même que celui du nombre des médecins diplômés par l'Université de Liège (2).

(1) Distribution par âge (en%) des médecins établis dans la province de Liège selon l'origine universitaire.

	80-84 ans	75-79 ans	70-74 ans	65-69 ans	60-64 ans	55-59 ans	50-54 ans	45-49 ans	40-44 ans	35-39 ans	30-34 ans	25-29 ans	Total
I. Université de Liège . . . . .	1,2	1,9	3,0	3,6	3,9	3,0	9,7	14,2	12,0	15,4	15,0	17,1	100,0
II. Autres institutions . . . . .	1,9	3,2	3,8	1,9	3,2	5,1	14,6	20,4	14,6	15,3	7,1	8,9	100,0

La poussée après la première guerre mondiale est cependant plus forte dans le groupe II que dans le groupe I, notamment pour la période 1926-1930 (médecins âgés actuellement de 45 à 49 ans). Par ailleurs, dans le groupe II, le nombre de médecins diplômés durant les deux dernières périodes envisagées (c'est-à-dire âgés actuellement de 25 à 34 ans) est nettement en régression.

(2) Distribution des diplômes de docteurs en médecine délivrés en Belgique et à l'Université de Liège depuis 1919.

	1919-20		1921-25		1926-30		1931-35		1936-40		1941-45		1946-50		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
I. Université de Liège . . . . .	77	4,9	219	13,6	249	15,4	208	12,9	251	15,6	309	19,2	296	18,4	1609	100
II. Belgique . . . . .	347	4,1	1214	14,5	1228	14,7	1256	15,0	1291	15,4	1352	16,1	1680	20,1	8368	100

Sources I : Université de Liège, Faculté de Médecine; II : *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge; Rapport annuel* du Bureau de Statistiques universitaires de la Fondation Universitaire.

b) De 1891 à 1950, l'Université de Liège a délivré 2240 diplômes de docteur en médecine. L'évolution du nombre des diplômés présente une tendance ascendante, comme on le voit au tableau 15.

TABLEAU 15. — Nombre de diplômes de docteurs en médecine délivrés par l'Université de Liège de 1891 à 1950

Années	1891-95	1896-1900	1901-05	1906-10	1911-15	1916-20	1921-25	1926-30	1931-35	1936-40	1941-45	1946-50	T
Nombre de diplômes délivrés ...	128	139	139	118	107	77	219	249	208	251	309	296	2240

Le nombre de diplômes délivrés de 5 en 5 ans après 1920 est environ le double de celui des diplômes délivrés de 5 en 5 ans avant la première guerre mondiale. Le nombre de diplômes délivrés durant les deux dernières périodes (1941-45 et 1946-50) est 2,3 fois plus élevé que celui de la première période (1891-95). Dans l'ensemble, de 1891 à 1914, il y a eu en moyenne 27 diplômes délivrés par année, tandis que de 1919 à 1950, il y en a eu 52.

c) La comparaison entre le nombre de médecins diplômés à Liège et le nombre de ceux d'entre eux qui exercent actuellement dans la province fait ressortir que 53 % des médecins diplômés par l'Uni-

TABLEAU 16. — Médecins diplômés par l'Université de Liège et diplômés de Liège exerçant dans la province

Date du diplôme	Age	Nombre de diplômés de l'Univ. de Liège		Nombre de diplômés de l'Univ. de Liège exerçant dans la province		
		N	%	N	%	% (1)
1891-1920	55 ans et plus ....	708	31,6	201	16,9	28,4
1921-1935	40 à 54 ans .....	676	30,2	448	37,7	66,3
1936-1945	30 à 39 ans .....	560	25,0	349	29,4	62,3
1946-1950	25 à 29 ans .....	296	13,2	190	16,0	64,2
1891-1950	25 à 84 ans .....	2240	100,0	1188	100,0	53,0

(1) % du nombre total de médecins diplômés par l'Université de Liège dans la classe d'âge correspondante.

versité de Liège de 1891 à 1950 exercent dans la province de Liège. Cette proportion est plus importante si l'on ne tient pas compte de la classe d'âge la plus élevée, la plus atteinte par la mortalité et réduite aussi par la retraite. Seul le pourcentage des médecins de cette classe d'âge exerçant actuellement dans la province est inférieur au pourcentage global.

Cette classe d'âge exceptée, 64,4 % des médecins âgés actuellement de 25 à 54 ans et sortis de l'Université de Liège exercent dans la province.

Si l'on négligeait les médecins de 55 ans et plus, la proportion des trois autres classes d'âge serait respectivement de 44,1 %, 36,5 % et 19,3 % dans l'effectif total des médecins diplômés par l'Université de Liège et de 45,4 %, 35,3 % et 19,2 % dans l'effectif des diplômés de Liège exerçant leur art dans la province.

On peut en conclure que la répartition par âge des médecins exerçant dans la province de Liège reproduit très exactement l'évolution du nombre des diplômés issus de l'Université de Liège.

## SECTION II

### LA SITUATION PROFESSIONNELLE

#### 1. — Médecine générale et spécialités

a) Les données utilisées dans cette section doivent être interprétées avec prudence; c'est sur une simple *déclaration personnelle des médecins* que l'Ordre a établi la liste des médecins de médecine générale et des médecins spécialistes.

Les désignations mentionnées peuvent donc correspondre à des motifs de convenance personnelle; il n'y a pas de critère défini du spécialiste.

Au moment où cette étude a été entreprise, l'Ordre des médecins devait procéder à l'élaboration d'une liste officielle des spécialistes, après avoir reconnu à chacun sa spécialité.

b) L'étude porte sur 1191 médecins.

Parmi eux, il en est 650 qui déclarent exercer uniquement la médecine générale, soit un peu plus de 50 % de l'effectif, et 541 qui sont inscrits comme spécialistes. Ceux-ci se partagent 659 inscriptions aux spécialités. La différence est due au cumul de spécialités pratiqué par certains médecins.

On note que certains spécialistes exercent aussi la médecine générale. On n'a pu les dénombrer.

c) Les inscriptions aux spécialités sont présentées au tableau 18.

On est frappé à la lecture du tableau 18 par l'important contingent de spécialistes en stomatologie (1) d'autant plus qu'il s'agit d'une

(1) On notera que la plupart des stomatologistes de la province sont compris parmi les 113 médecins-dentistes et médecins licenciés en sciences dentaires dénombrés plus loin dans l'étude relative aux dentistes.

TABLEAU 17. — *Cumul de spécialités*

Nombre de spécialités déclarées	Nombre de médecins
1	443
2	81
3	14
4	3
Total .....	541

TABLEAU 18. — *Inscriptions aux diverses spécialités*

Spécialités	H	F	Ensemble	
			N	%
Stomatologie .....	96	4	100	15,2
Chirurgie .....	63	—	63	9,6
Médecine interne .....	59	4	63	9,6
Gynécologie .....	56	5	61	9,2
Radiologie .....	46	3	49	7,4
Pédiatrie .....	36	9	45	6,8
Ophthalmologie .....	31	5	36	5,5
Pneumo-phthisiologie .....	32	2	34	5,2
Dermatologie .....	32	—	32	4,8
Oto-rhino-laryngologie .....	27	—	27	4,1
Physiothérapie .....	27	—	27	4,1
Cardiologie .....	24	1	25	3,8
Orthopédie .....	16	—	16	2,4
Neuropsychiatrie .....	14	1	15	2,3
Urologie .....	14	—	14	2,1
Gastro-entérologie .....	12	1	13	2,0
Analyses médicales .....	10	2	12	1,8
Anesthésiologie .....	12	—	12	1,8
Médecine légale .....	7	—	7	1,1
Endocrinologie .....	5	1	6	0,9
Médecine tropicale .....	2	—	2	0,3
	621	38	659	100,0

spécialité qui est exercée seule le plus souvent. Cependant à la campagne, elle est parfois associée à une autre spécialité. Il faut noter que les soins de la bouche se sont considérablement développés au cours des 25 dernières années.

Il y a à peu près le même nombre d'inscriptions en médecine interne, chirurgie et gynécologie. En général, il n'y a pas de cumul de la médecine interne et de l'une des deux autres spécialités dans les déclarations des médecins, sauf dans deux ou trois cas seulement. Il y a plus fréquemment cumul de la chirurgie et de la gynécologie : 10 médecins se sont déclarés à la fois chirurgiens et gynécologues.

Certaines spécialités ne groupent qu'un petit nombre de praticiens : *a*) soit parce qu'elles sont en régression : la gastro-entérologie, par exemple, est assez faiblement représentée et un tableau chronologique de l'exercice des spécialités montrerait probablement que le nombre des gastro-entérologues était plus élevé dans le passé; *b*) soit, au contraire, parce qu'elles commencent seulement à se développer, comme l'endocrinologie, par exemple. Plusieurs médecins notent l'importance du contingent de dermatologues. La médecine tropicale est exercée par des médecins qui ont pratiqué leur art dans la colonie et qui, depuis leur retour, soignent d'anciens coloniaux. rentrés dans la métropole.

La spécialisation est relativement très développée, mais le développement de chaque spécialité est très variable.

## 2. — Situation professionnelle et université d'origine

La répartition de l'effectif des diplômés de l'Université de Liège entre les deux catégories professionnelles, médecins de médecine générale et spécialistes, est sensiblement la même que celle de l'effectif total. La première commande la seconde puisque l'effectif issu de Liège constitue plus de 85 % de l'effectif total.

On constate que la proportion des spécialistes est plus élevée parmi les médecins sortis de Liège que parmi les autres, du moins que parmi ceux qui sont issus d'institutions dont le contingent est relativement important, soit de Louvain et de Bruxelles.

Cependant, les différences observées à cet égard entre Liège et Bruxelles ne sont pas significatives, mais elles le sont entre Liège (47 % de spécialistes) et Louvain (34 % de spécialistes) (1). Par ailleurs, Bruxelles apporte proportionnellement un effectif un peu plus important de spécialistes que Louvain, mais la différence observée n'est pas significative.

En ce qui concerne la nature des spécialités, on ne constate pas qu'il vient des institutions autres que Liège des médecins exerçant plus particulièrement telle ou telle spécialité, sauf dans un cas : parmi les spécialistes provenant de l'Université de Louvain, une majorité de 35,5 % font de la stomatologie.

(1)  $D = 2,4 \sigma$ .

TABLEAU 19. — Répartition de l'effectif de chaque université en fonction de la situation professionnelle

Universités	Nombre de médecins		Spécialistes		Spécialités																					
	Médecine générale		Spécialistes		Stomatologie	Chirurgie	Médecine interne	Gynécologie	Radiologie	Pédiatrie	Ophtalmologie	Pneumo-phthisiologie	Dermatologie	Oto-rhino-laryngologie	Physiothérapie	Cardiologie	Orthopédie	Neuropsychiatrie	Urologie	Gastro-entérologie	Analyses médicales	Anesthésiologie	Médecine légale	Endocrinologie	Médecine tropicale	
	N	%	N	%																						
Liège .....	1031	547	53,0	484	47,0	85	55	61	50	42	42	33	32	28	26	21	25	15	15	12	12	12	11	7	5	1
Louvain .....	90	59	65,5	31	34,5	11	1	1	4	6	1	2	1	4	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—
Bruxelles .....	27	16	59,2	11	40,8	2	3	—	3	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Gand .....	7	4	57,1	3	42,9	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jury Central .....	15	9	60,0	6	30,0	2	—	—	1	1	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etrangères .....	12	6	50,0	6	50,0	—	2	—	3	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Indéterminées ...	9	9	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total .....	1191	650	54,5	541	45,5	100	63	63	61	49	45	36	34	32	27	25	16	15	14	13	12	12	7	6	2	

### 3. — Situation professionnelle et sexe

TABLEAU 20. — *Situation professionnelle et sexe*

Situation professionnelle	H		F		Total	
	N	%	N	%	N	%
Médecine générale . . . . .	610	54,5	40	55,5	650	54,5
Spécialistes : 1 spécialité . . . . .	417	37,3	26	36,1	443	37,2
» : 2 spécialités . . . . .	75	6,7	6	8,4	81	6,8
» : 3 spécialités . . . . .	14	1,2	—	—	14	1,2
» : 4 spécialités . . . . .	3	0,3	—	—	3	0,3
Total des Spécialistes . . . . .	509	45,5	32	44,5	541	45,5
Total des inscriptions aux spécialités	621	100,0	38	100,0	659	100,0

D'après le tableau 20, on ne constate pas de différence dans la répartition des hommes et des femmes entre médecins de médecine générale et médecins spécialistes : il y en a proportionnellement autant de part et d'autre. Signalons seulement, en ce qui concerne la nature des spécialités exercées (voir tableau 18), que chez les hommes, la catégorie la plus nombreuse est celle des *stomatologues* et chez les femmes celle des *pédiatres*.

La chirurgie, bien représentée parmi les hommes, n'est pas exercée par les femmes. Ensuite, de part et d'autre, la proportion des spécialistes de médecine interne et de gynécologie est du même ordre de grandeur. Les femmes paraissent cependant bien représentées en gynécologie ainsi qu'en ophtalmologie.

### 4. — Situation professionnelle et date d'obtention du diplôme

a) Le tableau 21 montre que la proportion du nombre de spécialistes est allée croissant à chaque génération de médecins jusqu'aux diplômés de 1931-35. La croissance relative du nombre de spécialistes se manifeste dès la génération de 1896-1900 et atteint constamment un niveau de 50 à 60 % dans les générations de 1906-1910 à 1931-1935.

Il semble bien qu'il y ait ensuite une nette diminution du nombre relatif de spécialistes à partir de la génération de 1936-40. Certes, pour la génération des diplômés de 1946-50, où l'on dénombre 22,1 % de spécialistes, il faut tenir compte qu'il s'agit de médecins à peine



installés et qui cherchent encore souvent le domaine où ils pourront se spécialiser. Il convient aussi de signaler que pour cette période une quinzaine d'assistants de l'Hôpital de Bavière ont été classés parmi les médecins de médecine générale. Toutefois, même si on les comptait au nombre des spécialistes, on obtiendrait 30 % de spécialistes et la diminution de l'effectif serait encore très nette. Il faut d'ailleurs tenir compte qu'aujourd'hui la décision d'opter pour une spécialité est prise de plus en plus fréquemment dès la sortie de l'Université.

En conclusion, on peut admettre que la situation professionnelle est fixée en tout cas pour la plupart des médecins diplômés en 1941-45 ou antérieurement. On peut donc considérer qu'il y a plutôt tendance à la diminution de la proportion des spécialistes dans les dernières générations. Cependant cette hypothèse doit être accueillie avec précaution, car les distributions reposent sur les déclarations mêmes des médecins. Or des raisons d'ordre professionnel et d'ordre fiscal peuvent avoir exercé une influence relativement différente sur la déclaration de pratiquer une spécialité quand elle est faite par des médecins plus jeunes ou plus avancés dans la carrière.

En ce qui concerne l'évolution des spécialités elles-mêmes, on constate que le choix de certaines d'entre elles a été particulièrement important à certaines périodes. Ainsi, c'est parmi les médecins sortis en 1921-1925 que l'on trouve le plus grand nombre de ceux qui se sont consacrés à la radiologie; parmi les médecins sortis en 1926-1930 figure le plus grand nombre des spécialistes en chirurgie, médecine interne et gynécologie; enfin, on trouve le plus grand nombre de ceux qui ont choisi la stomatologie parmi les médecins diplômés en 1931-1935. Ces observations semblent confirmer que c'est durant les années 1921 à 1935 que le mouvement le plus intense de spécialisation de la médecine s'est effectivement produit.

L'orientation à la pneumo-phtisiologie et à la physiothérapie semblent, elles, avoir atteint un sommet en 1936-1940.

On note encore que certaines spécialités apparaissent tardivement dans le mouvement de spécialisation, telles notamment la pneumo-phtisiologie, la neuro-psychiatrie, la cardiologie, etc. L'endocrinologie et l'anesthésiologie (celle-ci atteint un sommet en 1946-1950) semblent appelées à se développer davantage encore.

b) Si on examine la situation professionnelle en fonction des classes d'âge regroupées comme on l'a fait précédemment, le mouvement de spécialisation ressortira plus clairement (tableau 22).

Il y a 56 % de spécialistes dans les générations médicales de 1921-35. Et si la distribution des âges de l'ensemble des praticiens reproduit à peu près l'évolution du nombre des diplômés de Liège, il n'en va pas de même de la distribution des âges des médecins *spécialistes*. La classe de ceux qui sont âgés de plus de 55 ans et la classe de ceux qui ont de 30 à 39 ans ont la même importance proportionnelle

TABLEAU 22. — Situation professionnelle et âge

Date du diplôme	Age présumé	Situation professionnelle							
		Médecine générale			Spécialistes			Ensemble	
		N	% (1)	% (2)	N	% (2)	% (3)	N	%
1891-1920	55 ans et plus	107	16,5	53,2	94	17,4	46,8	201	16,9
1921-1935	40 à 54 ans	197	30,4	44,0	251	46,4	56,0	448	37,7
1936-1945	30 à 39 ans	195	30,2	55,9	154	28,5	44,1	349	29,4
1946-1950	25 à 29 ans	148	22,9	77,9	42	7,7	22,1	190	16,0
Total		647	100,0	54,5	541	100,0	45,5	1188	100,0

(1) % du nombre total de médecins de médecine générale.

(2) % du nombre total de spécialistes.

(3) % du nombre de médecins de chaque classe d'âge.

chez les médecins de médecine générale et chez les spécialistes. Par contre, la classe de ceux qui ont de 40 à 54 ans représente 46,4 % du nombre des spécialistes contre 30,4 % du nombre des médecins de médecine générale, tandis que la classe des jeunes médecins de 25 à 29 ans représente 22,9 % des médecins de médecine générale contre 7,7 % des spécialistes (1). Toutes les différences sont statistiquement significatives (2).

Ceci fait ressortir davantage la double constatation que le mouvement de spécialisation atteint son développement maximum pour les générations de 1921 à 1935 et qu'il semble y avoir plutôt ensuite une régression dans l'orientation vers les spécialités (3). Le mouvement de 1921 à 1935 correspond à un changement de structure dans l'exercice de la médecine. Ce changement accompli, un équilibre s'établira-t-il dans la répartition entre médecins de médecine générale et spécialistes ? Il ne semble pas que le mouvement de croissance se poursuive actuellement, en sorte qu'un nouvel équilibre étant réalisé, il y aura plutôt tendance à la stabilisation ou même à la régression de l'orientation aux spécialités jusqu'au jour où commencera la relève des plus anciens parmi les spécialistes.

##### 5. — Distribution combinée selon la situation professionnelle, l'âge et le sexe

On ne constate pas de différences marquantes entre les deux sexes dans la distribution des médecins de médecine générale et des spécialistes en fonction des différentes classes d'âge (3). On note seulement

(1) Voir cependant les observations faites supra, p. 33.

(2)  $\chi^2 = 62,28$ .

(3) Il n'a donc pas paru utile de reproduire ici le tableau de distribution.

que la régression dans l'orientation aux spécialités parmi les moins de 40 ans ne paraît se produire que chez les hommes. On note aussi l'influence exercée sur les répartitions par le fait que la croissance du nombre des femmes médecins est de date relativement récente (1).

## 6. — « Régimes » d'exercice de la médecine

Le « régime » selon lequel la profession médicale est exercée s'est considérablement modifié et diversifié depuis trente ans. Le cas usuel du médecin exerçant la médecine seul et en indépendant à l'égard de toutes institutions publiques et privées a fait place à une gamme de situations sociales dans lesquelles le médecin assume, partiellement ou totalement, des rôles dont l'exercice est plus ou moins étroitement lié à des institutions de type divers.

On peut faire sommairement les principales distinctions suivantes :

1. Le médecin privé qui a une *clientèle de particuliers*, individus et familles;

2. Le médecin privé qui a une *clientèle d'institutions* privées, semi-publiques ou publiques, à but sanitaire (cliniques et dispensaires, crèches et maternités, hospices, etc...) ou requérant des services de santé (entreprises industrielles, compagnies d'assurances, prisons, etc...);

3. Le médecin privé qui a une *clientèle exécutant une obligation légale* (inspection scolaire, embauche, tutelle sanitaire, accidents de travail, contrôle des mutualités, etc...);

4. Le médecin *exerçant une fonction universitaire* (professeurs et chargés de cours, agrégés, chefs de travaux, assistants...);

5. Le médecin *exerçant une fonction publique* d'ordre proprement médical ou d'administration des services relatifs à la santé (médecine militaire, inspection d'hygiène, etc...).

Dans tous les cas la situation professionnelle et le statut social du médecin peuvent être très différent selon que l'occupation considérée est exclusive ou principale ou cumulée également avec d'autres ou accessoire.

Il n'a pas été possible de recueillir des données complètes sur la distribution des médecins entre ces diverses occupations et sur l'évolution de cette distribution. Mais il ressort déjà de données fragmentaires que le nombre de médecins privés qui se consacrent exclusivement à une clientèle de particuliers est relativement très réduit, même dans les campagnes. Le plus souvent, le médecin cumule plusieurs rôles auxquels correspondent des statuts différents. Les rôles assumés simultanément diffèrent d'un médecin à l'autre. Il semble y avoir presque autant de « cas » que de médecins.

---

(1) Voir supra, p. 24.

SECTION III

LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES MÉDECINS

I. — Le nombre de médecins et l'importance de la population

On a procédé à l'analyse à l'échelle du canton; le tableau 23 présente les données.

a) La majorité des médecins (soit 74 %) se trouvent dans l'arrondissement de Liège et le nombre le plus élevé est atteint par la ville de Liège (40 %). Le nombre de médecins est plus important dans les cantons possédant un grand centre. Outre celui de Liège, il en est ainsi dans les cantons de Verviers, Seraing et Huy. Seraing groupe un nombre de médecins supérieur à celui de chacun des autres cantons avoisinant Liège, mais il faut y noter la présence de plusieurs cliniques.

En général, on trouve une plus forte proportion de médecins dans les vallées (Meuse, Ourthe, Vesdre), où se concentrent la population et se multiplient les voies de communication.

Le Condroz paraît moins bien pourvu que les autres régions, à l'exception du sud-est de la province, c'est-à-dire des cantons rédimés, dont l'effectif médical est très clairsemé.

Des médecins, à la fin de la guerre, ont dû quitter ces régions pour des raisons politiques. Mais il est permis aux médecins résidant en Allemagne de venir exercer leur art dans ces régions.

b) Sur les 372 communes de la province de Liège, 194 ne possèdent pas de médecin.

Parmi ces 196 communes, 19 ont une population supérieure à 1500 habitants et 6 à 2000 habitants.

On y rencontre des communes importantes, telles que Retinne (2500 h.), Oupeye, Tihange (2000 h.), Loncin (2000 h.), Beaufays... Deux chefs-lieux de cantons ne possèdent pas de médecin : Héron et Jehay-Bodegnée.

Les communes des trois cantons rédimés sont très dépourvues. Sur les 10 communes du canton de Malmédy, 8 n'ont pas de médecin alors que 5 d'entre elles dépassent 1500 habitants. Les trois cantons réunis possèdent 30 communes, dont 22 sans médecin.

Les communes sans médecin se répartissent dans toute la province, rarement autour des grands centres, exception faite pour Tihange et Loncin, communes de 2000 habitants voisines de Huy et de Liège. Le plus grand nombre d'entre elles sont de petites communes rurales.

c) Existe-t-il un rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de médecins ?

On a rangé les cantons, au tableau 23, dans l'ordre croissant du nombre d'habitants.

Les cantons de moins de 20.000 habitants ne dépassent pas 12 médecins, sauf le cas de Stavelot (16). Les cantons de 20.000 à

TABLEAU 23. — Classement des cantons  
dans l'ordre croissant du nombre d'habitants et nombre de médecins par canton

Cantons	Nombre d'habitants			Nombre de médecins			Nombre d'habitants par médecin
	Total	Densité	Classe de densité (1)	H	F	Total	
Ferrières .....	4.428	49	I	3	—	3	1476
Herve .....	12.128	206	II	9	—	9	1348
Héron .....	14.182	173	II	9	—	9	1576
Stavelot .....	14.611	43	I	16	—	16	913
Jehay-Bodegnée .	16.511	154	II	10	1	11	1501
Saint-Vith .....	17.280	40	I	5	—	5	3456
Hannut .....	18.797	120	I	12	—	12	1566
Landen .....	19.606	194	II	8	—	8	2451
Aubel .....	20.102	146	I	9	1	10	2010
Dison .....	20.122	914	III	11	—	11	1829
Waremmes .....	20.678	177	II	16	—	16	1292
Malmédy .....	21.151	56	I	8	1	9	2350
Louveigné .....	21.390	127	I	25	3	28	764
Dalhem .....	22.324	286	II	20	—	20	1116
Limbourg .....	22.849	117	I	14	—	14	1632
Nandrin .....	23.375	83	I	21	—	21	1113
Eupen .....	26.194	117	I	14	1	15	1746
Fexhe-Slins ....	33.723	288	II	21	2	23	1466
Spa .....	35.977	170	II	29	2	31	1161
Herstal .....	40.183	1607	IV	47	5	52	773
Saint-Nicolas ...	42.060	2897	IV	23	2	25	1683
Huy .....	45.179	229	II	49	1	50	904
Verviers .....	47.585	1425	IV	79	5	84	567
Grivegnée .....	55.409	2409	IV	44	1	45	1231
Fléron .....	55.703	612	III	42	1	43	1296
Seraing .....	67.046	882	III	83	7	90	745
Hollogne-aux- Pierres .....	78.657	539	III	52	2	54	1467
Liège .....	156.193	6883	V	440	37	477	327
Province .....	973.443	247	—	1119	72	1191	817

(1) Voir supra, p. 9.

30.000 habitants ont de 14 à 21 médecins, sauf Malmédy (9), Dison (11) et Louveigné (28).

Les cantons de 30.000 à 46.000 habitants ont de 22 à 40 médecins, mais Huy en a 50 et Herstal 52. Et les cantons de plus de 46.000 habitants en ont tous plus de 40.

Si l'on considère les classes de densité (voir tableau 3), les cantons des classes I et II ne dépassent pas 23 médecins, sauf Louveigné (28), Spa (31) et Huy (50). Les cantons des classes III, IV et V en ont au moins 40, sauf Dison (11) et Saint-Nicolas (25).

Malmédy a un nombre très faible de médecins, mais il faut tenir compte de la situation particulière des cantons de l'Est et de la très faible densité de ce canton. Dison a une densité relativement forte pour une population relativement réduite, mais est tout proche de Verviers. Herstal est un canton urbain et industriel. Le canton de Huy est le siège d'un chef-lieu d'arrondissement, centre de toute la région rurale et Spa est une ville de cure. Saint-Nicolas comprend une nombreuse population étrangère et le nombre des médecins n'y est pas proportionné.

Au total, le coefficient de corrélation entre le nombre de médecins et le nombre d'habitants par canton est de +0.90. Entre le nombre de médecins et la densité de population par canton, il est de +0.89.

Mais on verra qu'il importe de distinguer les médecins de médecine générale et les médecins spécialistes dont la répartition territoriale n'obéit pas aux mêmes lois.

## 2. — Répartition territoriale et sexe

a) Si on examine le tableau 23, on constate qu'il y a proportionnellement dans l'arrondissement de Liège plus de femmes (60 sur 72, soit 83,3 %) que d'hommes (813 sur 1.119, soit 72,7 %) (1).

On note que l'arrondissement de Huy, plus rural, ne compte que 2 femmes médecins, dont une seule à Huy même. Par rapport à l'ensemble de l'arrondissement de Liège, il y a dans la ville de Liège proportionnellement plus de femmes (37 sur 72, soit 51,4 %) que d'hommes (440 sur 1.119, soit 38,3 %) (2). Seraing compte 7 femmes médecins, Herstal 5 et Verviers 5. Ainsi les cantons de Liège, de Seraing, de Herstal et de Verviers comptent ensemble 75 % des femmes médecins pour 58 % des hommes (3).

b) Dans l'ensemble, la situation se présente comme l'indique le tableau 24.

Il semble bien que les femmes médecins s'établissent davantage dans les milieux de population dense, à caractère nettement urbain

(1)  $\chi^2 = 4,90$ .

(2)  $\chi^2 = 4,13$ .

(3)  $\chi^2 = 8,07$ .

TABLEAU 24. — *Distribution des cantons d'après le nombre de femmes médecins*

Catégorie d'après le nombre de femmes médecins établies dans le canton	Nombre de cantons	Nombre de femmes médecins	
		N	%
0 .....	12	—	—
1 à 3 .....	12	18	25,0
5 à 7 .....	3	17	23,6
37 .....	1	37	51,4
Total .....	28	72	100,0

ou industriel. Peut-être faut-il l'attribuer aux différences de mentalité entre milieu urbain et industriel et milieu rural. La réticence du milieu est peut-être plus grande à la campagne. Mais il faut compter aussi avec le souci d'éviter les distances à parcourir et surtout avec la prépondérance du recrutement des étudiantes en milieu urbain et industriel jointe au désir fréquent de s'installer sur place.

c) Enfin, le nombre de femmes médecins dans les différents cantons est en rapport avec le nombre de médecins.

Sur 14 cantons où il y a moins de 20 médecins, 10 ne comptent pas de femmes médecins et 4 en comptent une. Sur 8 cantons comptant de 20 à 45 médecins, 2 seulement n'ont pas de femmes médecins. Enfin, les 6 cantons ayant 50 médecins au moins comptent tous des femmes médecins : le canton de Huy en compte 1, celui de Hologne-aux-Pierres, 2; les autres, 5 ou plus.

Le coefficient de corrélation entre le nombre de médecins hommes et le nombre de femmes médecins par canton est de + 0.90.

### 3. — Répartition territoriale et âge

La répartition par âge ne fait pas apparaître de différences marquées entre les cantons. On notera que 3 cantons seulement : Dalhem, Héron et Saint-Vith n'ont pas de médecins âgés de 55 ans ou plus. Héron, Saint-Vith. Ferrières, Aubel et Herve ne comptent pas de jeunes médecins de 25 à 29 ans.

On constate que le canton de Huy a proportionnellement plus de médecins âgés de 55 ans au moins (soit 26 %) que les autres cantons, du moins ceux où le nombre de médecins est relativement important.

#### 4. — Répartition territoriale et situation professionnelle

Médecins de médecine générale et médecins spécialistes ne se répartissent pas de la même façon sur le territoire de la province.

a) Le nombre moyen d'habitants est de 1498 par médecin de médecine générale et de 1799 par spécialiste, pour 817 par médecin sans distinction.

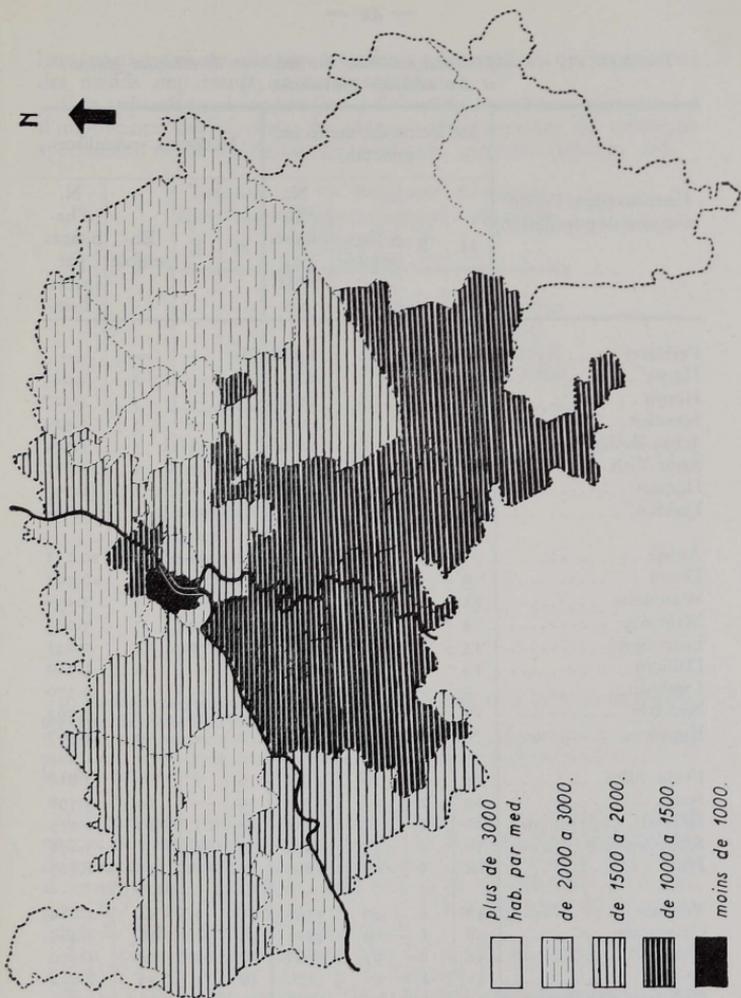
Mais si la corrélation entre le *nombre* d'habitants et le nombre de médecins par canton est de +0.90, elle atteint +0.95 entre nombre d'habitants et nombre de médecins de médecine générale. Par contre, les corrélations entre la *densité* des habitants d'une part et soit le nombre de médecins, soit le nombre de médecins de médecine générale d'autre part ne manifestent pas de différence. Elle est de +0.89 et de +0.88. Pour les médecins spécialistes, la corrélation est de +0.87 avec le nombre d'habitants et de +0.90 avec la densité des habitants.

Tandis que l'on trouve 70 % de médecins de médecine générale dans l'arrondissement de Liège, 11,6 % dans celui de Huy et 18,3 % dans celui de Verviers, les proportions correspondantes sont de 76,5 %, 14,7 % et 7,8 % pour les médecins spécialistes.

Dans l'arrondissement de Liège, la ville de Liège groupe à elle seule un plus grand nombre de spécialistes que tout le reste de la province : on y trouve 54 % de l'effectif total des spécialistes.

Sans doute, l'accroissement du nombre de spécialistes tend à augmenter là où le nombre de médecins de médecine générale est plus élevé. Le spécialiste ne peut apparaître que pour un nombre plus élevé d'habitants, là où il y a une densité suffisante de population. Cependant, des cantons dont la population est nombreuse et dense ont, proportionnellement au nombre de médecins de médecine générale, moins de spécialistes que d'autres cantons qui possèdent moins de médecins de médecine générale. Par exemple, le canton de Seraing a, proportionnellement au nombre de médecins de médecine générale, moins de spécialistes que Verviers ou Huy. De même, le canton de Hollogne-aux-Pierres qui vient au troisième rang, après Liège et Seraing, avant Verviers et Huy, pour le nombre de médecins de médecine générale a l'un des plus faibles pourcentages de spécialistes. Il est vrai que ce canton, s'il est le deuxième en importance de population, est très étendu, et n'est que le neuvième en densité. Il comprend une certaine proportion de communes rurales ou semi-rurales.

b) Il faut observer que le volume et la densité de la population du canton même ne sont pas le facteur décisif de la localisation des spécialistes. Ce facteur il faut le chercher dans le rôle de « centre » que certaines agglomérations jouent vis-à-vis d'autres : c'est tout d'abord dans les villes que sont établis les spécialistes, non seulement en raison de leur importance démographique, mais indépendamment de celle-ci, en raison de leur rôle de centre régional, qui est proprement



CARTE N° 2.

La répartition des médecins de médecine générale dans la province de Liège :  
 nombre d'habitants par médecin de médecine générale dans chaque canton.

TABLEAU 25. — Répartition cantonale des médecins de médecine générale et des médecins spécialistes (1)

Cantons (dans l'ordre croissant de population)	Médecins de médecine générale				Médecins spécialistes			
	H	F	Ensemble	N. d'habitants par médecin	H	F	Ensemble	N. d'habitants par spécialiste
Ferrières .....	3	—	3	1476	—	—	—	—
Herve .....	6	—	6	2021	3	—	3	4.043
Héron .....	6	—	6	2364	3	—	3	4.727
Stavelot .....	11	—	11	1328	5	—	5	2.922
Jehay-Bodegnée ....	8	—	8	2064	2	1	3	5.504
Saint-Vith .....	4	—	4	4320	1	—	1	17.280
Hannut .....	11	—	11	1709	1	—	1	18.797
Landen .....	6	—	6	3268	2	—	2	9.804
Aubel .....	7	1	8	2513	2	—	2	10.051
Dison .....	9	—	9	2236	2	—	2	10.061
Waremmes .....	11	—	11	1880	5	—	5	4.136
Malmédy .....	2	—	2	10575	6	1	7	3.022
Louveigné .....	13	2	15	1426	12	1	13	1.645
Dalhem .....	14	—	14	1595	6	—	6	3.720
Limbourg .....	9	—	9	2538	5	—	5	4.570
Nandrin .....	18	—	18	1299	3	—	3	7.792
Eupen .....	8	1	9	2910	6	—	6	4.367
Fexhe-Slins .....	15	1	16	2108	6	1	7	4.818
Spa .....	19	2	21	1713	10	—	10	3.598
Herstal .....	29	4	33	1218	18	1	19	2.115
Saint-Nicolas .....	16	1	17	2474	7	1	8	5.258
Huy .....	24	1	25	1807	25	—	25	1.807
Verviers .....	38	2	40	1190	41	3	44	1.082
Grivegnée .....	28	1	29	1911	16	—	16	3.463
Fléron .....	32	1	33	1688	10	—	10	5.570
Seraing .....	55	2	57	1176	28	5	33	2.032
Hollogne-aux-Pierres	42	2	44	1788	10	—	10	7.866
Liège .....	166	19	185	844	274	18	292	535
Province .....	610	40	650	1498	509	32	541	1.799

(1) Le présent tableau complète le tableau 23.

leur fonction *urbaine*; c'est aussi en des agglomérations qui constituent des nœuds importants de communications.

Cela apparaît en pleine lumière si l'on range les cantons dans l'ordre d'importance décroissante du *rapport* entre nombre de médecins spécialistes et de médecins de médecine générale (tableau 26).

TABLEAU 26. — *Rangement des cantons dans l'ordre d'importance relative du nombre des spécialistes* (1)

Cantons	Rapport du nombre de spécialistes au nombre de médecins de médecine générale
Liège .....	157
Verviers .....	110
Huy .....	100
Louveigné .....	91
Eupen .....	66
Seraing .....	57
Herstal .....	57
Grivegnée .....	56
Limbourg .....	55
Malmédy (2) .....	—

(1) Cantons comptant un nombre de spécialistes supérieur à 50 % du nombre des médecins de médecine générale.

(2) Malmédy compte 2 médecins de médecine générale et 7 spécialistes (rapport : 350) ; mais il faut tenir compte que des médecins déclarés comme spécialistes exercent aussi la médecine générale.

Le caractère urbain de la localisation des spécialistes ressort encore de l'examen du tableau 27, qui fait la ventilation des médecins de médecine générale et des spécialistes pour les trois chefs-lieux d'arrondissement judiciaire, cette fois pour les villes mêmes et non pour les cantons. On y trouve 35,2 % des médecins de médecine générale pour 66,3 % des spécialistes.

Les spécialistes représentent plus de 60 % de l'effectif médical à Liège, 75 % à Huy et 55 % à Verviers.

Si le nombre de médecins de médecine générale paraît croître plus que proportionnellement à la population, du moins lorsque celle-ci est plus dense, et notamment dans les villes, la disparité est cependant réduite : un tiers des médecins de médecine générale pour un cinquième de la population. C'est surtout l'accumulation des

TABLEAU 27. — Répartition des médecins, d'après leur situation professionnelle, dans les villes principales

Villes	Habitants		Médecins de méd. générale		Spécialistes		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Liège ...	156.193	16,1	185	28,5	292	54,0	477	40,0
Verviers	39.811	4,0	36	5,5	43	7,9	79	6,6
Huy ....	13.124	1,2	8	1,2	24	4,4	32	2,7
Total ...	209.128	21,3	229	35,2	359	66,3	588	49,3
Province	973.443	100,0	650	100,0	541	100,0	1191	100,0

spécialistes dans les villes qui y explique le nombre de médecins; la proportion des spécialistes y est trois fois plus grande que celle de la population et deux fois plus grande que celle des médecins de médecine générale.

Le rayon d'activité du spécialiste est en réalité beaucoup plus grand que celui du médecin de médecine générale. On vient en ville le consulter de loin dans la région et ceci est vrai particulièrement pour Liège, où l'Université contribue par la réputation de ses médecins à attirer la clientèle.

La différence radicale entre les facteurs de localisation du médecin de médecine générale et du spécialiste rend illusoire toute analyse statistique, toute étude de localisation et toute comparaison qui porteraient *sans distinction* sur l'ensemble du corps médical. On voit ainsi combien il serait irrelevant de vouloir juger de l'importance relative du personnel médical (et implicitement des débouchés possibles) en comparant l'effectif médical *total* dans les divers arrondissements, alors que les arrondissements ont une structure sociale hétérogène et ne sont pas comparables entre eux.

La localisation du spécialiste est beaucoup plus indépendante de la localisation de la clientèle que celle du médecin de médecine générale. Ce qui importe le plus pour lui c'est la *facilité des communications* avec une population suffisamment nombreuse dans une aire plus vaste. Il ne doit pas vivre au voisinage même et au contact de la population qu'il soigne.

e) Ce fait apparaît d'autant plus clairement que l'on examine de plus près la localisation des spécialistes sur le territoire de la ville de Liège même.

L'ensemble de la ville, a-t-on dit, compte 185 médecins de médecine générale et 292 spécialistes, soit respectivement 38,7 % et 61,3 %.

Mais leur répartition est remarquable. Il y a en quelque sorte deux foyers d'établissement : 1<sup>o</sup> le quartier qui s'étend approximativement de la rue des Guillemins à la rue St-Gilles, avec les rues Dartois, Fabry, Louvrex comme axe principal; 2<sup>o</sup> les environs de l'hôpital de Bavière.

Ce sont véritablement deux zones de concentration dont la première est d'ailleurs très supérieure à la seconde.

La carte n<sup>o</sup> 3 figure la localisation des médecins dans le quartier *Ste-Véronique*.

On constate que dans l'aire territoriale ainsi délimitée sont établis 21 médecins de médecine générale (soit 11,3 % de l'effectif de la ville) et 102 spécialistes (soit 34,9 % de l'effectif de la ville) (1). La proportion de 38,7 % et 61,3 % pour l'ensemble de la ville devient ici 17 % et 83 % pour le quartier.

Quels facteurs déterminent les médecins spécialistes à s'établir dans ce quartier ?

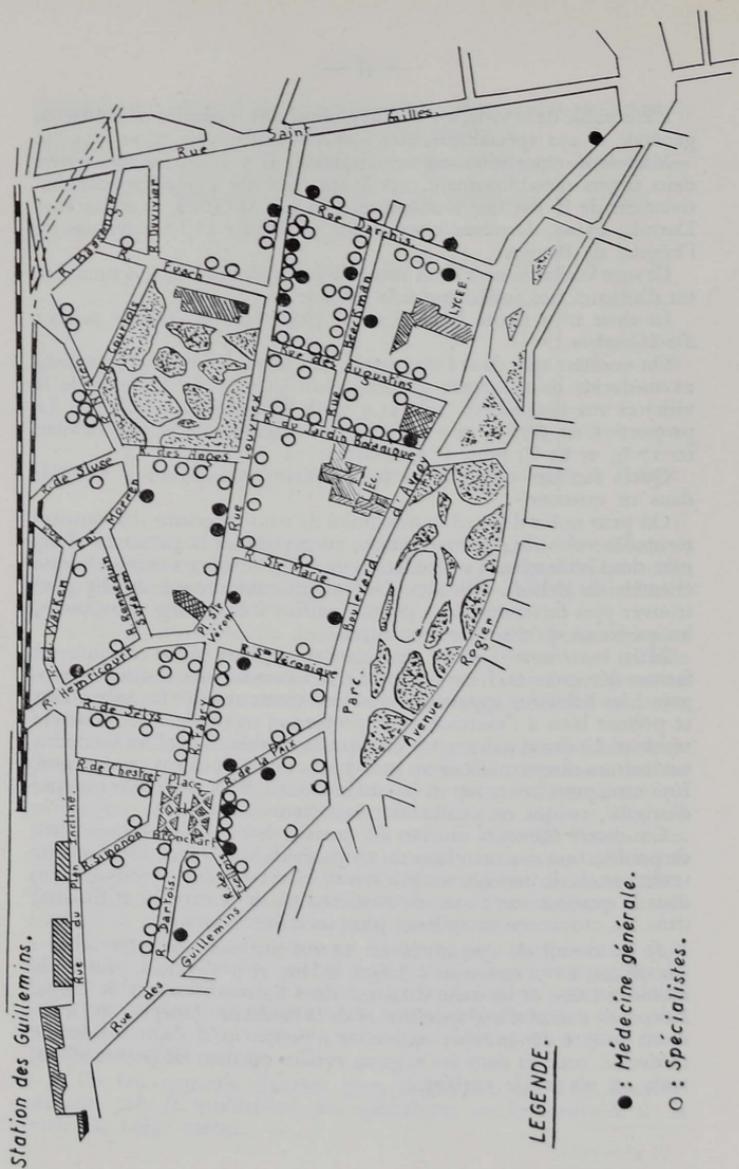
On peut noter d'abord la proximité de tous les points d'aboutissement des voies de communication, en particulier la proximité de la gare des Guillemins. Les médecins de Liège attirent une nombreuse clientèle du dehors. Elle est d'autant plus importante qu'elle peut trouver plus facilement à sa portée, parfois même entre deux trains, les médecins qu'elle veut consulter.

Mais la *structure sociale* du quartier apparaît aussi comme un facteur déterminant. Il est composé d'une couche sociale assez homogène : les habitants appartiennent à une classe aisée et les habitations se prêtent bien à l'exercice de la profession médicale. Son caractère résidentiel offre d'ailleurs un élément favorable auquel les médecins eux-mêmes disent attacher un grand prix : c'est le calme qui y règne. En outre, pour beaucoup de jeunes médecins, il s'agit de leur quartier d'origine, ce qui est également un facteur d'attraction.

Ces divers éléments ont fait du quartier Sainte-Véronique un lieu de prédilection des membres du corps médical liégeois. Des facteurs traditionnels de prestige social s'y sont liés et ont fait de l'installation dans le quartier une forme de consécration de la carrière et du rang dans les croyances de milieux plus ou moins étendus.

d) Le cumul de spécialités est exercé surtout dans les villes : sur 98 cas, 67 se trouvent à Liège, à Huy et à Verviers, plus de la moitié à Liège et les neuf-dixièmes dans l'arrondissement de Liège. Les cas de cumul d'une spécialité et de la médecine générale, on l'a dit, n'ont pu être dénombrés; on incline à penser qu'il s'agit surtout de médecins installés dans les régions rurales ou dans de petites villes, mais on n'a pu le vérifier.

(1)  $\chi^2 = 33,61$ .



CARTE N° 3. — La localisation des médecins de médecine générale et des médecins spécialistes dans le quartier Ste-Véronique à Liège.

TABEAU 28. — Répartition des spécialités

Spécialités	Cantons				Ensemble
	Liège	Verviers	Huy	Autres	
Stomatologie .....	40	3	5	52	100
Chirurgie .....	38	6	3	16	63
Médecine interne .....	47	1	2	13	63
Gynécologie .....	23	7	5	26	61
Radiologie .....	23	4	2	20	49
Pédiatrie .....	21	8	3	13	45
Ophthalmologie .....	20	4	2	10	36
Pneumo-ptisiologie ..	19	3	2	10	34
Dermatologie .....	21	3	—	8	32
Oto-rhino-laryngologie	15	—	1	11	27
Physiothérapie .....	10	4	—	13	27
Cardiologie .....	18	1	1	5	25
Orthopédie .....	12	1	1	2	16
Neuro-psychiatrie ....	8	—	1	6	15
Urologie .....	8	3	—	3	14
Gastro-entérologie ....	11	1	1	—	13
Analyses médicales ...	7	1	1	3	12
Anesthésiologie .....	7	2	2	1	12
Médecine légale .....	3	—	1	3	7
Endocrinologie .....	6	—	—	—	6
Médecine tropicale ...	1	—	—	1	2
Total .....	358	52	33	216	659

Le tableau 28 indique les principales localisations dans l'exercice des diverses spécialités. La médecine interne, puis la stomatologie et la chirurgie, sont les spécialités les plus représentées à Liège, la pédiatrie et la gynécologie à Verviers. La stomatologie, cependant, est représentée un peu partout et 52 % de ceux qui l'exercent sont en dehors des trois centres : 8 cantons n'en ont pas (dont 6 dans l'arrondissement de Verviers). La gynécologie compte également près de la moitié de ses représentants en dehors des trois centres; 9 cantons n'en ont pas. Plusieurs spécialités sont l'apanage du centre le plus important; de toute manière, les spécialités les plus « limitées » manifestent davantage le phénomène de concentration dans les centres les plus importants.

Janine RENTIER,  
Licencié en sciences sociales.

## LES DENTISTES

L'étude des dentistes exerçant leur profession dans la province de Liège est faite à la date du 28 juillet 1952, sur la base de la liste établie par la Commission médicale provinciale.

Il convient de définir ce qu'on entend par « dentiste ». Il s'agit de toute personne autorisée par la loi à exercer l'art dentaire. Qu'est-ce alors que l'art dentaire ? L'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1934 établissant le statut juridique de la profession a stipulé que : « Relèvent de l'art » dentaire toutes les manœuvres, sanglantes ou non, ainsi que les » manipulations, même accessoires, pratiquées dans la bouche du » patient et ayant pour but de préserver, guérir, redresser ou rem- » placer les organes de la mastication ».

On verra qu'il faut distinguer plusieurs catégories de dentistes, mais il faut signaler dès maintenant qu'il n'a pas été possible de tenir compte, dans les classifications ultérieures, de catégories telles que les dentistes fonctionnaires et les dentistes militaires. La liste utilisée ne mentionne en effet que les dentistes ayant reçu le visa de la Commission médicale provinciale, c'est-à-dire les dentistes qui ont un *cabinet dentaire*. Si des dentistes militaires figurent sur cette liste, ce n'est pas en cette qualité, mais parce qu'ils tiennent un cabinet privé et que, pour ce faire, ils ont dû solliciter le visa de la Commission médicale.

Les chiffres de population sont ceux du relevé officiel de la population au 31 décembre 1950 publié par l'Institut national de Statistique.

Pour caractériser la situation des dentistes dans la province de Liège, on peut mettre en parallèle le nombre des dentistes qui y exercent leur art et le nombre des dentistes dans les autres provinces (tableau 29). Mais on notera que le relevé ci-après ne comprend pas parmi les dentistes les médecins stomatologistes (1).

Le nombre total de licenciés en sciences dentaires et de dentistes installés dans la province de Liège est supérieur à celui qui est observé dans toutes les autres provinces du Royaume à l'exception du Brabant.

De même le nombre moyen d'habitants par dentiste ou licencié en sciences dentaires est inférieur dans la province de Liège à ce qu'il est dans les autres provinces, à l'exception du Brabant. Seuls, du reste, le Brabant et la province de Liège comptent un nombre

(1) C'est-à-dire au sens qui sera défini ci-après, les « médecins-dentistes » et les « médecins-licenciés ».

d'habitants par dentiste ou licencié notablement inférieur à la moyenne calculée pour la Belgique entière. Les nombres calculés pour les autres provinces apparaissent au contraire de loin supérieurs à cette moyenne.

Alors que l'on relève pour le Royaume environ deux licenciés en sciences dentaires pour cinq dentistes (deux pour huit dans la province de Brabant), la province de Liège compte presque deux fois plus de licenciés en sciences dentaires que de dentistes (1).

TABLEAU 29. — Nombre de dentistes par province au 31 décembre 1950 (2)

Provinces	Popula- tion	Licen- ciés en sciences dentaires	Dentis- tes	Ensemble		Nombre d'habi- tants par dentiste et licen- cié en sciences dentaires
				N	%	
Anvers .....	1.310.311	47	93	140	12,2	9.359
Brabant .....	1.832.603	85	329	414	35,9	4.426
Flandre occidentale	1.009.842	69	33	102	8,9	9.900
Flandre orientale	1.281.328	84	35	119	10,3	10.767
Hainaut .....	1.236.795	51	80	131	11,4	9.441
Liège .....	973.443	103	55	158	13,7	6.161
Limbourg .....	485.519	26	8	34	3,0	14.280
Luxembourg ....	214.774	6	11	17	1,5	12.634
Namur .....	359.038	15	22	37	3,2	9.704
Belgique .....	8.653.653	486	666	1152	100,0	7.512

On a divisé cette étude en trois sections : la première concerne la distribution des dentistes par catégorie professionnelle et selon le sexe; dans la seconde, on examinera le cumul de cabinets; la troisième sera consacrée à l'étude de la répartition territoriale des dentistes.

(1) D'après un relevé effectué au 31 décembre 1951 (auquel ne correspond aucun relevé semblable au 31 décembre 1950), la province de Liège compte plus d'un tiers (66 sur 170) des docteurs en médecine licenciés en sciences dentaires du Royaume. — Voir *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, tome 73, p. 100.

(2) *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, tome 72, p. 103. A propos de la valeur des données sur le nombre des dentistes, voir note sub tableau 6, p. 14.

SECTION I

LA DISTRIBUTION DES DENTISTES  
SELON LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES  
ET SELON LE SEXE

L'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juin 1934 distingue plusieurs catégories de dentistes : 1<sup>o</sup> les porteurs d'un certificat de capacité de dentiste. On les appellera *capacitaires*. Ces certificats furent délivrés par la Commission médicale provinciale à toute personne ayant réussi un examen devant la Commission elle-même; 2<sup>o</sup> les porteurs du diplôme de *licencié en sciences dentaires*, délivré en vertu de la loi de 1929 sur la collation des grades académiques; 3<sup>o</sup> les *docteurs en médecine, chirurgie et accouchements* diplômés en vertu des lois sur la collation des grades académiques antérieures à 1929 et exerçant la profession de dentiste; on classera ces personnes sous le nom de *médecins-dentistes*.

De plus, l'arrêté royal prévoit que les docteurs en médecine, chirurgie et accouchements diplômés après 1929 qui sont en outre porteurs de l'un des titres prévus aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ci-dessus sont autorisés à exercer l'art dentaire cumulativement avec la médecine, la chirurgie et l'art des accouchements. Dans la présente étude, ceux d'entre eux qui sont porteurs d'un certificat ont été classés avec les médecins-dentistes. Les docteurs en médecine porteurs en outre du grade de licencié en sciences dentaires constitueront une quatrième catégorie, celle des médecins-licenciés.

On distinguera donc dans l'analyse : 1<sup>o</sup> les capacitaires; 2<sup>o</sup> les médecins-dentistes; 3<sup>o</sup> les licenciés en sciences dentaires; 4<sup>o</sup> les médecins-licenciés.

TABLEAU 30. — Répartition des dentistes par catégorie professionnelle et par sexe

Catégories	H		F		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Capacitaires .....	80	33,2	4	23,5	84	32,6
Médecins-dentistes .....	45	18,7	1	5,9	46	17,8
Licenciés en sciences dent. ....	54	22,4	7	41,2	61	23,6
Médecins licenciés .....	62	25,7	5	29,4	67	26,0
Total .....	241	100,0	17	100,0	258	100,0

Il y a 258 personnes exerçant l'art dentaire dans la province de Liège, soit 1 dentiste pour 3751 habitants.

La catégorie la plus nombreuse est celle des capacitaires. Cependant les derniers certificats de capacité ont été délivrés en 1935. Une proportion élevée de capacitaires exercent encore à l'époque de l'enquête, mais leur nombre ira diminuant.

Si l'on distingue par sexe, on note qu'il y a 93 % d'hommes et 7 % de femmes. Chez les hommes, les *capacitaires* sont les plus nombreux. Les femmes ne sont venues que récemment à l'exercice de l'art dentaire et appartiennent donc surtout aux deux catégories postérieures à 1929. La pratique de la profession s'est d'ailleurs peu répandue parmi les femmes.

## SECTION II

### LE CUMUL DE CABINETS

Il s'agit de cumul dans la province de Liège. Certains dentistes peuvent avoir également un cabinet situé en dehors de la province, mais ils n'ont pas été dénombrés.

TABLEAU 31. — Répartition des dentistes selon le nombre de cabinets par dentiste

Nombre de cabinets par dentiste	Capacitaires	Médecins dentistes	Licenciés en sciences dentaires	Médecins licenciés	Ensemble	
					N	%
1	71	41	37	59	208	80,6
2	11	5	20	7	43	16,7
3	2	—	4	1	7	2,7
Total ..	84	46	61	67	258	100,0

Le cumul de cabinets est pratiqué de façon relativement étendue, notamment par les licenciés en sciences dentaires (1). Près de la moitié des cas de cumul se trouvent dans cette catégorie; et 40 % des licenciés en sciences dentaires ont deux ou trois cabinets, tandis que dans chacune des autres catégories professionnelles, le cumul n'est pratiqué que dans 10 à 15 % des cas. Dans un seul cas, une femme cumule deux cabinets; dans les 49 autres cas, le cumul est pratiqué par des hommes.

(1) Les différences observées entre les licenciés en sciences dentaires et les autres groupes selon qu'il y a ou non cumul de cabinet sont extrêmement significatives ( $\chi^2$  ajusté = 18,82).

### SECTION III

#### LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES DENTISTES

##### 1. — Le nombre de dentistes et l'importance de la population

Le tableau 32 montre la répartition des dentistes par canton, les cantons étant classés dans l'ordre croissant du nombre d'habitants.

Une majorité de dentistes, soit 71 %, sont installés dans l'arrondissement de Liège et 36 % du total dans la seule ville de Liège.

Il y en a en effet plus à Liège (soit 94) que dans les autres cantons de l'arrondissement (soit 88) et que dans l'ensemble des deux autres arrondissements (soit 76).

Dans les trois arrondissements, les dentistes sont répartis dans 72 communes sur les 372 que compte la province; 80 % des communes n'ont donc pas de dentiste.

Les trois centres principaux de Liège, de Verviers et de Huy comptent ensemble la moitié du nombre des dentistes de la province.

Après Liège et Verviers et avant Huy même, c'est le canton de Louveigné qui a la plus forte proportion de dentistes par rapport au nombre d'habitants. Deux cantons (Héron et Aubel) ne comptent aucun dentiste cependant que 6 cantons n'en comptent qu'un seul.

Les cantons de moins de 30.000 habitants comptent 6 dentistes au plus, sauf Louveigné. Les cantons de plus de 30.000 habitants comptent tous au moins 7 dentistes.

Si l'on considère les classes de densité (voir tableau 3), les cantons des classes I et II ne dépassent pas 9 dentistes, sauf Fexhe-Slins (10) et Huy (16).

Dans quelle mesure y a-t-il un rapport entre le nombre de dentistes et le nombre d'habitants par cantons ? Le coefficient de corrélation est de +0.94. Il est également de +0.94, si l'on établit la corrélation entre le nombre de dentistes et la densité de la population.

##### 2. — Répartition territoriale et sexe

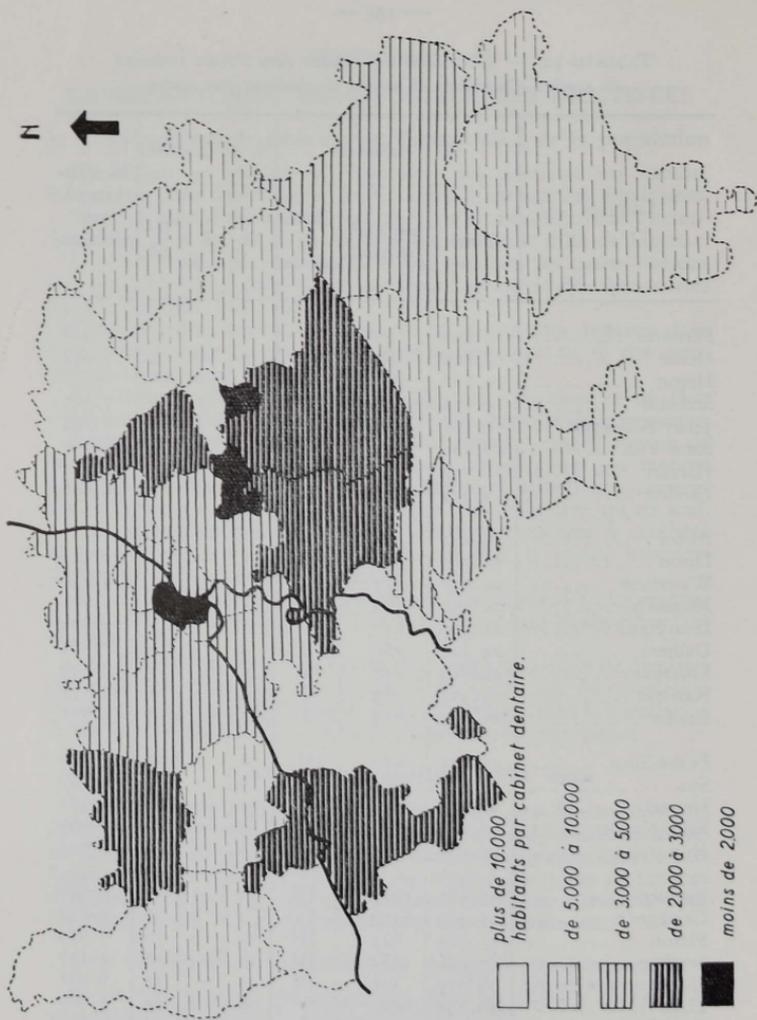
Dix cantons seulement comptent au moins une femme dentiste. Mais dans l'ensemble la répartition territoriale des femmes dentistes ne manifeste pas de particularité. Il y en a 8 sur 17 dans les villes de Liège, de Huy et de Verviers. On ne trouve que 3 cas de femmes dentistes dans les 17 cantons de moins de 30.000 habitants pour 14 cas dans les 11 cantons de plus de 30.000 habitants.

##### 3. — Répartition territoriale et catégorie professionnelle

Il y a une majorité de capacitaires dans les cantons de Liège et plus encore de Verviers. Dans le canton de Huy, au contraire, les licenciés en sciences dentaires sont le plus représentés. Pour l'ensemble des autres cantons, les dentistes se répartissent entre toutes les catégories professionnelles, avec une certaine prédominance des médecins licenciés.

TABLEAU 32. — Classement des cantons dans l'ordre croissant du nombre d'habitants et nombre de dentistes par canton

Cantons	N. d'habitants			N. de dentistes			N. d'habitants par dentiste
	Total	par km <sup>2</sup> (densité)	Classe de densité	H	F	Total	
Ferrières .....	4.428	49	I	1	—	1	4.428
Herve .....	12.128	206	II	4	—	4	3.032
Héron .....	14.182	173	II	—	—	—	—
Stavelot .....	14.611	43	I	1	1	2	7.305
Jehay-Bodegnée ..	16.511	154	II	2	1	3	5.504
Saint-Vith .....	17.280	40	I	2	—	2	8.640
Hannut .....	18.797	120	I	1	—	1	18.797
Landen .....	19.606	194	II	1	—	1	19.606
Aubel .....	20.102	146	I	—	—	—	—
Dison .....	20.122	914	III	1	—	1	20.122
Waremmé .....	20.678	177	II	5	—	5	4.136
Malmédy .....	21.151	56	I	5	1	6	3.525
Louveigné .....	21.390	127	I	8	—	8	2.674
Dalhem .....	22.324	286	II	4	—	4	5.581
Limbourg .....	22.849	117	I	1	—	1	22.849
Nandrin .....	23.375	85	I	1	—	1	23.375
Eupen .....	26.194	117	I	3	—	3	8.731
Fexhe-Slins .....	33.723	288	II	8	2	10	3.372
Spa .....	35.977	170	II	8	1	9	3.997
Herstal .....	40.183	1607	IV	8	—	8	5.023
Saint-Nicolas .....	42.060	2897	IV	6	1	7	6.009
Huy .....	45.179	229	II	14	2	16	2.824
Verviers .....	47.585	1425	IV	21	1	22	2.163
Grivegnée .....	55.409	2409	IV	7	2	9	6.157
Fléron .....	55.703	612	III	14	—	14	3.979
Seraing .....	67.046	882	III	13	—	13	5.157
Hollogne-aux-Pierres	78.657	539	III	13	—	13	6.051
Liège .....	156.193	6883	V	89	5	94	1.662
Province .....	973.443	247	—	241	17	258	3.773



CARTE N° 4.

La répartition des cabinets dentaires dans la province de Liège : nombre d'habitants par cabinet dans chaque canton.

TABLEAU 33.

*Répartition des dentistes par canton et par catégorie professionnelle*

Catégories	Cantons de				Ensemble
	Liège	Verviers	Huy	Autres	
Capacitaires .....	36	16	4	28	84
Médecins-dentistes ....	15	1	3	27	46
Licenciés en sciences dentaires .....	19	3	6	33	61
Médecins-licenciés ....	24	2	3	38	67
Total .....	94	22	16	126	258

Si on examine la situation par arrondissement, il convient de noter qu'en dehors des trois centres : *a*) dans l'arrondissement de Liège, ce sont les médecins licenciés et ensuite les licenciés en sciences dentaires qui dominent; *b*) dans l'arrondissement de Verviers, il y a, comme dans le canton de Verviers, une majorité de capacitaires; *c*) dans l'arrondissement de Huy, enfin, il y a une majorité de médecins-licenciés.

En conclusion, il apparaît que les capacitaires, dont l'installation est plus ancienne, se trouvent en majorité dans les centres industriels de Liège et de Verviers et dans les autres cantons de l'arrondissement de Verviers, tandis que dans la banlieue liégeoise et dans les régions rurales des arrondissements de Liège et de Huy, les porteurs de diplômes universitaires dominant. Leur installation est plus récente et témoigne que ces régions ont été plus récemment gagnées à l'exercice de l'art dentaire. Il en est parmi eux, d'ailleurs, qui exercent simultanément la médecine et l'art dentaire.

#### 4. — Répartition territoriale et cabinet dentaire

On a signalé plus haut que 19,4 % des dentistes dénombrés dans cette étude possèdent plus d'un cabinet dans la province de Liège. Pour l'ensemble de la province, il existe ainsi 315 cabinets dentaires, soit un pour 3.090 habitants. La carte n° 4 montre quelle est à cet égard la situation des différents cantons.

Les cantons de moins de 20.000 habitants ne comptent jamais plus de 3 cabinets dentaires, sauf le canton de Herve (5); les cantons de 20 à 30.000 habitants ne comptent jamais plus de 7 cabinets

dentaires, sauf le canton de Louveigné (10); les cantons de plus de 30.000 habitants comptent tous au moins 9 cabinets dentaires.

Si on compare pour chaque canton le nombre de cabinets dentaires au nombre de dentistes résidant dans le canton (v. tableau 32), il apparaît d'abord que, des deux cantons qui ne comptent aucun dentiste, l'un (Héron) ne compte non plus aucun cabinet dentaire cependant que l'autre (Aubel) compte deux cabinets.

Dans 6 des 8 cantons comptant moins de 20.000 habitants ainsi que dans les cantons de Malmédy, Nandrin et Fexhe-Slins, le nombre de cabinets dentaires est égal à celui des dentistes.

Dans les autres cantons, le nombre de cabinets est donc supérieur à celui des dentistes. La différence est toutefois proportionnellement faible dans les centres urbains de Huy (17 cabinets), Liège (107) et Verviers (25).

Au contraire, le nombre de cabinets dentaires excède notablement le nombre de dentistes dans les cantons de Hannut (3 cabinets), Limbourg (4 cabinets), Spa (13 cabinets), Saint-Nicolas (10 cabinets) et Grivegnée (14 cabinets). Ces deux derniers cantons appartiennent à la région industrielle liégeoise; dans les autres cantons de cette région (sauf Herstal), le rapport entre le nombre de cabinets et celui des dentistes est aussi égal ou légèrement supérieur à la proportion observée pour l'ensemble de la province : 6 cabinets pour 5 dentistes. Il en est de même dans les cantons qui n'ont pas été cités jusqu'ici.

L'installation d'un deuxième ou d'un troisième cabinet paraît donc surtout permettre à des dentistes de desservir la population des cantons industriels proches des centres urbains où ils ont leur résidence. Dans nombre de cantons ruraux, la population n'est desservie que par les praticiens domiciliés dans le canton.

Jean DESSART,

Candidat en sciences politiques et sociales.

## LES PHARMACIENS

Les porteurs du grade académique de « pharmacien » peuvent assumer des tâches diverses : ils peuvent « tenir officine », s'employer dans des entreprises fabriquant des spécialités pharmaceutiques ou des produits chimiques, faire partie d'organismes administratifs, etc...

Dans la province de Liège, cependant, l'industrie des spécialités pharmaceutiques est peu développée et celle des produits chimiques occupe relativement peu de pharmaciens (1). Par ailleurs on ne compte guère de pharmaciens dans les cadres des services administratifs localisés dans la province de Liège.

C'est aux pharmaciens qui sont occupés dans les officines situées sur le territoire de la province que se limite le champ de l'étude.

Il arrive que plusieurs pharmaciens soient occupés dans une même officine. Seul, l'un d'entre eux est titulaire de l'officine et porte la responsabilité de la gestion; les autres sont ses assistants. L'on n'envisagera que le cas des titulaires d'officine que l'on qualifiera indifféremment de pharmaciens. Il convient de noter enfin que la réglementation de la profession interdit à un même pharmacien de tenir plus d'une officine (2).

### a) Sources

Le document qui a servi de base à la présente étude est le *tableau des pharmaciens inscrits à l'Ordre des pharmaciens de la province de Liège* arrêté le 31 mars 1951. Il a été mis à jour à la date du 15 juin 1951 grâce aux renseignements que le conseil de l'Ordre des pharmaciens de la province de Liège a aimablement communiqués.

Ce tableau mentionne, pour chaque province, tous les porteurs d'un diplôme légal ou d'un diplôme étranger reconnu de pharmacien qui sont domiciliés en Belgique et y exercent leur profession (3) (4).

(1) Dans une enquête à laquelle nous avons procédé, sur 64 entreprises de produits chimiques ou de spécialités pharmaceutiques recensées dans la province de Liège, 22 ont répondu et ont déclaré occuper une vingtaine de pharmaciens.

(2) Arrêté royal du 1<sup>er</sup> mars 1888, art. 1<sup>er</sup>.

(3) Loi du 19 mai 1949 créant l'ordre des pharmaciens, art. 2, al. 1<sup>er</sup>. Dans chaque province, le tableau est dressé par le Conseil provincial (loi du 19 mai 1949, art. 5, al. 1<sup>er</sup>).

(4) Cependant, l'art. 2 de la loi du 19 mai 1949 porte, en outre, que « pourront faire partie du tableau tous les porteurs du diplôme légal qui en font la demande ». Beaucoup de porteurs du grade de pharmacien qui ne sont pas titulaires d'officine, mais assistent le titulaire ou le remplace, à l'occasion, se sont fait inscrire au tableau. Cette inscription n'étant pas obligatoire, nombre d'assistants ne se sont pas fait inscrire. A défaut de renseignements précis sur le nombre d'assistants non inscrits, l'on a préféré ne pas tenir compte de cette catégorie de pharmaciens.

Aucun pharmacien ne pouvant exercer son art s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre <sup>(1)</sup>, celui-ci permet de dénombrer exactement les titulaires d'officine.

Des conversations avec plusieurs personnes mêlées à la vie des pharmaciens ont complété l'information.

Les chiffres de population sont ceux du relevé officiel de la population au 31 décembre 1950 publié par l'Institut national de Statistique.

### b) Comparaison des effectifs par province

On peut caractériser la situation générale de la province de Liège en comparant le nombre des pharmaciens qui y exercent, à celui des pharmaciens exerçant dans les autres provinces du Royaume (tableau 34).

TABLEAU 34. — Nombre de pharmaciens par province au 31 décembre 1950 <sup>(2)</sup>

Provinces	Population	Nombre de pharmaciens		Nombre d'habitants par pharmacien
		N	%	
Anvers .....	1.310.311	457	11,3	2867
Brabant .....	1.832.603	1069	26,3	1714
Flandre occidentale .....	1.009.842	344	8,5	2936
Flandre orientale .....	1.231.328	396	9,7	3109
Hainaut .....	1.236.795	756	18,6	1636
Liège .....	973.443	664	16,3	1466
Limbourg .....	485.519	102	2,6	4759
Luxembourg .....	214.774	71	1,7	3025
Namur .....	359.038	203	5,0	1769
Belgique .....	8.653.653	4062	100,0	2130

La province de Liège compte un important effectif de pharmaciens moindre toutefois que celui des provinces de Brabant et de Hainaut, mais supérieur à celui de toutes les autres provinces, notamment

<sup>(1)</sup> Loi du 19 mai 1949, art. 2, al. 2.

<sup>(2)</sup> *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*, tome 72, p. 103. A propos de la valeur des données sur le nombre de pharmaciens, voir note sub tableau 6, p. 14. Les pharmaciens dénombrés dans ce tableau paraissent comprendre non seulement les titulaires d'une officine mais aussi ceux qui se trouvent occupés dans une officine sans en être titulaires.

des provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre Occidentale qui sont cependant plus peuplées.

Pour l'ensemble de la Belgique, la moyenne est de 1 pharmacien pour 2130 habitants.

De toutes les provinces belges, la province de Liège compte le plus petit nombre d'habitants par pharmacien; elle est suivie dans l'ordre par les provinces de Hainaut, de Brabant, et de Namur. Ces quatre provinces comptent un nombre moyen d'habitants par pharmacien de loin inférieur à la moyenne du Royaume; les cinq autres provinces au contraire sont caractérisées par des taux de loin supérieurs à la moyenne générale.

### c) Répartition des pharmaciens d'après l'Université qui a délivré le diplôme

Au 15 juin 1951, il y avait 581 pharmaciens dans la province de Liège.

La grande majorité d'entre eux ont fait leurs études à l'Université de Liège (tableau 35). Ce groupe représente environ les 4/5 de l'effectif. Parmi les autres, les plus nombreux ont subi les examens à l'Université de Louvain (soit 61) et les autres à Gand, à Bruxelles ou au jury central (soit 11). Quelques-uns sont porteurs d'un diplôme étranger : ce sont tous des pharmaciens des cantons de l'est, qui ont été diplômés à Bonn, à Vienne, à Berlin ou au jury central de Luxembourg.

TABLEAU 35. — *Origine du diplôme*

Facultés ou jurys ayant délivré le diplôme	N	%
Université de Liège .....	502	86,4
Autres institutions belges .....	72	12,4
Universités étrangères .....	7	1,2
Total .....	581	100,0

Ces chiffres donnent à penser qu'en grande majorité, les titulaires d'officine installés dans la province de Liège s'y sont recrutés sur place. On se souviendra, en effet, que le recrutement de l'Université de Liège est régional dans une forte proportion (1).

(1) On a noté qu'en 1949-1950, 73 % des étudiants inscrits à la Faculté de Médecine et 75 % des étudiants inscrits à l'Université de Liège, proviennent de la province de Liège (voir R. Clémens, Le recrutement de l'Université de Liège et le problème du logement des étudiants, *Bull. de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, juillet-septembre, 1950, pp. 28 et 31).

d) Plan de l'étude

On étudiera dans une première section la distribution des pharmaciens selon le sexe et selon l'âge. Une deuxième section portera sur le mode d'exploitation de l'officine. On consacra enfin une troisième section à l'analyse de la répartition territoriale des officines.

SECTION I

LA DISTRIBUTION DES PHARMACIENS  
SELON LE SEXE ET SELON L'ÂGE

1. — Distribution selon le sexe

Les 581 pharmaciens de la province de Liège se répartissent en 422 hommes et 159 femmes, soit respectivement 72,6 % et 27,4 %. Il y a plus d'une pharmacienne pour 3 pharmaciens. Le tableau 36 met la distribution selon le sexe en rapport avec l'Université fréquentée.

On note que 91,8 % des femmes ont fréquenté l'Université de Liège, pour 84,3 % des hommes. La grande majorité des hommes et des femmes ont fréquenté l'Université de Liège; cependant cette majorité est plus élevée pour les pharmaciennes que pour les pharmaciens. En outre, la proportion des femmes, parmi les pharmaciens diplômés de l'Université de Liège, est plus forte que la proportion des femmes, parmi les diplômés d'autres institutions, soit 29,1 % contre 19,7 % (1).

TABLEAU 36. — Université fréquentée et sexe

Université fréquentée	H		F		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Université de Liège . . . . .	356	84,3	146	91,8	502	86,5
Autres universités . . . . .	66	15,7	13	8,2	79	13,5
Total . . . . .	422	100,0	159	100,0	581	100,0

Ces différences s'expliquent, semble-t-il, tout d'abord par le fait que le nombre de femmes diplômées par l'Université de Liège s'est, proportionnellement, accru beaucoup plus que le nombre des femmes

(1)  $\chi^2 = 59,3$ .

diplômées par les autres institutions du pays, au cours des dernières années (1); ensuite, par le fait que le recrutement universitaire féminin est un peu plus régional que le recrutement masculin (2); enfin, les femmes diplômées cherchent davantage sur place l'occasion de s'employer.

## 2. — Distribution selon l'âge

a) Les dates de délivrance des diplômes sont portées au tableau de l'Ordre des pharmaciens. L'on pourra se fonder sur elles pour estimer l'âge des pharmaciens. On peut considérer, en effet, que, normalement, les étudiants en pharmacie terminent leurs études à l'âge de 23 ans.

Sans doute, un certain nombre d'étudiants perdent un an ou deux au cours de leurs études. Mais ceci ne peut modifier l'allure générale du phénomène étudié par le groupement de nombreux cas suivant des modules définis par un intervalle de plusieurs années.

b) Le diplôme le plus ancien date de l'année 1888. Les diplômes les plus récents à l'époque de l'étude sont ceux de 1950. Neuf pharmaciens seulement ont conquis leur diplôme avant 1900; 61 l'ont conquis entre 1888 et 1914 (3); 238 l'ont conquis entre les deux guerres et 280 après 1939. Par conséquent, 11 % des pharmaciens ont fait leurs études avant 1919, 41 % les ont terminées entre les deux guerres et 48 % après 1939.

Parmi les 502 pharmaciens qui ont terminé leurs études à l'Université de Liège, 52, soit 10 %, ont conquis leur diplôme avant 1915; 200, soit 40 %, l'ont conquis entre les deux guerres et 250, soit 50 %, après 1939.

Dans chaque classe d'âge, le nombre de pharmaciens croit d'autant plus que le diplôme est plus récent. Cette répartition n'est due que très partiellement à la différence dans le nombre des survivants aux différents âges. Elle tient surtout à l'augmentation continue du nombre des pharmaciens plus récemment diplômés au cours de la période étudiée.

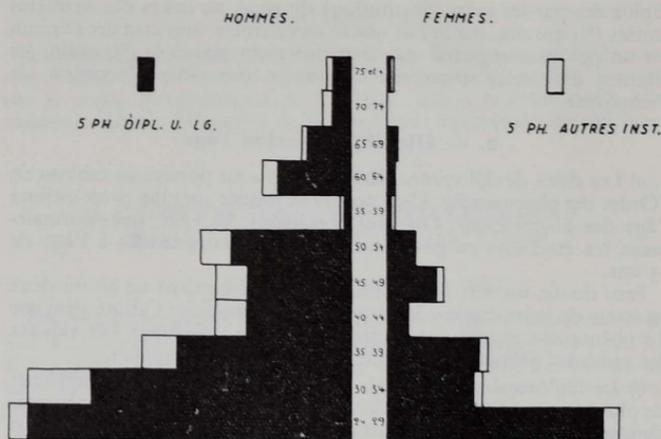
---

(1) A l'Université de Liège, jusqu'à la période quinquennale qui va de 1935 à 1939, le nombre de femmes diplômées est inférieur à 50 % du nombre des diplômés pharmaciens de sexe masculin. Au cours de la période quinquennale qui va de 1935 à 1939, il atteint la proportion de 72 %, pour baisser à 50 %, au cours de la période 1940-1944 et remonter à 77 % au cours de la période 1945-1950 et à 84 % au cours de la période triennale qui va de 1948 à 1950.

Pour l'ensemble des autres institutions du pays (Universités de Gand, de Bruxelles et de Louvain et Jury central), le nombre des femmes diplômées fut toujours inférieur à 50 % du nombre des diplômés de sexe masculin, jusqu'en 1948. Depuis lors, il dépasse quelque peu cette proportion (d'après les chiffres publiés annuellement par le Bureau des Statistiques universitaires de la Fondation universitaire).

(2) Voir R. Clémens, op. cit., p. 28 (77,1 % d'étudiantes pour 73,8 % d'étudiants).

(3) Deux cas de diplômés étrangers délivrés entre 1914 et 1919. Notons que les universités belges ont été fermées pendant la guerre de 1914-1918.



e) L'âge présumé des pharmaciens de la province de Liège varie entre 24 et 86 ans. On a constitué quatre groupes d'âge. La première classe est celle des pharmaciens qui, diplômés de 1945 à 1950, sont âgés de moins de 30 ans. On ne perdra pas de vue que seuls les propriétaires et les gérants d'officines ont été dénombrés ici et c'est parmi les plus jeunes qu'il y a le plus grand nombre d'assistants-pharmaciens. La seconde classe comprend les pharmaciens âgés de 30 à 39 ans; la plupart de ces pharmaciens diplômés de 1935 à 1944 sont à la tête d'une officine et ont acquis une situation probablement définitive. La troisième classe groupe les pharmaciens qui, ayant terminé leurs études au cours de la période qui va de 1920 à 1934, sont âgés de 40 à 54 ans; on peut considérer que tous ceux-ci ont acquis une situation définitive. Enfin, la quatrième classe groupe les pharmaciens qui ont achevé leurs études avant 1920 et ont 55 ans et plus; pour ceux-ci, l'âge de la retraite approche; et dans 15 à 20 ans, ils devront être relevés par ceux des jeunes qui obtiendront leur diplôme dans l'intervalle.

On observera que le nombre des pharmaciens de 55 ans et plus ne représente que 11,3 % du nombre de ceux qui tiennent officine, c'est-à-dire à peine plus du tiers de la classe des pharmaciens de 24 à 29 ans.

Cela signifie qu'abstraction faite d'un nouveau mouvement de croissance du nombre des officines des contingents de diplômés de l'importance de ceux qui ont permis la croissance antérieure dépasseront de loin les besoins du remplacement des « anciens ». La profession semble bien parvenue à un point de saturation.

### 3. — Distribution combinée selon l'âge et selon le sexe

On a distingué tout d'abord pharmaciens et pharmaciennes selon les quatre classes d'âge (tableau 38). 58,4 % des hommes et 75,4 % des femmes ont moins de 40 ans; 86,3 % des hommes et 94,4 % des femmes moins de 55 ans.

TABLEAU 38. — *Age présumé des pharmaciens et des pharmaciennes*

Date du diplôme	Age présumé	H		F		Ensemble	
		N	%	N	%	N	%
1888-1919	55 ans et plus	57	13,5	9	5,6	66	11,3
1920-1934	40 à 54 ans ..	118	27,9	30	18,8	148	25,4
1935-1944	30 à 39 ans ..	150	35,5	54	33,9	204	35,1
1945-1950	24 à 29 ans ..	97	22,9	66	41,5	163	28,0
1888-1950	24 à 86 ans ..	422	100,0	159	100,0	581	100,0

Sur l'ensemble des hommes, 23 % seulement ont moins de 30 ans, mais 41 % sur l'ensemble des femmes (tableau 38) (1). Il y a lieu de tenir compte que le nombre des jeunes gens est ici diminué par le nombre de ceux qui sont au service militaire. Mais l'importance proportionnellement plus grande du nombre de pharmaciennes tient au nombre croissant des diplômées (2). Cette distribution explique que l'âge moyen des pharmaciennes est de 35 ans environ et celui des pharmaciens d'environ 40 ans (3).

Si l'on distingue dans chaque classe d'âge selon le sexe (tableau 39), on observe partout une proportion plus forte d'hommes que de femmes, mais cette supériorité va constamment en diminuant, surtout dans la dernière classe.

L'importance relative de chaque groupe d'âge décroît normalement avec l'âge du fait de la mortalité. Mais est-ce ici le facteur déterminant de la distribution observée ? L'évolution dans la répartition de chaque groupe entre pharmaciens et pharmaciennes invite à considérer la relation entre la distribution par âge et l'évolution annuelle du nombre des diplômés.

(1) Les différences observées dans la distribution des hommes et des femmes entre les trois catégories supérieures (30 ans et plus) et la catégorie inférieure (moins de 30 ans) sont extrêmement significatives ( $\chi^2 = 19,60$ ).

(2) Voir supra, p. 61, note 1.

(3) Voir diagramme, p. 62.

TABLEAU 39. — *Proportion de pharmaciens et de pharmaciennes dans chaque classe d'âge*

Age	%	
	H	F
55 ans et plus .	86	14
40 à 54 ans ...	80	20
30 à 39 ans ...	74	26
24 à 29 ans ...	60	40
24 à 86 ans ...	73	27

**4. — Relation entre la distribution par âge et l'évolution du nombre de pharmaciens diplômés annuellement à Liège**

Dans quelle mesure la distribution par âge reflète-t-elle l'évolution du nombre des diplômés ?

a) C'est pour les 502 pharmaciens diplômés par l'Université de Liège (soit 86,4 % de la population étudiée) qu'il sera possible de chercher une réponse à cette question. Les groupes de diplômés d'institutions autres que l'Université de Liège sont trop restreints pour permettre une étude significative. Signalons seulement que la répartition par classe d'âge des pharmaciens qui ont obtenu leur diplôme ailleurs qu'à Liège et tiennent officine dans la province de Liège affecte à peu près la même allure que celle des diplômés liégeois (1). Par ailleurs, la courbe des diplômes délivrés en Belgique

(1) *Distribution par âge (en %) des pharmaciens établis dans la province de Liège selon l'origine universitaire.*

	75 ans et +	70-74 ans	65-69 ans	60-64 ans	55-59 ans	50-54 ans	45-49 ans	40-44 ans	35-39 ans	30-34 ans	24-29 ans	Total
I. Université de Liège	1,1	1,3	3,1	4,5	0,6	8,3	8,7	7,1	15,0	19,5	30,3	100,0
II. Autres institutions	3,8	1,3	1,3	5,2	2,6	10,1	12,6	10,1	15,1	23,8	13,7	100,0

On peut noter cependant que la proportion paraît légèrement plus forte dans les classes d'âge de 40 à 64 ans parmi les diplômés d'institutions autres que l'Université de Liège; par ailleurs le pourcentage de pharmaciens diplômés de ces institutions et âgés de moins de 30 ans apparaît faible.

(moins les diplômes délivrés par l'Université de Liège) suit, depuis 1919, à peu près la même évolution que celle du nombre des diplômes délivrés par l'Université de Liège (1). Il faut toutefois noter l'accroissement du nombre des diplômes de pharmaciens proportionnellement beaucoup plus fort qui s'observe à Liège depuis la fin de la guerre (2).

Enfin, en mettant en rapport la distribution par classe d'âge et l'évolution du contingent annuel des diplômés, l'on ne tiendra pas compte du petit nombre de pharmaciens de plus de 74 ans, sortis de l'université avant 1900. Il restera un effectif de 496 anciens de l'Université de Liège, soit 351 pharmaciens et 145 pharmaciennes, ayant tous terminés leurs études en 1900 ou postérieurement.

b) De 1900 à 1950, la Faculté de Médecine de l'Université de Liège a conféré le grade de pharmacien à 1140 étudiants et étudiantes, au total. L'évolution du nombre des diplômés présente une tendance ascendante (tableau 40).

TABLEAU 40. — Nombre de diplômes de pharmacien délivrés par l'Université de Liège.

Années	1891-95	1896-1900	1901-05	1906-10	1911-15	1916-20	1921-25	1926-30	1931-35	1935-40	1941-45	1945-50	Total
	Hommes .....	125	39	39	61	59	19	89	66	79	111	171	136
Femmes .....	11	3	4	5	5	2	28	33	39	76	77	101	384
Total .....	136	42	43	66	64	21	117	99	118	187	248	237	1378

(1) Distribution des diplômes de pharmacien délivrés en Belgique et à l'Université de Liège depuis 1919.

	1919-20		1921-25		1926-30		1931-35		1936-40		1941-45		1946-50		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
I. Université de Liège .....	21	2,0	117	11,4	99	9,6	118	11,5	187	18,3	248	24,2	237	23,0	1027	100
II. Belgique ....	147	3,4	471	10,9	370	8,6	541	12,5	819	18,9	1014	23,4	965	22,3	4327	100

(Sources : I. Université de Liège, Faculté de Médecine; II. *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge; Rapport annuel* du Bureau de Statistiques universitaires de la Fondation Universitaire).

(2) Il faut noter en particulier le très fort accroissement du nombre des diplômés.

Le nombre des diplômes de pharmacien délivrés à Liège, qui apparaît élevé pour la période 1891-95 (ainsi du reste que pendant les quelques années précédentes), s'est réduit de moitié au moins durant les quatre périodes immédiatement antérieures à 1914. Durant l'entre-deux guerres, on constate de nouveau des promotions d'une importance comparable à celles de la période 1891-95. Pour les trois dernières périodes enfin, le nombre de diplômes paraît encore en forte augmentation : il atteint environ le double des nombres relevés durant les périodes 1921-1931 et plus du triple des nombres constatés de 1896 à 1915.

L'Université de Liège a ainsi délivré annuellement environ 11 diplômes de pharmaciens de 1895 à 1914, 22 diplômes de 1920 à 1935, 46 depuis 1936.

L'examen de la répartition par sexe des diplômés issus de l'Université de Liège montre que l'accroissement du nombre des diplômés tient en partie mais non uniquement à l'augmentation du nombre des femmes diplômées. Celles-ci restent très peu nombreuses jusqu'en 1920. Durant la période 1921-25, elles représentent déjà 23 % de l'ensemble des diplômés; durant les périodes plus récentes, elles en constituent au moins le tiers.

e) Pour mettre en parallèle l'évolution du nombre des pharmaciens diplômés et la distribution par âge des pharmaciens tenant officine dans la province de Liège, l'on a regroupé les promotions annuelles de diplômés correspondant aux classes d'âge entre lesquelles on a réparti les pharmaciens en activité (tableau 41).

Parmi les diplômés sortis de l'Université de Liège de 1900 à 1950, 43,5 % tiennent officine dans la province de Liège. Cette proportion est de 44,1 % pour les hommes et de 42 % pour les femmes (tableau 41). Mais la proportion n'est pas la même dans toutes les classes d'âge.

Dans la première classe, la proportion est très inférieure à la proportion globale. Mais la mort ou la retraite ont atteint bien davantage cette catégorie d'âge. Si l'on considère les pharmaciens de moins de 55 ans, la proportion globale passe de 43,5 % à 46,8 %; elle passe de 44,1 % à 49,2 % pour les hommes et de 42 % à 45,2 % pour les femmes.

Mais il faut tenir compte de ce qu'un certain nombre de diplômés ne sont pas titulaires d'officine, mais exercent comme pharmaciens *assistants* dans la province de Liège, surtout parmi les plus jeunes, et que d'autres diplômés sont entrés dans l'industrie. Ni les uns, ni les autres ne figurent au tableau de l'Ordre. La proportion des diplômés qui exercent une activité dans la province est donc plus forte qu'il n'y paraît à première vue.

On notera que dans toutes les classes d'âge, la fréquence relative des diplômés tenant officine est plus grande que celle des diplômés. Les diplômés sont proportionnellement plus nombreux que les diplômées à exercer la profession.

TABLEAU 41. — *Comparaison entre l'évolution du nombre des diplômés issus de l'Université de Liège et la distribution par âge de ceux d'entre eux qui tiennent officine dans la province de Liège*

Date du diplôme	Age	Diplômés de l'Université de Liège						Diplômés de l'Université de Liège tenant officine dans la province de Liège					
		H		F		Ensemble		H		F		Ensemble	
		N	%	N	%	N	%	N	% <sup>(1)</sup>	N	% <sup>(1)</sup>	N	% <sup>(1)</sup>
1900-1919	55 à 74 ans	169	21,2	16	4,9	185	16,2	43	25,4	6	—	49	26,5
1920-1934	40 à 54 ans	218	27,4	80	23,2	298	26,1	94	43,1	28	35,0	122	40,9
1935-1944	30 à 39 ans	236	29,7	117	33,9	353	31,0	125	52,1	50	42,7	173	49,0
1945-1950	24 à 29 ans	172	21,6	132	38,2	304	26,7	91	53,5	61	46,2	152	50,0
	Total . . . . .	795	100,0	345	100,0	1140	100,0	351	44,1	145	42,0	496	43,5

(1) Pourcentage du nombre total de diplômés du groupe d'âge correspondant.

Toujours en négligeant les pharmaciens de 55 ans et plus, la proportion des trois autres classes d'âge est respectivement de 31,2 %, 36,9 % et 31,8 % dans l'effectif total des pharmaciens diplômés par l'Université de Liège et de 27,3 %, 38,7 % et 34 % dans l'effectif des diplômés de Liège tenant officine dans la province.

L'évolution du nombre annuel des diplômés influence profondément la distribution des titulaires d'officine selon l'âge et la croissance du nombre des officines apparaît clairement aussi parmi les moins de quarante ans.

## SECTION II

### LE MODE D'EXPLOITATION DE L'OFFICINE

Le pharmacien, pour l'exercice de sa profession, peut être soit *propriétaire*, soit *gérant* d'une officine. Il s'ensuit qu'il peut avoir, du point de vue économique, une situation sensiblement différente et, du point de vue professionnel même, une indépendance plus ou moins complète.

Le propriétaire est « à son compte ». Il ne reçoit d'ordre, ni d'instruction de personne; il est seul à percevoir le bénéfice de son activité et n'a pas de compte à rendre. Au cas du propriétaire, l'on peut assimiler celui du pharmacien gérant, qui prend une officine à bail, lorsque le propriétaire reste ensuite étranger à l'officine.

Par contre, celui qui tient une officine en qualité de gérant se trouve dans une dépendance plus ou moins étroite vis-à-vis du propriétaire. Celui-ci, individu ou société, ne possède pas le grade académique de pharmacien, mais s'occupe activement de son officine. Dans ce cas, le gérant est tenu de respecter les clauses d'un contrat et est rémunéré par le propriétaire.

Faute de capitaux, nombre de jeunes diplômés ne peuvent acquérir une officine dès qu'il s'installent. Ils prennent une « gérance » jusqu'au moment où ils ont épargné un capital suffisant pour acheter ou pour installer une officine. De même, beaucoup de jeunes pharmaciennes se contentent d'une gérance en raison du caractère provisoire d'une situation que le mariage peut venir modifier.

Quels sont les propriétaires d'officines exploitées par un gérant ? Ce peut être soit la veuve d'un pharmacien, soit une personne qui veut exploiter une officine sans posséder les titres requis. Ce peut être aussi un hôpital ou une usine pour son service social. Ce peut être enfin une société coopérative ou une autre société, ou encore un pharmacien déjà titulaire d'une officine.

Ce n'est pas ici notre but d'apprécier ces divers régimes d'exploitation d'une officine. Signalons cependant, pour souligner l'importance du problème, que ces modalités d'exploitation font l'objet de discussion. D'aucuns estiment que le régime de l'exploitation en gérance

peut nuire à la scrupuleuse observation de la déontologie pharmaceutique (1).

Il y a, dans la province de Liège, 450 propriétaires et 131 gérants, soit respectivement 77,4 % et 22,6 % de l'effectif.

On peut mettre cette distribution en rapport avec le sexe et avec l'âge (tableau 42).

TABLEAU 42. — *Mode d'exploitation de l'officine, sexe et âge*

Mode d'exploitation de l'officine	Age	H		F		Ensemble	
		N	%	N	%	N	%
Propriétaires	55 ans et plus	48	11,4	6	3,8	54	9,3
	40 à 54 ans ..	105	24,9	27	17,0	132	22,7
	30 à 39 ans ..	127	30,1	41	25,8	168	28,9
	24 à 29 ans ..	71	16,8	25	15,7	96	16,5
	Total ..	351	83,2	99	62,3	450	77,4
Gérants	55 ans et plus	9	2,1	3	1,9	12	2,1
	40 à 54 ans ..	13	3,1	3	1,9	16	2,7
	30 à 39 ans ..	23	5,4	13	8,2	36	6,2
	24 à 29 ans ..	26	6,2	41	25,8	67	11,5
	Total ...	71	16,8	60	37,7	131	22,6
Total .....	422	100,0	159	100,0	581	100,0	

a) On compte, parmi les propriétaires, 77,4 % d'hommes et 22,5 % de femmes (pour 72,6 % d'hommes et 27,3 % de femmes dans l'ensemble). Parmi les hommes, il en est 83,2 % qui sont propriétaires et, parmi les femmes, 62,3 %. S'il y a plus de propriétaires que de gérants, quel que soit le sexe, la supériorité est plus marquée du côté masculin. Il y a une liaison entre le mode d'exploitation et le sexe (2). En somme, compte tenu du nombre relatif de pharmaciens et de pharmaciennes, il y a environ deux gérantes pour un gérant.

(1) Le législateur français exige de tout pharmacien, qu'il soit propriétaire de son officine (loi du 11-9-1941, modifiée par l'ordonnance du 23-5-1945). De plus, le cumul d'officines en propriété est interdit en France (loi du 8 juillet 1948).

(2) La divergence de distribution est extrêmement significative ( $\chi^2 = 28,52$ ).

On peut y voir chez la femme le signe d'une intention moins définitive de se consacrer à la vie professionnelle. Mais il faut aussi tenir compte du fait que l'effectif des pharmaciennes est plus jeune et que la propriété de l'officine est aussi en rapport avec l'âge.

b) On voit aussi la liaison entre l'âge et le mode d'exploitation de l'officine. Plus de la moitié des gérants sont des jeunes de moins de trente ans. Près du tiers des gérants sont des pharmaciennes de moins de trente ans, qui représentent 26 % de l'ensemble des pharmaciennes.

Il y a moins de 5 % des gérants qui ont plus de quarante ans.

Cependant si ces distributions s'expliquent par le fait que des jeunes commencent par tenir une officine en gérance, il faut aussi noter que c'est au cours des vingt-cinq dernières années que l'exploitation d'officines par des sociétés qui en confient la gérance à des diplômés a pris de plus en plus de développement.

### SECTION III

#### LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES OFFICINES

Le problème de la localisation des pharmaciens paraît revêtir une acuité plus grande que pour les médecins. L'officine tient au sol et la profession de pharmacien s'exerce nécessairement à cet endroit. Il n'est pas rare qu'un plaideur s'adresse à un avocat de la ville voisine. La réputation franchit les distances et les procès ne sont pas quotidiens. Il arrive aussi que l'on appelle au chevet d'un malade un médecin qui habite plus ou moins loin, surtout s'il s'agit d'un spécialiste. Le prestige personnel du médecin, la confiance que le malade place en lui peuvent balancer l'inconvénient de la distance. Au contraire, aux yeux de la plupart des gens, un pharmacien en vaut un autre et l'on s'adresse le plus souvent à celui qui habite le plus près de chez soi, ou sur le chemin du travail, ou parfois à proximité du cabinet du médecin.

Dans la province de Liège, il y a 581 officines pour 973.443 habitants. Il y a donc, en moyenne, 1675 habitants, 1675 clients éventuels par officine. Cependant, il semble que les officines soient réparties de façon très inégale : dans certaines parties de la province, il y a peu de pharmaciens par rapport au nombre d'habitants; ailleurs, il y en a beaucoup.

On va s'efforcer de comprendre cette répartition (1). On prendra,

---

(1) On n'examinera pas si cette répartition devrait être corrigée, ni dans quelle mesure, ni par quels moyens. Certains se plaignent de l'état de fait. On a voulu ici comprendre les faits. Le problème s'est posé en France où il a été résolu dans une voie dirigiste. La loi française du 8 juillet 1948 porte que toute ouverture d'officine, tout transfert d'une officine d'un lieu dans un autre, sont subordonnés à l'octroi d'une licence délivrée par le préfet après avis du Conseil régional de l'ordre. La loi prévoit, en effet, une limitation du nombre des officines en fonction du nombre des habitants à desservir.

pour les raisons qui ont été dites, le canton comme unité d'analyse en procédant sur la base de 28 cantons <sup>(1)</sup>.

On s'attachera à l'analyse de la localisation des officines dans leur ensemble, puis compte tenu du sexe, de l'âge et du mode d'exploitation.

### 1. — Le nombre des officines et l'importance de la population

Le tableau 43 présente la répartition des officines par canton et la carte n<sup>o</sup> 5 figure le groupement des cantons d'après le nombre d'habitants par officine.

a) Il y a 65 % des officines dans l'arrondissement de Liège et la ville de Liège compte 119 officines, soit 20 % de l'effectif de la province. Parmi les autres cantons, c'est celui de Hologne-aux-Pierres qui en compte le plus grand nombre, soit 46, ou 8 % de l'effectif. Il y a en moyenne 21 officines par canton. Il y en a 17, si l'on ne tient pas compte de la ville de Liège.

b) Existe-t-il un rapport entre le nombre d'habitants et le nombre d'officines ?

On a rangé les cantons au tableau 43 dans l'ordre croissant du nombre des habitants.

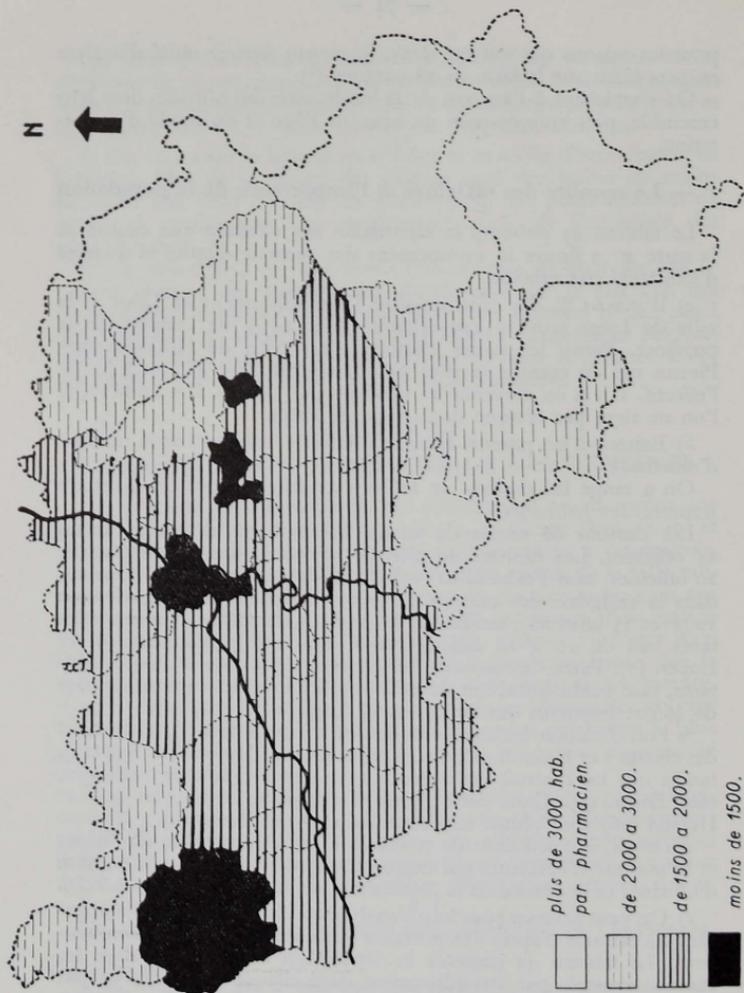
Les cantons de moins de 30.000 habitants ne dépassent aucun 15 officines. Les cantons de plus de 30.000 habitants ont plus de 20 officines, sauf Fexhe-Slins (17). Parmi les premiers, seul Hannut, dans la catégorie des cantons de 20.000 habitants au plus, dépasse 10 (avec 15 officines), tandis que les cantons de 20.000 à 30.000 habitants ont de 10 à 14 officines, sauf Dison (9), Malmédy (6) et Eupen (7). Parmi les seconds, les cantons de 30.000 à 46.000 habitants, sauf Fexhe-Slins, ont de 23 à 26 officines et les cantons de plus de 46.000 habitants ont au moins 35 officines.

Si l'on considère les classes de densité (voir tableau 3), les cantons des classes I et II ont moins de 20 officines, sauf Huy (26) et Spa (23), tandis que les cantons des autres classes ont au moins 23 officines, sauf Dison (9). Dans cette dernière catégorie, St-Nicolas (23) et Herstal (26) sont plutôt en dessous du niveau dominant.

Au total, le coefficient de corrélation entre le nombre d'officines et le nombre d'habitants par canton est de + 0.99. Entre le nombre d'officines et la densité de la population par canton, il est de + 0.89.

c) On peut pousser plus loin l'analyse en distinguant et en comparant les cantons d'après l'importance des communes qu'ils comprennent. Le tableau 44 présente la répartition des officines dans les cantons groupés par arrondissement dans chaque classe établie par ordre croissant de la population et tient compte de la structure des agglomérations communales dans chaque canton.

(1) Voir supra, p. 6.



CARTE N° 5.

La répartition des pharmaciens dans la province de Liège : nombre d'habitants par pharmacien dans chaque canton.

TABLEAU 43. — Classement des cantons dans l'ordre croissant du nombre d'habitants et nombre d'officines par canton

Cantons	N. d'habitants			N. d'officines			N. d'habitants par officine
	Total	par km <sup>2</sup> (densité)	Classe de densité	H	F	Ensemble	
Ferrières .....	4.428	49	I	1	—	1	4428
Herve .....	12.128	206	II	5	1	6	2021
Héron .....	14.182	173	II	7	2	9	1576
Stavelot .....	14.611	43	I	4	2	6	2435
Jehay-Bodegnée ..	16.511	154	II	7	3	10	1651
Saint-Vith .....	17.280	40	I	1	1	2	8640
Hannut .....	18.797	120	I	12	3	15	1253
Landen .....	19.606	194	II	7	2	9	2178
Aubel .....	20.102	146	I	7	1	8	2513
Dison .....	20.122	914	III	5	4	9	2236
Waremme .....	20.678	177	II	10	—	10	2068
Malmédy .....	21.151	56	I	4	2	6	3525
Louveigné .....	21.390	127	I	11	1	12	1783
Dalhem .....	22.324	286	II	12	2	14	1595
Limbourg .....	22.849	117	I	10	—	10	2285
Nandrin .....	23.375	83	I	13	1	14	1670
Eupen .....	26.194	117	I	3	4	7	3742
Fexhe-Slins .....	33.723	288	II	11	6	17	1984
Spa .....	35.977	170	II	17	6	23	1564
Herstal .....	40.183	1607	IV	19	7	26	1546
Saint-Nicolas .....	42.060	2897	IV	18	5	23	1829
Huy .....	45.179	229	II	24	2	26	1738
Verviers .....	47.585	1425	IV	23	12	35	1359
Grivegnée .....	55.409	2409	IV	24	14	38	1458
Fléron .....	55.703	612	III	22	14	36	1547
Seraing .....	67.046	882	III	31	13	44	1524
Hollogne-aux-Pierres	78.657	539	III	34	12	46	1710
Liège .....	156.193	6883	V	80	39	119	1313
Province .....	973.443	247	—	422	159	581	1675

Parmi les 17 cantons de moins de 30.000 habitants, les 6 cantons de l'arrondissement de Huy comptent seulement 4 communes de plus de 3000 habitants et les 8 cantons de l'arrondissement de Verviers en comptent 14. Les premiers comptent 111 communes de moins de 3000 habitants et les seconds 60.

L'arrondissement de Verviers est plus étendu que l'arrondissement de Huy et le morcèlement de son territoire en communes est donc moins accentué. Le nombre moyen d'habitants par commune ou par canton est plus élevé à l'est de la province qu'à l'ouest (1). Les agglomérations sont d'ailleurs réparties très différemment sur le territoire de ces deux régions. Les communes de l'arrondissement de Huy, celles de Hesbaye surtout, comprennent beaucoup de petits villages, très proches les uns des autres et reliés entre eux par de nombreuses routes. Dans l'arrondissement de Verviers, les populations sont, au contraire, fortement concentrées, au sud de la Vesdre surtout, en de grosses bourgades très espacées et situées, le plus souvent au croisement des routes, peu nombreuses, de la région. L'arrondissement de Huy est avant tout une région agricole, tandis que, dans l'est du pays, l'on trouve des industries et surtout des exploitations herbagères et forestières.

Les cantons de l'arrondissement de Liège ont plus de 30.000 habitants, sauf les trois cantons de Dalhem, Louveigné et Waremme, les seuls qui ont un caractère foncièrement rural. Il y a dans l'arrondissement de Liège 38 communes de plus de 3000 habitants sur 67.

Seuls, en dehors de l'arrondissement de Liège, les cantons de Huy, de Spa et de Verviers, ont plus de 30.000 habitants; ils comprennent 11 communes de plus de 3000 habitants. On retrouve dans les cantons de Huy et de Spa les caractères propres à la région où ils sont situés.

Dans l'arrondissement de Liège, les cantons de Hollogne-aux-Pierres, de Fexhe-Slins, de Fléron et de Waremme comptent un nombre élevé de communes, respectivement 31, 24, 20 et 27. Mais Fexhe-Slins a 22 communes de moins de 3000 habitants et Waremme en a 26, tandis que Fléron et Hollogne-aux-Pierres possèdent un caractère hétérogène. Assez étendus, ces derniers groupent tout ensemble des communes de caractère urbain et des communes rurales. Dans le canton de Fléron, l'on doit distinguer les communes de Chénée (10.362 habitants) et de Beyne-Heusay (6027 habitants) des 18 autres. Dans le canton de Hollogne-aux-Pierres, l'on distinguera celles de Jemeppe (13.460 habitants), de Flémalle-Haute, de Flémalle-Grande (6201 et 6086 habitants), de Montegnée (10.575 habitants), de Grâce-Berleur et de Hollogne-aux-Pierres

(1) Les communes des cantons comptant moins de 20.000 habitants ont en moyenne 1512 habitants à l'est et 859 habitants à l'ouest. Pour les communes des cantons comptant de 20.000 à 30.000 habitants, ces moyennes sont respectivement 2805 et 793 habitants.

(7589 et 5568 habitants) des autres communes de caractère plus rural qui constituent la partie nord du canton.

Il apparaît qu'il y a une relation dans les diverses communes entre le nombre d'habitants et le nombre d'officines. Mais de façon générale, pour un même nombre d'habitants, une commune de l'arrondissement de Huy ou de l'arrondissement de Liège compte un plus grand nombre d'officines qu'une commune de l'arrondissement de Verviers. Cette remarque est spécialement valable pour les communes de moins de 3000 habitants.

Parmi les cantons de moins de 30.000 habitants, ceux qui sont situés dans l'arrondissement de Huy comptent, au maximum, 2200 habitants par officine. Ceux qui sont situés dans l'arrondissement de Verviers comptent, au minimum, 2000 habitants par officine (1). Le canton de Ferrières, dans l'arrondissement de Huy, avec une seule officine pour 4428 habitants, du point de vue géographique et du point de vue démographique, présente les caractéristiques des cantons de l'arrondissement de Verviers, bien plus que celles des cantons de l'arrondissement de Huy.

Les cantons de Héron, Jehay-Bodegnée et Hannut comptent peu d'habitants par officine et ceux de St-Vith, Eupen et Malmédy en comptent beaucoup. On sait désormais que ces cas ne sont pas exceptionnels, mais accusent des tendances propres à deux « zones » territoriales dont ils font partie.

Les cantons de 30.000 à 46.000 habitants comptent 1984 à 1738 habitants par officine. Ici le canton de Huy a proportionnellement moins d'habitants par officine que celui de Spa. Mais la situation du canton de Spa est toute particulière. A côté de communes rurales qui présentent les mêmes caractéristiques que les communes des autres cantons de la région, il comprend une ville de cure, la commune de Spa (9000 habitants), et les communes d'Ensisval, de Theux et de Pepinster, qui sont plus peuplées et ont un caractère plus urbain que les autres en raison de leurs activités industrielles. Ces 4 communes comptent moins de 1400 habitants par officine (2).

Les cantons de plus de 46.000 habitants comptent au maximum 1530 habitants par officine (3). Toutefois, le canton de Hologne-aux-Pierres, avec 1710 habitants par officine, présente un caractère exceptionnel. On sait que ce canton est hétérogène. Mais c'est dans les communes les plus « urbaines » que l'on trouve le plus grand nombre d'habitants par officine (4).

(1) Pour Herve, 1996. Le nombre est plus élevé dans le sud de l'arrondissement que dans le nord.

(2) Ils comptent 20 officines sur les 23 du canton.

(3) Dans le canton de Fléron.

(4) Dans les 6 communes de Jemeppe, de Flémalle-Haute, de Flémalle-Grande, de Montegnée, de Grâce-Berleur et de Hologne-aux-Pierres, il y a 49.479 habitants et 28 officines, soit 1767 habitants par officine (contre 1710 pour l'ensemble du canton).

TABLEAU 44. — Répartition des communes dans les cantons classés selon l'ordre croissant de leur population et par arrondissement

Classes (1)	Cantons	Communes de						Ensemble			
		Plus de 20.000 habitants		10.000 à moins de 20.000 habitants		3.000 à moins de 10.000 habitants			Moins de 3.000 habitants		
		Com-mu-ni-nes	Offi-cines	Com-mu-ni-nes	Offi-cines	Com-mu-ni-nes	Offi-cines		Com-mu-ni-nes	Offi-cines	
a	Ferrières .....	—	—	—	—	—	—	8	1	8	1
	Héron .....	—	—	—	—	—	—	1	3	8	6
	Jehay-Bodegnée .....	—	—	1	4	—	—	—	—	14	6
	Hannut .....	—	—	—	—	—	—	—	—	29	15
	Landen .....	—	—	—	—	—	—	1	5	24	4
Ensemble .....	—	—	1	4	2	8	83	32	86	44	
c	Herve .....	—	—	—	—	—	—	2	5	4	1
	Stavelot .....	—	—	—	—	—	—	2	5	9	1
	Saint-Vith .....	—	—	—	—	—	—	—	—	11	2
	Ensemble .....	—	—	—	—	—	—	4	10	24	4
Total de la 1 <sup>re</sup> classe .....		—	—	1	4	6	18	107	36	114	58
a	Waremme .....	—	—	—	—	1	3	28	11	29	14
b	Dalhem .....	—	—	1	3	—	—	—	—	26	7
	Louveigné .....	—	—	1	4	2	5	7	5	10	14
	Nandrin .....	—	—	1	5	1	2	16	5	18	12
	Ensemble .....	—	—	3	12	3	7	49	17	55	36



Bon nombre d'habitants de ces communes qui travaillent dans de grosses usines du bassin liégeois ont avantage à s'adresser aux officines de l'entreprise qui les occupe. D'autre part, les officines tenues par des sociétés coopératives sont nombreuses dans ces communes et drainent irrésistiblement la clientèle d'une grosse partie de la population. Dans les 25 communes du canton qui ont un caractère rural, l'on compte seulement 1620 habitants par officine. Ces communes ont, d'ailleurs, plus d'un trait commun du point de vue de la répartition des habitants avec celles de l'arrondissement de Huy.

Pour quelles raisons, le nombre d'officines est-il, proportionnellement à la population, plus élevé dans l'arrondissement de Huy que dans celui de Verviers ? Il semble que le degré de concentration de la population soit le principal facteur de ces particularités dans la répartition des officines. En effet, là où la concentration de la population est forte, l'on peut évaluer avec plus de sécurité le nombre de clients qui fréquenteraient la nouvelle officine que l'on y installerait. Cette évaluation sera d'autant plus sûre qu'on ne peut y compter sur la clientèle trop éloignée des habitants de villages voisins. Dans l'arrondissement de Huy, au contraire, de telles estimations doivent tenir compte de faits beaucoup plus complexes : il n'est pas aisé de savoir où s'arrête l'aire de la clientèle en une région où nombre de petits villages sont très proches l'un de l'autre. Par ailleurs, l'on a besoin d'un moins grand nombre d'officines là où la population, sans être très nombreuse, atteint un fort degré de concentration. Les officines s'y trouvent, en effet, au même endroit que leurs clients, lesquels n'ont pas à se déplacer. Par contre, les habitants d'une région telle que l'arrondissement de Huy devraient faire de longs déplacements pour joindre l'officine la plus proche s'il n'y avait pas un plus grand nombre d'officines pour les servir; l'aire de clientèle d'une officine serait, en effet, de petit village en petit village, extrêmement étendue.

Les pharmaciens ont aussi des raisons personnelles de s'installer moins volontiers dans l'arrondissement de Verviers. Elles tiennent au fait de l'isolement. Dans cette région, on est très éloigné des grands centres, car en outre de la distance à couvrir pour rallier l'un d'eux, l'on y dispose de moyens de communication moins développés (surtout dans le sud-est de la région). Par ailleurs, dans les cantons d'Eupen, de Malmédy et de St-Vith, il faut tenir compte de la question de langue et du fait que, le long de la frontière, beaucoup d'habitants s'adressent à des officines étrangères plus proches de leur domicile. Tous ces facteurs semblent avoir agi au maximum dans le canton de St-Vith, mais l'on ne doit pas perdre de vue que les agglomérations de ce canton sont non seulement très espacées, mais encore très peu peuplées. On notera enfin la situation particulière du canton de Hannut qui, proportionnellement à sa population, compte le plus d'officines (1253 habitants par officine). Mais, 6 officines de ce canton

sont très proches <sup>(1)</sup> des cantons de Landen et de Waremme <sup>(2)</sup> et desservent plusieurs villages de ces cantons, où il n'y a pas d'officine. De plus, Hannut constitue un important carrefour routier.

On peut conclure de cette analyse que, du point de vue de la répartition des officines, la province de Liège comprend trois zones distinctes. La première est continue et groupe les cantons dans lesquels on dénombre 15 officines, au maximum. Elle affecte la forme d'un demi-cercle et se divise en deux parties. L'une comprend 5 cantons de l'arrondissement de Huy et les cantons de Waremme, de Louveigné et de Dalhem, soit en tout 156.863 habitants et 93 officines (1684 habitants par officine) <sup>(3)</sup>. L'autre partie de cette première zone comprend 8 cantons de l'arrondissement de Verviers et le canton de Ferrières. Globalement, ces 9 cantons comptent 158.865 habitants et 55 officines (2887 habitants par officine) <sup>(4)</sup>.

La seconde zone comprend 5 cantons où l'on dénombre 16 à 30 officines. On y distingue d'une part les cantons de Huy, de Fexhe-Slins et de St-Nicolas. Globalement, ces 3 cantons comptent 120.962 habitants et 66 officines (1832 habitants par officine) <sup>(5)</sup>. D'autre part, les cantons de Herstal et de Spa comptent 76.160 habitants et 49 officines, soit 1554 habitants par officine <sup>(6)</sup>.

Enfin, la troisième zone comprend 6 cantons où l'on dénombre plus de 30 officines. Ce sont les cantons de Liège et de la banlieue liégeoise, d'une part; le canton de Verviers, d'autre part. Globalement, ces cantons comptent 460.593 habitants et 318 officines (1459 habitants par officine) <sup>(7)</sup>.

## 2. — Répartition territoriale et sexe

a) Près de 70 % des pharmaciennes sont établies dans l'arrondissement de Liège et près de 80 % si l'on y ajoute le canton de Verviers. Les cantons de moins de 30.000 habitants ne dépassent jamais 4 pharmaciennes. Les cantons de plus de 30.000 habitants en ont toujours au moins 5, sauf Huy <sup>(8)</sup>.

Dans la ville de Liège même, il y a proportionnellement plus de pharmaciennes (39 sur 159, soit 24,5 %) que d'hommes (80 sur 422, soit 19 %) <sup>(8)</sup>. Les cantons de Liège, de Seraing, de Fléron, de

(1) A Hannut, Lens-St-Remy et Thisnes.

(2) Les deux cantons de la région qui comptent proportionnellement le moins d'officine.

(3) D'un canton à l'autre, cette moyenne varie de 1253 à 2178.

(4) D'un canton à l'autre, cette moyenne varie de 2021 à 8640.

(5) D'un canton à l'autre, cette moyenne varie de 1738 à 1829.

(6) Il y a 1554 habitants par officine dans le canton de Spa et 1546 habitants par officine dans celui de Herstal.

(7) D'un canton à l'autre, cette moyenne varie de 1313 à 1710.

(8)  $\chi^2 = 19$ .

Grivegnée, de Hollogne-aux-Pierres et de Verviers comptent ensemble 67,5 % des pharmaciennes pour 50,7 % des pharmaciens (1).

b) Dans l'ensemble, la situation se présente comme l'indique le tableau 45.

TABLEAU 45. — *Distribution des cantons d'après le nombre de pharmaciennes*

Catégorie d'après le nombre de pharmaciennes établies dans le canton	N. de cantons	Nombre de pharmaciennes	
		N	%
0 .....	3	—	—
1 à 4 .....	15	31	19,5
5 à 9 .....	4	24	15,1
10 et plus .....	6	104	65,4
Total .....	28	159	100,0

Les 2/3 des pharmaciennes sont établies dans 6 cantons de la province. Chacun de ceux-ci compte en moyenne 17 pharmaciennes ou 13 si l'on ne tient pas compte de la ville de Liège. Mais il y a au moins une pharmacienne dans presque tous les cantons de la province. Seuls trois cantons n'en comptent aucune.

c) Le nombre de pharmaciennes par canton est en rapport avec le nombre de pharmaciens. Le coefficient de corrélation est de + 0,68.

Les cantons de moins de 30.000 habitants comptent globalement 1480 officines, dont 29 sont tenues par des pharmaciennes, soit en moyenne 1 officine sur 5. Les cantons de 30 à 46.000 habitants comptent, globalement, 115 officines, dont 26 sont tenues par des pharmaciennes, soit 1 officine sur 4 tenue par une pharmacienne. Enfin, les cantons de plus de 46.000 habitants comptent globalement 318 officines, dont 104 sont tenues par des pharmaciennes, soit 1 officine sur 3.

On remarque que dans les cantons de la première zone géographique antérieurement définie (v. p. 79), 1 officine sur 5 est tenue par une pharmacienne. Cependant, dans la partie est de cette zone, il y a 1 officine sur 4 qui est tenue par une pharmacienne, tandis que dans la partie ouest, on en compte 1 sur 6.

(1)  $\chi^2 = 101$ .

Il semble donc bien que les pharmaciennes sont surtout installées dans les localités importantes ou dans les localités voisines des centres. Elles sont plus rares dans les régions rurales constituées de plus petites communes. Elles sont en plus grande proportion dans les cantons de plus de 46.000 habitants que dans ceux de 30 à 46.000 habitants, et dans ceux-ci que dans ceux de moins de 30.000 habitants. Par ailleurs, la proportion de femmes est plus élevée à l'est qu'à l'ouest de la première zone. Une analyse faite sur la base de la commune révélerait que c'est dans les communes de forte densité et dans les communes voisines des grands centres que l'on compte relativement le plus de pharmaciennes.

### 3. — Répartition territoriale et âge

L'âge moyen des pharmaciens calculé sur la base du canton varie de 33 à 50 ans. Il est inférieur à 44 ans dans 26 cantons. Mais aucune relation n'apparaît entre la répartition territoriale et la distribution des âges.

### 4. — Répartition territoriale et mode d'exploitation

Le tableau 46 présente la répartition des titulaires d'officine dans les divers cantons selon qu'ils sont propriétaires ou gérants.

Le nombre de gérants est en relation avec le nombre d'officines et avec le nombre d'habitations. Les cantons de moins de 30.000 habitants comptent 3 gérants au maximum. Ceux de plus de 46.000 habitants en comptent 8, au minimum. Quant aux cantons de 30 à 46.000 habitants, ils en comptent de 4 à 8, sauf Fexhe-Slins (1).

Dans les cantons de la première zone antérieurement définie, il y a 4 cantons à l'ouest (Landen, Waremme, Hannut et Héron) et 3 cantons à l'est (Ferrières, Stavelot et St-Vith) où l'on ne relève aucun gérant. Il n'y a donc dans la première zone que deux cantons de l'arrondissement de Huy où l'on trouve des gérants. Il y en a 4, soit 1 officine en gérance sur 17, pour la partie ouest de la première zone. Au contraire, les cantons de la première zone relevant de l'arrondissement de Verviers sont 6 à compter des gérants. Il y a en moyenne 1 officine en gérance sur 5 dans cette partie de la première zone.

Dans les cantons de la seconde zone, il y a environ 1 officine en gérance sur 4 et dans ceux de la troisième zone, 1 sur 3.

Une analyse de la répartition des gérants faite sur la base de la commune révélerait que c'est dans les communes de forte densité et spécialement dans les centres, les faubourgs de grandes villes, et les communes industrielles des vallées de la Meuse et de la Vesdre, que sont établis le plus grand nombre de gérants.

TABLEAU 46. — Répartition cantonale des officines selon le mode d'exploitation (1)

Cantons	Propriétaires	Gérants	Ensemble
Ferrières .....	1	—	1
Herve .....	4	2	6
Héron .....	9	—	9
Stavelot .....	6	—	6
Jehay-Bodegnée .....	8	2	10
Saint-Vith .....	2	—	2
Hannut .....	15	—	15
Landen .....	9	—	9
Aubel .....	7	1	8
Dison .....	7	2	9
Waremme .....	10	—	10
Malmédy .....	5	1	6
Louveigné .....	13	1	14
Dalhem .....	11	1	12
Limbourg .....	7	3	10
Nandrin .....	12	2	14
Eupen .....	5	2	7
Fexhe-Slins .....	16	1	17
Spa .....	19	4	23
Herstal .....	22	4	26
Saint-Nicolas .....	17	6	23
Huy .....	18	8	26
Verviers .....	21	14	35
Grivegnée .....	30	8	38
Fléron .....	21	15	36
Seraing .....	36	8	44
Hollogne-aux-Pierres .....	32	14	46
Liège .....	87	32	119
Province .....	450	131	581

(1) Le présent tableau complète le tableau 43.

Ce phénomène s'explique, semble-t-il, par le fait que beaucoup de gérants sont au service de sociétés coopératives, qui exercent leurs activités dans les régions urbaines et industrielles de la province.

Le coefficient de corrélation entre le nombre d'officines en propriété et le nombre d'officines en gérance est de + 0,88.

Edouard VIEUJEAN,  
Docteur en droit.

## Les Carrières universitaires

### L'emploi des universitaires dans les « grands magasins »

On connaît l'extension prise dans la vie économique actuelle par les « grands magasins ». Le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires vient d'achever une enquête destinée à rechercher quelle est la place actuellement occupée par les diplômés de l'enseignement supérieur dans ce secteur d'activité, ainsi que les perspectives d'avenir qu'ils pourraient y trouver.

Il s'est adressé, dans ce but, à l'Association des Grandes entreprises de distribution de Belgique ainsi qu'à la S. A. Sarma, qui lui ont aimablement offert leur collaboration. Diverses personnalités appartenant à ces milieux professionnels ont également été consultées.

Le secteur des « grands magasins », entendu dans un sens large, comporte non seulement les « grands magasins à rayons multiples », mais encore plusieurs importantes maisons spécialisées dans l'un ou l'autre domaine du commerce de détail. L'enquête n'a porté que sur les « grands magasins » au sens étroit du terme, c'est-à-dire sur les grandes entreprises de commerce de détail « à rayons multiples ». Elle a ainsi atteint six des principales entreprises de ce secteur.

L'enquête tendait à connaître d'abord quelle est actuellement l'importance de l'emploi des « universitaires » (1) dans ces entreprises; quelles fonctions ils y occupent ou peuvent y occuper; quelle est aussi la « politique » généralement suivie par les dirigeants des grands magasins en matière d'emploi des universitaires; quelles sont les conditions posées par eux aux candidats désireux de faire carrière dans ce secteur et quelles sont les modalités pratiques du recrutement; enfin, quelles « situations », tant en début qu'en fin de carrière, les universitaires peuvent s'y faire.

1. *Importance actuelle de l'emploi des universitaires.* — Les grands magasins dont il s'agit, occupent à l'heure actuelle quelques 141 diplômés de l'enseignement supérieur. La plupart sont des diplômés en sciences commerciales ou économiques (licenciés, docteurs, ingénieurs); 10 % environ sont cependant des docteurs en droit et l'on rencontre aussi l'un ou l'autre ingénieur civil, licencié en philosophie et lettres ou licencié en sciences politiques, sociales,...

(1) Y compris les diplômés des écoles supérieures de commerce.

2. *Les fonctions occupées.* — Ces universitaires sont occupés dans diverses fonctions qui se situent soit dans les cadres commerciaux proprement dits, achat et vente, soit dans les cadres administratifs. Signalons également qu'il existe, dans certaines entreprises, des services médicaux qui ont à leur tête un docteur en médecine.

Il n'y a pas à insister sur les emplois qu'occupent les universitaires dans les cadres administratifs. Les fonctions qu'ils y remplissent sont du même type que celles qu'ils seraient amenés à occuper dans d'autres entreprises commerciales : services comptables, juridiques, « sociaux »,...

Les attachés aux bureaux d'études des grands magasins utilisent des techniques propres à ceux-ci. D'une façon très générale, ils sont chargés, tout d'abord, de prendre connaissance, de classer et de faire connaître au personnel intéressé, « ce qui paraît » ou « ce qui se fait » dans le monde dans des domaines qui intéressent les grands magasins; ils doivent également étudier les marchés, les conditions de vente et d'achat des différents produits ainsi que l'allure générale de la conjoncture économique; ils seront enfin amenés à rechercher, dans le magasin lui-même, les conditions optima de la vente dans les rayons.

Les rouages essentiels d'un grand magasin sont cependant constitués par le personnel des cadres commerciaux proprement dits : les acheteurs et les vendeurs. C'est ici que les universitaires peuvent être appelés à jouer un rôle important et qu'ils pourront trouver « des situations » intéressantes. Ces fonctions n'étant pas toujours bien connues, on s'efforcera de les décrire avec quelques détails.

Pour acheter et pour vendre les innombrables marchandises dont ils font le commerce, les grands magasins disposent d'un personnel spécialisé dirigé par des chefs de service, chargés d'appliquer, dans un domaine particulier, la politique générale définie par la direction de la firme. Ils sont aidés par des adjoints, « acheteurs » et « vendeurs », dont ils surveillent et coordonnent l'activité.

L'acheteur est compétent pour une série de marchandises déterminées, — un « rayon », — et il est investi de la tâche de rechercher et d'acheter ces marchandises, au mieux et sous sa responsabilité, dans le cadre d'un crédit qu'on lui a fixé.

Sa tâche consiste donc à recevoir au bureau des fournisseurs éventuels, mais surtout à voyager, tant en Belgique qu'à l'étranger, à explorer les marchés, à fréquenter les foires commerciales, nationales ou internationales. Il part à la recherche de produits, compare des prix, des qualités, s'enquiert de nouveautés, de conditions meilleures, du « sérieux » des fournisseurs.

Pour mener à bien cette tâche, l'acheteur doit tout d'abord parfaitement posséder la « technique » même des marchandises qui sont de son ressort : une longue initiation est requise ici; il doit aussi connaître les conditions du marché et en dominer les éléments; il doit avoir le sens de ce qui plaît à la clientèle de son magasin et de ce qui pourrait l'accroître. Voyageant souvent à l'étranger, il doit pouvoir faire usage, avec aisance, des principales langues modernes.

Quant au vendeur, il est, comme l'acheteur, affecté à un « rayon », c'est-à-dire qu'il reçoit la responsabilité d'une série de marchandises qu'il

doit présenter à la clientèle et vendre. Si l'acheteur vit très souvent en dehors de l'entreprise, la place du vendeur est, avant tout, dans le magasin. Son souci constant est de trouver et de réaliser les formules de vente les plus appréciées du public. Lui aussi devra posséder la « technique » des marchandises dont il a la charge, mais en outre il a pour mission de diriger le personnel de vente, de lui apprendre à connaître les produits des rayons et à les vendre; il devra donc savoir commander son personnel, et le commander humainement. Son souci constant sera de se tenir au contact du public pour en saisir la psychologie; les manières de vendre pratiquées en dehors de l'entreprise ne peuvent lui être étrangères; il sera amené à effectuer de rapides voyages d'études en Belgique et à l'étranger, soit dans les usines pour connaître parfaitement les marchandises, soit dans les grands magasins étrangers où il recueillera des idées nouvelles pour la présentation des produits.

3. *Politique de l'emploi des universitaires.* — Telles sont sommairement décrites les fonctions essentielles de la direction des grands magasins. Quelle place peuvent y occuper des universitaires? Quelle est la politique suivie par les dirigeants de ces entreprises dans le domaine de leur emploi?

« La politique suivie par notre entreprise au sujet de l'emploi des universitaires est d'en augmenter le nombre au fur et à mesure des possibilités. »

Cette réflexion qui nous est faite par un grand magasin paraît bien faire écho à une préoccupation de l'ensemble du secteur.

On souhaite généralement pouvoir occuper plus d'universitaires dans les services administratifs mais surtout dans les services des achats et des ventes. Pour quelles raisons, les dirigeants des grands magasins se sont-ils engagés dans cette politique?

Une réponse à l'enquête nous éclaire sur cette question: « Les universitaires sont appelés, grâce à leurs études, à occuper des postes importants dans les cadres de la société. Les dirigeants espèrent, en agissant de la sorte, augmenter le niveau intellectuel de leurs collaborateurs et, par le fait même, contribuer à maintenir le bon renom de la société, tout en s'assurant d'une conduite sérieuse des affaires. A notre époque, la haute direction d'une affaire doit pouvoir compter sur des collaborateurs susceptibles de l'aider à mener à bien l'entreprise qu'elle dirige. »

C'est que, nous a-t-il été expliqué par ailleurs, l'organisation des grands magasins et le rôle qu'ils tiennent à l'heure actuelle dans la vie économique, ont considérablement évolué depuis leur apparition. On n'en est plus aujourd'hui au temps de l'empirisme où la direction d'un grand magasin ne différait guère de celle des autres maisons de commerce de détail; les grands magasins sont devenus de véritables « usines » spécialisées dans le commerce de détail; leur champ d'activité s'est élargi et leur gestion, du fait même de leur importance, doit s'accorder de très près au rythme de la vie économique internationale.

Dès lors, se pose la question des cadres. De même qu'une « usine » dispose de nombreux ingénieurs pour la fabrication et la direction des laboratoires et bureaux d'études, les grands magasins doivent disposer

d'un état-major de spécialistes des questions commerciales, possédant une très large culture qui leur permette de dominer, par la largeur des vues, les problèmes rencontrés quotidiennement, et qui soient « curieux » de connaître l'état de la vie économique et de la vie sociale dans laquelle s'insère leur action.

On estime que, pour remplir ces fonctions, les universitaires sont, au point de départ, les plus qualifiés et qu'ils peuvent, mieux peut-être que le personnel « sorti du rang », arriver, tout en devenant des compétences spécialisées dans leur domaine, à dominer les techniques du métier et à se dégager des détails de la vie quotidienne pour élargir leurs vues jusqu'à une compréhension des intérêts vitaux de leur entreprise.

4. *Les exigences requises des candidats.* — La politique de l'emploi actuellement pratiquée est donc nettement favorable aux universitaires. Est-ce à dire que les portes des grands magasins soient très largement ouvertes à tous les diplômés ? Etant donné les exigences sévères du recrutement et les qualités requises des candidats, pour se tailler une place dans les cadres d'un grand magasin, il faut répondre que seuls les meilleurs des universitaires peuvent arriver à une situation intéressante.

On examinera successivement les exigences requises des candidats au point de départ et les qualités nécessaires pour « réussir » une carrière dans ce secteur d'activité.

a) *Sexe.* — Disons tout d'abord qu'en principe, dans la plupart des entreprises, les femmes universitaires ont accès à tous les emplois de début de carrière, à condition bien entendu, qu'elles réunissent les qualités requises. On fait cependant remarquer qu'il n'y a jusqu'à présent aucun exemple d'éléments féminins parvenus à des postes de direction.

b) *Diplôme.* — Les diplômes les plus recherchés par les dirigeants des grands magasins sont ceux de sciences commerciales ou de sciences économiques. Cette préférence est due au fait que ces diplômés, au cours de leurs études, ont pu se former au contact de matières relatives à l'exercice du commerce ; elle tient aussi au fait qu'en choisissant les études de sciences commerciales, les jeunes diplômés ont indiqué déjà, jusqu'à un certain point, qu'ils avaient un attrait pour la pratique du commerce et qu'ils accepteraient, au début de carrière, de se plier plus aisément aux exigences d'un stage. Enfin, ces diplômés ont l'avantage d'avoir étudié, d'une manière sérieuse, les langues modernes étrangères.

Cette préférence n'est toutefois pas exclusive : tous les universitaires, à quelque discipline qu'ils appartiennent, peuvent être admis s'ils réunissent les autres conditions. Ce que l'on recherche, et l'on insiste sur ce point, ce ne sont pas les parchemins, mais les personnalités, les hommes formés, curieux, entreprenants, travailleurs ; le diplôme n'a aux yeux des dirigeants, que la valeur d'un indice permettant de croire à priori à un certain niveau de culture.

c) *Age.* — On préfère les candidats très jeunes, sortant de l'Université, qui sont encore à un âge où l'on peut se plier à une discipline, qui savent faire confiance à des supérieurs et se laisser guider par eux.

d) *Qualités physiques.* Quelques qualités physiques sont indispensables. « Le travail intensif, nous écrit-on, qui est exigé du personnel des grands magasins nécessite une résistance physique et nerveuse assez grande. »

e) *Qualités intellectuelles.* — On a insisté déjà sur l'importance considérable que les dirigeants attribuent à la culture générale. Cela ne signifie pas que l'on souhaite disposer des services de « théoriciens ». On reproche au contraire à certains universitaires de manquer d'« esprit pratique », de ne pas savoir observer concrètement les choses et les gens, de « planer ». On souhaite parfois que l'enseignement universitaire soit moins théorique et on ne cache pas que « l'adaptation à la pratique du commerce est souvent difficile à réaliser ». La véritable formation universitaire cependant doit permettre au diplômé d'avoir à la fois des ouvertures très larges sur le monde, permettant de le dominer, et un esprit ouvert au concret, curieux d'apprendre.

Les candidats doivent en outre avoir un « sens commercial » développé, même lorsqu'ils sont attachés à des fonctions administratives.

Enfin, la connaissance de langues modernes étrangères, on l'a dit, est nécessaire pour l'exercice de la plupart des fonctions, que ce soit pour les relations écrites ou verbales avec les correspondants étrangers ou pour la connaissance des publications étrangères.

f) *Qualités morales.* — On souhaite, sous le rapport des qualités morales, que les universitaires entrant en fonction, aient conscience de leurs « devoirs » dans la vie de l'entreprise, notamment dans leurs rapports avec les non-universitaires.

On souhaite ensuite qu'ils soient honnêtes, intègres, ce qui va de soi, et en outre qu'ils aient de « l'ardeur au travail »; qu'ils aient aussi une certaine aptitude au commandement et qu'ils soient animés de la « volonté de réussir ».

A plusieurs reprises, une toute autre qualité est mise en relief : la patience. « On demande aux jeunes diplômés, écrit un dirigeant, de ne pas s'attendre dès leur début à obtenir un poste important. Ils doivent suivre une période d'adaptation qui permettra de déceler leurs qualités. » Dans une autre réponse, on insiste sur la nécessité de la patience : « les jeunes diplômés s'attendent, paraît-il, trop souvent à une ascension rapide dans la hiérarchie, avant même qu'ils aient valorisé leur diplôme par un travail pratique personnel... Faute de patience précisément, nombre d'intéressés abandonnent trop vite la carrière qui les attend dans le grand magasin, pour se diriger vers des situations peut-être mieux rémunérées dans l'immédiat mais offrant moins de possibilités d'avenir ».

Il faut en effet se rendre compte que l'on est très exigeant vis-à-vis des jeunes universitaires. On leur impose un stage, au cours duquel ils auront à apprendre leur métier dans tous ses détails, y compris bien entendu la vente dans les rayons, au cours duquel aussi les personnalités seront jugées. En outre, le stagiaire devra consentir à un traitement relativement modeste, car le grand magasin s'attache surtout à rémunérer le mérite qui ne peut s'apprécier qu'à l'expérience.

5. *Les modalités du recrutement.* — La procédure généralement suivie pour le recrutement des universitaires est la suivante : les services du personnel insèrent des annonces dans les journaux faisant connaître les vacances d'emploi. Certaines entreprises ont d'autre part une réserve permanente de candidats, alimentée par les inscriptions directes. D'autres font appel aux étudiants qui se sont distingués au cours de stages accomplis chez elles pendant leurs études. Toutes entretiennent des rapports suivis avec les principales institutions d'études supérieures et avec les associations de diplômés.

La sélection des candidats s'opère à la suite d'une entrevue (interview) avec la direction; ils sont ensuite soumis à diverses épreuves : enquête sur la moralité, visite médicale, tests d'intelligence et de caractère ou examen de capacité. A titre d'exemple, l'examen de capacité dans un des grands magasins comporte une traduction, un problème de comptabilité et un court rapport sur un sujet intéressant les grands magasins.

6. « *La carrière* » dans les grands magasins. — Les candidats retenus après la sélection sont engagés comme « éléments à former ».

Il n'est pas inutile de rappeler avec insistance que l'Université a pour but de donner à ceux qui la fréquentent une formation générale dans un domaine particulier des sciences, une certaine ouverture d'esprit et une méthode de travail avec la capacité d'utiliser leurs connaissances et de développer normalement certaines qualités, comme l'objectivité, le sens du travail bien fait, le goût de s'intéresser à une œuvre à accomplir. Elle n'a pas donné, — et ce n'est pas sa mission propre, — une formation « professionnelle ».

Il reste donc encore aux jeunes diplômés à *apprendre leur métier* et c'est la raison d'être du stage qu'on leur impose.

Au cours de ce stage, ils sont, selon les entreprises, soit affectés à des postes d'« adjoints » à un titulaire d'une fonction (acheteur, par exemple), soit placés au bureau d'études, soit affectés tour à tour aux différents services de manière à connaître tous les rouages de la maison.

L'engagement comme stagiaire n'implique la plupart du temps aucune garantie, de la part de l'employeur, quant à la poursuite de la carrière. Le stage a précisément pour objet, en même temps que d'assurer la formation professionnelle des éléments que la société retiendra à son service, d'éliminer ceux qui ne peuvent s'adapter au métier.

Une fois le stage terminé, les universitaires sont affectés à un poste déterminé. Certaines entreprises préfèrent les affecter d'abord au bureau d'études où ils auront l'occasion de voir à un échelon plus élevé les problèmes qu'ils ont pu rencontrer au cours du stage dans les « rayons ». Le bureau d'études devient alors une sorte de pépinière de futurs chefs de service.

L'avancement est fonction des mérites. Les différentes réponses à l'enquête sont sur ce point quasi unanimes : « toutes les carrières sont ouvertes aux jeunes universitaires capables, qui ont fait la preuve de leurs capacités de travail et de leur valeur professionnelle et intellectuelle. Il

n'y a pas d'autres limites aux possibilités de promotion que celles créées par les universitaires eux-mêmes. »

Quant au standing de vie des titulaires, on nous fait remarquer qu'il est « élevé » et que « les plus belles perspectives leur sont ouvertes dans la mesure où ils le veulent ». Les rémunérations sont cependant extrêmement variables; elles dépendent de l'importance du poste occupé, des responsabilités, du chiffre d'affaire réalisé, parfois de l'ancienneté et surtout du mérite; la différenciation des traitements est ainsi très importante.

J. DELCHEVALERIE.

---

## La Vie de notre Association

---

### Les visites de rhétoriciens à l'Université de Liège

Au cours de la visite qu'ils firent à l'Université, le 22 novembre dernier, certains professeurs de l'enseignement moyen avaient émis le vœu que leurs élèves de dernière année puissent à leur tour parcourir différents services universitaires avant de fixer définitivement leur choix sur une section d'études.

A la veille de terminer le cycle des humanités et d'entrer dans la vie universitaire, disaient-ils, les rhétoriciens auraient intérêt à soulever « un coin du voile » qui leur cache ce monde inconnu et mystérieux qu'est l'Université.

On pourrait ainsi les aider à se faire une idée, sommaire encore mais plus précise cependant, de « ce qui les attend » à la rentrée d'octobre et dans la suite éventuelle de leurs études; on leur procurerait aussi l'occasion d'élargir leurs horizons quant à la diversité des études que l'on peut aborder, en leur montrant l'équipement des laboratoires et l'objet de leurs recherches; ils pourraient encore se rendre mieux compte de la portée exacte des enseignements, de leur futur milieu de travail, des perspectives d'avenir professionnel; enfin, ils pourraient prendre un premier contact, — d'allure plus cordiale et plus directe que celui toujours un peu compassé du premier cours, — avec leurs maîtres et s'apercevoir ainsi que la prétendue « barrière » entre ceux-ci et leurs élèves est en somme bien peu élevée.

Les Amis de l'Université de Liège ont pensé que cette expérience méritait, pour toutes ces raisons, d'être tentée.

Ils obtinrent d'emblée l'aimable collaboration de nombreux professeurs de l'Université et ainsi, dès le mois de mars, purent envoyer un programme de visites aux athénées, lycées et collèges des régions wallonnes, du Limbourg et du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce programme de visites avait été conçu de manière à permettre aux rhétoriciens de voir, à l'aise, différents services dans une ou plusieurs sections d'études de leur choix.

Les visites s'étaient sur plusieurs après-midi, du 21 avril au 2 mai. Elles étaient groupées selon les principales « orientations » possibles : Philosophie et Lettres, Sciences commerciales, Sciences mathématiques, physiques et « naturelles », Médecine, Pharmacie, Sciences appliquées; l'Association des Etudiants en Droit avait invité, dans le cadre de ces journées, les futurs juristes, sociologues et économistes, à venir prendre contact

avec des professeurs enseignant dans le cycle de ces études; on avait ménagé, enfin, la possibilité de visiter un des services universitaires de base, la Bibliothèque de l'Université. Dans toute la mesure du possible, on avait veillé à ce que les visiteurs puissent prendre contact, d'une part, avec des services de candidature et ensuite avec des services spécialisés au niveau des grades de licence, de doctorat, d'ingénieur ou de pharmacien. Enfin, certains services pouvaient être visités à deux dates différentes, de manière à éviter l'encombrement des laboratoires et surtout à faciliter leur accès à des rhétoriciens s'intéressant à plusieurs sections d'études.

C'est avec empressement que les directeurs de nombreux établissements d'enseignement moyen firent connaître l'adhésion de leurs élèves de dernière année au programme de visites proposé : 400 à 450 visiteurs nous annoncèrent ainsi leur intention de prendre contact avec un ou plusieurs services universitaires. La plupart appartenaient à des établissements de la région liégeoise, mais nombreux étaient ceux qui venaient d'athénées ou de collèges parfois très éloignés de Liège.

On ne peut songer à détailler ici ce qui a été dit ou montré aux rhétoriciens au long de ces après-midi. La façon dont se sont déroulées les visites fut d'ailleurs extrêmement variée : tantôt, c'était un groupe de professeurs chargés d'un enseignement dans une section d'études qui recevaient, ensemble, les visiteurs; tantôt, au contraire, les visiteurs passaient dans différents laboratoires ou séminaires, sous la conduite du professeur qui en a la charge et de ses assistants. Tantôt, — et surtout pour les services de candidature, — c'est le problème de l'entrée à l'Université, celui de la conduite des études au cours de la première année et celui des examens qui étaient principalement abordés; tantôt, ce sont les perspectives plus lointaines de la « spécialisation » dans un domaine de la science qui étaient évoquées. Ici, l'on précisa les matières mêmes qui seraient étudiées, la nature du travail à fournir et le genre de vie particulier de l'étudiant; ailleurs, on attira l'attention sur l'avenir professionnel des diplômés. Partout, les professeurs se mirent à la disposition des rhétoriciens pour répondre à leurs préoccupations dominantes.

En résumé, les rhétoriciens ont pu découvrir, par eux-mêmes et concrètement, les principaux problèmes qui se poseraient à eux, dès la rentrée d'octobre, en abordant les études de leur choix; ils ont pu aussi, dès avant de fixer définitivement leur choix, voir se dessiner devant eux l'évolution générale de ces études jusqu'au diplôme final et se profiler, dans une perspective plus lointaine encore, les possibilités d'avenir professionnel.

N'eussent-ils acquis, au cours de ces visites, que certaines précisions sur ces quelques sujets, que l'expérience méritait d'être tentée.

Car, du côté des professeurs qui les ont reçus, beaucoup nous ont signalé qu'ils avaient pu constater à nouveau, combien la « vocation » de ces futurs étudiants reposait sur des bases peu solides et, en particulier, sur une information nettement insuffisante.

« Les étudiants-visiteurs, nous écrit un de ces professeurs, qui en principe manifestent une tendance plus ou moins nette à s'orienter vers la

carrière médicale, ne peuvent, en général, fournir aucune raison justificative de leur choix. »

« Il s'est avéré, nous écrit un autre, que bien peu d'étudiants entreprennent des études avec un goût prononcé pour telle ou telle discipline. Ou bien encore, leur goût, s'il existe, semble avoir une origine strictement sentimentale. »

« En général, note un troisième professeur, les raisons du choix d'un type d'études ou d'une profession sont minces : la plupart de ces rhétoriciens semblent ne pas pouvoir dégager leurs aptitudes prédominantes ni préciser leurs intérêts profonds, et peu connaître aussi la profession qu'ils ont cependant choisie. C'est le point de vue des débouchés qui influence le plus de décisions. »

On voudrait encore citer un extrait du rapport général sur l'examen de maturité de la Fondation universitaire en vue de l'attribution des prêts d'études pour l'année académique-1951-1952, sur lequel un quatrième professeur ayant reçu des rhétoriciens attire notre attention :

« ...M. A... — et d'autres MM. B..., C..., D... notamment — déplorent que les jeunes gens qui se présentent à l'examen de maturité de la Fondation — et pourquoi les autres échapperaient-ils ? — soient si mal au courant de l'organisation des universités, d'abord, du choix des carrières, ensuite. Le défaut n'est pas dénoncé pour la première fois, si le remède, efficace et peu coûteux, se trouve à portée de la main. Les jeunes gens dont les interrogateurs de cette année s'accordent à louer le désintéressement dans le choix d'une carrière, éventuellement coloniale, ne demanderaient pas mieux que de se laisser éclairer, orienter, diriger par leurs maîtres du secondaire. S'ils ne savent que répondre à l'épreuve de conversation quand on les interroge à ce sujet, s'ils sont tout dépayés quand ils s'inscrivent à l'Université ou qu'ils y débarquent ; s'ils ont peine à prendre contact avec leurs nouveaux professeurs, s'ils ignorent l'existence de certaines études et de certains débouchés, s'ils se trompent d'aiguillage et sont obligés de faire machine-arrière, suite à de lamentables expériences parfois, c'est qu'ils ne sont pas suffisamment éclairés par leurs familles, par leurs maîtres, par tout leur entourage..»

Certes comme on nous le fait observer, on ne peut pénétrer l'esprit des études universitaires qu'à l'Université, par expérience personnelle. Mais le passage de l'athénée à l'université impose nécessairement un dépaysement auquel il est bon de préparer l'élève, en l'avertissant, de longue date, qu'il devra pouvoir adopter des conduites appropriées à sa vie nouvelle.

Ces quelques observations indiquent qu'aucune initiative tendant à donner aux élèves de l'enseignement moyen des informations précises sur les études et les carrières universitaires, n'est inutile. Les visites de rhétoriciens à l'Université en avril-mai dernier s'inscrivent dans cette ligne ; il sera sans nul doute intéressant de les répéter les années prochaines.

## Les « Anciens » de Liège au Congo Une grande figure du Katanga : Martin Rutten

*A l'invitation de la section d'Elisabethville de l'Association congolaise des « Anciens » de l'Université de Liège, M. le professeur Dellicour, procureur général honoraire d'Elisabethville, a rappelé la mémoire d'un « Ancien » de Liège qui fut une grande figure du Katanga, le gouverneur Martin Rutten, dans un article publié, le 23 avril dernier, dans « L'essor du Congo ».*

*Nous sommes heureux de rappeler ici les principaux passages de cet article :*

Si on me demandait : quel est l'homme le plus complet et le plus attachant que vous avez connu pendant une existence déjà longue ? Je répondrais sans hésitation : Martin Rutten, le premier Procureur général du Katanga, qui fut ensuite Vice-Gouverneur général du Congo et enfin Gouverneur général du Congo belge. Tous les anciens qui furent en contact avec lui et à qui l'on poserait la même question, exprimeraient, j'en suis sûr, un sentiment identique.

Il commença par faire de brillantes études à l'Université de Liège... Il partit pour le Congo en juillet 1901 en qualité de magistrat. Presque immédiatement il fut dirigé sur le Katanga. Désormais sa longue carrière coloniale va s'identifier presque entièrement avec le Katanga.

...Pendant de longues années il demeura seul à incarner la justice dans cet immense pays du Katanga. Pratiquement, il se trouva livré à lui-même car, en bien des cas, il ne lui était pas possible d'attendre pendant des mois l'avis de Boma. Heureusement, au bout de peu de temps, il révéla une maturité et une largeur d'esprit exemplaires. Perché dans son nid d'aigle de Lukonzolwa, sur les bords du lac Moëro, le Représentant du Comité spécial du Katanga consultait volontiers ce docteur en droit installé à Lukafu, près de Bunkeia, en qui, très rapidement, les européens du Katanga s'étaient habitués à voir un conseiller aussi avisé qu'obligeant.

...Mais voici 1910 : le rail vient d'atteindre Elisabethville. Comme par un coup de baguette magique le Katanga se transforme. L'exploitation industrielle du cuivre commence. Des cités sortent de terre. En quelques mois la population européenne se décuple; elle s'augmente de nombreux émigrés du Sud dont certains ne sont pas précisément des enfants de cœur et n'acceptent pas volontiers l'autorité belge. A tout instant des problèmes insoupçonnés auparavant se posent.

Depuis un certain temps, le Gouvernement avait prudemment renforcé l'organisation judiciaire : en 1906 création d'un tribunal de première instance à Lukafu; M. Rutten en devint le Procureur d'Etat; en 1910 création de la Cour d'Appel d'Elisabethville; M. Rutten, dont la réputation avait débordé depuis longtemps les limites du Katanga, en devint le Procureur général.

La haute intelligence du nouveau Procureur général s'adapta immédiatement à la situation.

La naissance de la grande industrie avait fait surgir le problème de la main-d'œuvre indigène. Le Haut-Katanga, région de population clairsemée,

était incapable de fournir la main-d'œuvre requise. La plupart des travailleurs devait se recruter au loin. Fatalement des abus s'ensuivirent. Comment d'autre part les travailleurs étaient-ils traités sur les chantiers, dans les camps ? En toutes ces matières le Procureur général exerça sa tutelle fermement mais avec le souci de ne pas compromettre inconsidérément les intérêts des entreprises. Aussi ses avis étaient-ils écoutés.

...Sa participation aux travaux de la Cour d'Appel révèle un juriste de grande classe. Il se rencontra avec un autre juriste éminent, le baron Nisco, qui présidait la Cour d'Appel assisté de MM. Louis Malherbe et Robert de Meulemeester. Cette collaboration aboutit à une jurisprudence remarquable en matière civile et commerciale. Déjà alors, la présence de nombreux résidents étrangers avait fait naître des problèmes délicats de droit international privé. Bref, dans le domaine juridique et aussi dans le domaine de la conscience professionnelle, M. Rutten légua à ses successeurs des traditions dont l'influence se fait encore sentir aujourd'hui.

Mais ce qui le mit hors pair ce fut le soin et la dignité qu'il apporta à assurer, en face des étrangers, le respect de l'autorité et de la loi belge. De toutes ses forces il seconda les efforts de l'administration pour que le Katanga restât, par le cœur et par l'esprit, terre belge. Les anciens se souvenaient de ses interventions énergiques lorsque des journalistes marrons diffamèrent des fonctionnaires belges et officiers de notre Force publique. Pendant la guerre de 1914-1918, il n'avait pas son pareil pour relever les courages défaillants et sa joie fut profonde lorsque, fin 1917, il prit l'initiative d'organiser des fêtes en l'honneur des troupes du Katanga rentrant de Tabora. Nous pouvons dire que, pendant de longues années, aux yeux de la population, M. Rutten personnifia l'esprit patriotique et fut l'homme le plus représentatif du Katanga. Les Gouverneurs passaient; le Procureur général demeurait.

Cette maîtrise s'alliait d'ailleurs à une finesse particulière, résultat d'une haute culture, et à un caractère resté étonnamment jeune et gai.

...Mais le temps est venu où son rôle va s'élargir encore. Le 3 octobre 1918, — c'est-à-dire après plus de 16 ans de carrière au Katanga, — il est désigné comme Vice-Gouverneur assistant du Gouverneur général. Comme il fallait s'y attendre, il fut pour M. le Gouverneur général Henri le plus loyal et le plus utile des collaborateurs. Des relations amicales et confiantes se nouèrent de suite entre les deux hauts fonctionnaires. Les circonstances le ramenèrent après au Katanga, où pendant près de deux ans il administra la Province. Et enfin ce fut le couronnement : le 23 décembre 1923, il fut nommé Gouverneur général de la Colonie.

M. Rutten était préparé aussi bien à la pratique des affaires administratives qu'à la pratique des affaires judiciaires. Au surplus, pour sa souple intelligence, il n'existait pas de problème incompréhensible.

...Déjà au temps où il administrait le Katanga, M. Rutten avait donné la mesure de son esprit politique. A cette époque les instructions de M. le Gouverneur général Lippens sur les rapports de l'administration avec les missions religieuses avaient provoqué des frictions. Au Katanga,

se conformant sans doute aux intentions de l'auteur, M. Rutten les appliqua avec tant de bon sens et de tact qu'elles ne suscitérent aucun incident.

Je souhaite qu'au Ministère des Colonies, on relise à l'occasion les dépêches que le Gouverneur général Rutten consacra à d'importantes questions de principe : le statut des fonctionnaires, le droit syndical, les missions, la question si débattue de la main-d'œuvre, le Kibanguisme, les crises économiques, la politique étrangère, etc. Ces dépêches constituaient de véritables exposés doctrinaux dont on peut encore faire son profit aujourd'hui.

...Il a vécu jusqu'au 31 décembre 1944. Resté patriote ardent, il eut la joie suprême de voir le pays libéré.

Pendant longtemps nos vies furent parallèles et, jusqu'à sa mort, il me témoigna son amitié. Ce n'est pas cependant le seul sentiment de l'amitié qui m'oblige à constater qu'il y a une Avenue Martin Rutten à Léopoldville et qu'il n'y en a pas à Elisabethville.

Souhaitons à la Belgique et au Congo beaucoup de serviteurs comme le Gouverneur général Rutten.

F. Dellicour,  
Professeur émérite.

## La Vie universitaire à Liège

### L'Université

In memoriam : Paul Van Pee

Le mercredi 3 juin 1953, le professeur Paul Van Pee a succombé brusquement à une hémorragie cérébrale.

Cette fin brutale a douloureusement surpris tous ceux qui connaissaient l'ancien titulaire de la chaire de Radiologie à l'Université de Liège.

Paul Van Pee était né à Hodimont-Verviers le 5 mars 1877.

Après d'excellentes études moyennes à l'Athénée Royal de Verviers, il suit brillamment les cours de nos Facultés des Sciences et de Médecine.

Animé d'un profond désir de science et d'une curiosité sans cesse en éveil, il fréquente pendant ses études les laboratoires des professeurs Malvoz et Swaen. Ses recherches sur le développement du corps vitré sont couronnées par le jury du concours des bourses de voyage.

Une fois en possession de son diplôme de docteur en médecine, Paul Van Pee voit s'entrouvrir devant lui une carrière qu'il aime entre toutes : la carrière scientifique.

Après un séjour fructueux à l'étranger et notamment à Prague, il est nommé assistant auprès du Professeur Swaen (1903-1906). Ses recherches sur le développement des extrémités chez Amphiuma et Necturus datent de cette époque. Elles furent publiées dans l'*Anatomischer-Anzeiger*.

La mort de son père, médecin, vient interrompre ses travaux. Rappelé à Verviers par des charges de famille, Paul Van Pee entre dans la vie médicale pratique. Son esprit tout imprégné de critique scientifique va le servir dans ce dur labeur. Il aimait à en raconter les épisodes saillants.

La découverte de Roentgen, les travaux de Béclère l'ont intéressé de prime abord. Dès 1910, il adjoint à son cabinet de médecine générale, un cabinet privé de Radiologie et d'Electrologie.

Ce cabinet prend de plus en plus d'ampleur et des voyages à l'étranger confirment d'année en année sa maîtrise.

En 1918, il est nommé Chef du Service de Radiologie à l'Hôpital de Verviers.

Aimé de ses concitoyens, soutenu par d'intelligents mécènes verviétois, Paul Van Pee acquiert une réputation qui dépasse largement les limites de la Wallonie.

Il est un des premiers médecins belges à employer le radium.

La chaire de Radiologie de l'Université de Liège est laissée vacante en 1929 par le départ de son premier titulaire le professeur Lejeune. Il le remplace.

Dès son entrée en fonctions, le professeur Van Pee s'efforce d'améliorer les moyens techniques dont dispose son Service.

Bibliophile, doué d'une profonde érudition, il crée une bibliothèque de spécialité qui est certainement une des plus complètes de Belgique. Ses communications aux Sociétés savantes se multiplient, que ce soit dans le domaine du radiodiagnostic ou de la thérapeutique des cancers.

Son enseignement est sans cesse renouvelé à la lumière des acquisitions nouvelles de ce domaine toujours en progrès.

Nous avons aussi présentes à l'esprit, ses conférences sur la physique des radiations et ses profondes leçons sur le diagnostic de la tuberculose pulmonaire dont il avait fait, avec les maladies osseuses, un des points cardinaux de ses investigations cliniques.

Très modeste, d'un naturel bon et affable malgré son apparente misanthropie, il apporte à ses collaborateurs une aide fructueuse et toujours pratique.

Combien de livres ne nous a-t-il pas ainsi passés, les sortant de sa serviette en disant : « J'ai trouvé quelque chose qui vous intéressera ».

Très vite il avait compris l'extension que prendrait dans un nouveau dispositif hospitalier un Service de Radiologie. Dès 1937, il pose le principe de la construction d'un institut de Radiologie et fait dessiner les plans.

Le bâtiment s'élève lentement tandis que la guerre approche.

Six étages sont prévus dont 3 serviront à l'hospitalisation des malades cancéreux. Le dispositif de radiothérapie sera agrandi et comportera six postes de radiothérapie profonde.

Admis à l'éméritat en 1947, Paul Van Pee, retiré au milieu des siens, mène une vie calme.

Il continue à s'intéresser à son ancien Service. L'institut qu'il a créé ne vient-il pas après le long retard des hostilités d'être mis à la disposition des malades fréquentant l'Hôpital de Bavière. Il continue à lire très régulièrement et nous écrit ses commentaires au sujet d'articles sortis d'ici et parus dans la presse médicale. La fatigue des ans le sépare toutefois davantage de ses élèves, mais il sait qu'ils travaillent dans la ligne qu'il a tracée.

La disparition du professeur Van Pee a été durement ressentie par tous ceux qui l'ont connu et apprécié; à nous qui avons particulièrement bénéficié de ses efforts, revient le devoir douloureux d'honorer sa mémoire et de présenter à sa veuve, à sa fille et à sa sœur nos condoléances émues.

P. DESAIVE et G. LEROUX.

In memoriam : Pierre Nolf

En perdant Pierre Nolf, surpris par la mort le 13 septembre dernier, l'Université de Liège perd un Maître éminent et la Science belge, un savant de grande classe dont la réputation internationale a, pendant un demi-siècle, brillamment servi le prestige de notre Pays.

Yprois de naissance, Pierre Nolf fit ses études de Médecine à Liège, où il conquit son diplôme final à l'âge de vingt-trois ans !

Les biographes qui, mieux que je ne puis le faire en peu de lignes, retraceront la brillante carrière de cette attachante personnalité auront pour tâche d'en évoquer des aspects multiples et combien divers, car celui que nous venons de perdre fut médecin, expérimentateur et Grand Maître de l'Université de Belgique.

Le médecin dirigea, de 1901 à 1914, la Clinique infantile de notre Université. Honoré de la confiance de LL. MM. le Roi Albert et la Reine Elisabeth, il put, pendant la première guerre mondiale, grâce à ces Augustes Patronages, réaliser une œuvre admirable : la création, à quelques kilomètres du front de bataille, d'un grand hôpital ouvert non aux blessés, mais aux grands malades. Rapidité du diagnostic, suppression des interminables transports à longue distance, caractère moderne et rationnel de la thérapeutique, là tout devait concourir à arracher à la mort nombre de jeunes vies qui, sans l'intervention intelligente du Colonel-Médecin Nolf, eussent été offertes en holocauste à la routine et à des règlements militaires désuets.

Si l'œuvre écrite considérable que nous laisse P. Nolf traite souvent de sujets médicaux ou paramédicaux, son fondement le plus solide et sans doute le plus durable est constitué par des recherches expérimentales, qui se polarisent autour des deux thèmes de prédilection de leur auteur : la théorie de la coagulation du sang et l'innervation motrice du tube digestif. Œuvre de physiologiste et non de médecin, œuvre de novateur, œuvre patiente, poursuivie pendant un demi-siècle et plus avec une admirable ténacité, œuvre magnifique aussi de probité, de logique et de rigueur ! Ce n'est pas le lieu d'en faire ici l'analyse, ni même de tenter d'en donner une idée aux non-initiés. D'autres occasions d'en dégager l'essentiel se présenteront sans doute encore. Qu'il soit permis, à quel'qu'un qui, pendant des années, approcha presque quotidiennement ce grand laborieux, de témoigner que les longues heures qu'il passa dans son laboratoire, absorbé dans la poursuite de la solution des problèmes qu'il s'était proposés, doivent compter parmi les plus heureuses de sa vie, au nombre des heures qui lui apportèrent des satisfactions auprès desquelles ne comptent plus ni la vanité des honneurs, ni l'exercice du commandement.

D'ailleurs, la formation première de Nolf *voulait* qu'il devint un expérimentateur : à Liège, ses études terminées, il fut l'élève du biologiste Edouard van Beneden et le collaborateur du physiologiste Léon Fredericq ; à l'étranger, il travaille à Marburg dans le laboratoire du biochimiste Kossel, et à Paris dans celui d'Emile Duclaux, à l'Institut Pasteur. Mais, à Liège même, l'un de ses Maîtres fut aussi le grand clinicien V. Masius.

Et ainsi se nouent dans l'esprit de Nolf des liens étroits entre la méthode expérimentale et l'observation clinique. Et c'est dans ce climat spirituel que naît, à Bruxelles, peu après la première guerre mondiale, la Fondation médicale Reine Elisabeth, dont le professeur Nolf assume la direction scientifique et à laquelle son Auguste Fondatrice accorde Son appui matériel et le prestige de Son nom.

Pendant plus de deux ans, de 1922 à 1925, Nolf, que n'attiraient nullement les luttes de l'arène parlementaire, remplit avec honneur la haute charge de Ministre des Sciences et des Arts. En acceptant ces fonctions des mains du Roi Albert, le professeur Nolf, que ne tourmentaient ni le vertige de la politique, ni l'ambition, dut sacrifier les joies calmes et pures de la recherche scientifique à un genre d'activités dont trop souvent le salaire n'est que l'ingrate incompréhension de l'opinion publique.

Fort épris de la solitude studieuse de son laboratoire, le professeur Nolf menait une vie simple, pour ne pas dire austère. Mais, pour qui l'approchait, son apparente froideur était tempérée par la flamme amicale d'un regard dont les années n'avaient pu éteindre la vivacité ni la jeunesse. Ceux qui l'ont bien connu ont été séduits par sa vaste culture, par sa sensibilité artistique, par le charme de sa conversation enjouée, par l'élévation de ses pensées, par le courage toujours courtois qu'il mettait à défendre les idées qu'il croyait justes. Les honneurs dont il fut comblé<sup>(1)</sup> ne l'avaient nullement éloigné de ses cadets : il leur resta toujours accessible et, bien souvent, il leur tendit une main secourable pour les aider à graver les échelons de la carrière universitaire. Ce n'est pas sans une vive émotion et un sentiment de profonde gratitude que le signataire de ces lignes tient à rendre cet hommage spécial à sa mémoire.

Et, sur un plan plus général, que dire de l'immense service qu'il rendit à la Belgique intellectuelle en jouant dans la genèse et l'organisation du Fonds National de la Recherche Scientifique un rôle volontairement effacé mais combien efficace ? Le Roi Albert, à l'initiative de qui nous devons cette œuvre magnifique, savait prêter l'oreille aux avis de Ses meilleurs conseillers...

Bien que la direction de la Fondation médicale Reine Elisabeth l'eût obligé à fixer sa résidence à Bruxelles, le professeur Nolf restait très attaché à l'Université de Liège où il continua d'ailleurs de faire le cours de Pathologie générale jusqu'en 1943, date de son admission à l'éméritat. Dans les derniers mois de sa vie, il désira concrétiser ses sentiments de gratitude envers l'*Alma Mater* de sa jeunesse, en lui faisant don d'une statue en bronze de Théodore Schwann, destinée à décorer la façade de l'Institut de Zoologie où se dresse déjà l'effigie majestueuse d'une autre illustration de la Biologie, celle d'Edouard van Beneden. Hélas ! le donateur ne pourra

---

(1) Membre de l'Académie royale des Sciences, membre de l'Académie royale de Médecine, membre honoraire ou correspondant de plusieurs Académies étrangères, Prix Quinquennal des Sciences médicales, Prix Francqui, ancien président de la Croix-Rouge de Belgique, Grand Cordon de l'Ordre de Léopold, Grand Officier de la Légion d'Honneur, etc., etc.

pas voir la réalisation de cette touchante pensée, que, grâce à sa générosité, les dépositaires de ses volontés s'emploient à mener à bonne fin.

La mort fut douce pour ce grand savant : elle le surprit en pleine activité à sa table de travail, à peine rentré d'un Congrès tenu à Amsterdam, où ce vieillard selon l'Etat Civil avait étonné ses auditeurs par la vivacité de sa pensée et la jeunesse de son esprit.

L'Université de Liège cultivera le souvenir du Maître qui l'a illustrée et quarante générations de médecins garderont l'empreinte durable de l'enseignement de grande classe qu'ils reçurent de sa bouche.

Henri FREDERICQ.

### L' « autonomie » des universités de l'Etat

Le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les universités de l'Etat, qui a été analysé dans une précédente livraison de ce bulletin (1), a été adopté par le Parlement et sanctionné par le Roi, le 28 avril 1953.

La nouvelle loi, qui entrera en application, pour l'année académique prochaine, a été publiée au *Moniteur* du 1<sup>er</sup> mai 1953.

En exécution de cette loi, un arrêté royal du 3 octobre 1953 portant règlement général des universités de l'Etat a été publié au *Moniteur* du 8 octobre 1953.

### Nomination du Recteur de l'Université

M. Marcel Dubuisson, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, a été nommé recteur de l'Université de Liège pour un terme de quatre ans prenant cours le 1<sup>er</sup> octobre 1953.

### Nomination du Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université

M. Victor Gothot, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été nommé vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Liège, pour un terme de quatre ans prenant cours le 1<sup>er</sup> octobre 1953.

### Nomination du Commissaire du Gouvernement

M. P. Horion, professeur à l'Université, ancien Administrateur-Inspecteur, a été nommé Commissaire du Gouvernement à l'Université de Liège.

---

(1) A. BUTTGENBACH, Le projet de loi sur la réorganisation des Universités de l'Etat, *Bull. Amis Univ. Liège*, 1952, n° 3, pp. 3-27.

### La séance solennelle de rentrée

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et de nombreuses personnalités, parmi lesquelles plusieurs ministres plénipotentiaires et anciens ministres, nous ont fait l'honneur d'assister à la séance solennelle de rentrée du samedi 3 octobre. Celle-ci s'ouvre aux sons d'un touchant motet de R. de Lassus, exécuté avec beaucoup de finesse par la Chorale universitaire, sous la direction de Frédéric Anspach.

Avant de présenter le rapport sur la situation de l'Université, M. le Recteur Campus évoque le souvenir de ceux que la mort nous a enlevés cette année, les professeurs Herman Chauvin, Servais Etienne, Pierre Gilard, Paul Van Pee, Pierre Nolf, Armand Julin; Charles Defrecheux, bibliothécaire à notre Université; enfin, deux étudiants de la Faculté de Médecine, Charles Neveu et Philippe Francotte. Monsieur le Recteur renouvelle aux familles de ces disparus, l'assurance de sa sympathie, et l'assemblée, debout, se recueille quelques instants.

Monsieur le Recteur retrace ensuite la carrière de MM. les professeurs Xavier Janne d'Othée et Fernand Casters, admis à l'éméritat; il leur remet la médaille de l'Université en témoignage de gratitude pour les services qu'ils ont rendus à la science, et il leur souhaite une longue et heureuse retraite.

Le rapport sur la situation de l'Université met en relief les travaux des membres de notre corps professoral et de nos jeunes chercheurs. Nombreux sont les étudiants qui ont reçu, cette année, des bourses qui leur permettront de poursuivre leurs études à l'étranger. Nombreux aussi sont les professeurs dont la valeur a été reconnue par des Universités ou des corps savants étrangers; la longue liste des distinctions scientifiques et honorifiques décernées à ces professeurs fait honneur à notre *Alma Mater*. De plus, les réunions scientifiques qui se sont tenues à notre Université, — 2<sup>e</sup> Congrès mondial de Sociologie; Symposium sur la « Spectroscopie dans ses rapports avec la structure moléculaire »; Colloque d'astrophysique; Conférence on Islam; etc., — ont montré quel intérêt les savants étrangers portent à notre Université, et combien ils apprécient les travaux de nos chercheurs.

Monsieur le Recteur souligne l'activité bienfaisante de la Commission administrative du Patrimoine, à laquelle il exprime la vive gratitude de l'Université tout entière. Il signale aussi les initiatives heureuses de l'Association des Amis de l'Université, l'activité du Service social et des œuvres estudiantines, qui viennent en aide à de nombreux étudiants. Il remercie les donateurs qui encouragent la recherche scientifique et il engage les étudiants, eux aussi, à cultiver la générosité du cœur.

Enfin, Monsieur le Recteur expose brièvement les modifications apportées par la nouvelle loi à l'organisation des Universités de l'Etat; il rend hommage à l'effort et à la ténacité de M. le Ministre Harmel, car cette réforme est le fruit de sa volonté.

En terminant son rapport, Monsieur le Recteur rappelle que notre Université a besoin de locaux; la situation est très grave et les crédits prévus sont de loin insuffisants pour réaliser un programme minimum de

construction. Il faudra donc trouver ailleurs les fonds nécessaires à l'édification d'un Home pour Etudiants.

Après l'exposé sur l'activité universitaire pendant l'année écoulée, la Chorale exécute « Adieu, mon Frère », puis Monsieur le Recteur adresse aux étudiants son dernier discours de rentrée, qu'il a intitulé « L'Age d'or ».

Monsieur le Recteur rappelle aux étudiants que la puissance intellectuelle, acquise par les études universitaires, leur impose des devoirs qu'ils ne peuvent éluder, et que le ressentiment populaire contre l'aristocratie intellectuelle est tenace. Chez l'homme de science, plus que chez tout autre, les défaillances morales sont condamnables. Les universitaires jouissent d'un double privilège, celui de l'intelligence et celui de l'étude. Il leur appartient d'en faire bon usage. Qu'ils n'oublient pas que les maîtres sont les premiers serviteurs. « Votre carrière, dit Monsieur le Recteur, ne sera digne de votre Université que si elle est fondée sur une mise en action efficace et féconde des moyens qu'elle vous a donnés. Vous en ferez bénéficier la communauté, tout en recevant le juste salaire de vos peines ».

Cet idéal de service est celui que Monsieur le Recteur propose à ses étudiants : les universitaires ne peuvent prétendre constituer une aristocratie sans être une élite, une élite au service de la communauté, dans laquelle ils sont prêts à prendre leurs responsabilités. Refuser celles-ci serait une « désertion condamnable », qui préparerait la voie à l'asservissement. « Ceux qui ne voudront être ni maîtres, ni serviteurs auront comme perspective de devenir les esclaves de la démagogie ».

Monsieur le Recteur proclame sa foi dans les valeurs de nos anciennes civilisations ; il exhorte les étudiants à défendre ces valeurs et à préparer la venue de l'Age d'Or. Il termine en affirmant sa confiance et son espoir et en souhaitant à tous les étudiants une « longue et fructueuse carrière au service de l'humanité ».

Monsieur le Recteur adresse ensuite ses remerciements à tous ceux avec qui il a travaillé pendant trois ans : aux étudiants, aux professeurs, aux Recteurs des autres Universités, aux Institutions scientifiques, aux Directeurs du Département de l'Instruction publique, et enfin, à M. le Ministre Harmel, dont il loue la compréhension.

Avant de « passer la barre », M. le Recteur Campus fait l'éloge de M. le Professeur Dubuisson, dont la valeur scientifique et humaine est hautement appréciée de tous. Son zèle à servir la science et l'Université, et l'autorité dont il jouit parmi ses pairs justifient l'honneur que lui a fait le Chef de l'Etat en l'appelant aux fonctions rectorales. Aussi est-ce avec une complète confiance dans le destin de l'Université de Liège que M. le Recteur Campus pose l'hermine sur l'épaule de son successeur, M. le Recteur Dubuisson, qui est longuement acclamé par l'assemblée et spécialement par les étudiants.

M. le Recteur Dubuisson assure ses collègues et ses étudiants de son entier dévouement ; il s'efforcera d'apporter à l'accomplissement de cette mission difficile la même compréhension et la même ténacité que M. le Pro-Recteur Campus. Il fait appel à la bonne volonté de tous pour l'aider

à mener à bien la tâche qui lui est confiée. Il remercie les autorités qui ont bien voulu rehausser la cérémonie de leur présence, et il déclare ouverte l'année académique 1953-1954.

La Chorale universitaire chante le « Valeureux Liégeois », et la cérémonie s'achève tandis que l'orchestre joue la Brabançonne.

I. S.

### Le Prix Francqui 1953 à Mlle Claire Préaux

Le Prix Francqui 1953 pour les sciences morales et politiques a été attribué à Mlle Claire Préaux, professeur à l'Université libre de Bruxelles, qui, pendant plusieurs années, et avec un dévouement total, a fait, à titre intérimaire, le cours de papyrologie devenu vacant dans notre Faculté de Philosophie et Lettres par la retraite de M. Hohlwein, admis à l'éméritat.

Nulla distinction n'était mieux méritée.

Mlle Préaux occupe, en effet, dans le monde de la papyrologie grecque, une place éminente, qu'elle doit à la valeur de ses travaux et à la multiplicité des talents qu'ils exigent : lecture (souvent malaisée) et édition scientifique des documents écrits tant sur papyrus que sur *ostraca*, ainsi que le commentaire historique, économique, juridique, social de ces textes. C'est dans ce commentaire surtout que se révèlent à plein les qualités qui avaient frappé le grand papyrologue Paul Collart. A propos du livre magistral de Mlle Préaux, *L'économie royale des Lagides* (1939), le regretté professeur français s'exprimait ainsi : « ...Son livre n'a pas besoin d'éloge. » Il se fait valoir de lui-même : on y découvre une documentation immense » mise en œuvre par une intelligence droite et lucide... Laborieusement » et patiemment préparé, médité avec une ferme rectitude et une compétence adéquate, il sera désormais et pour longtemps un des plus précieux » instruments de travail des papyrologues, des économistes, des juristes » et des historiens. »

Ces paroles du maître parisien, le Jury international du Prix Francqui les a faites siennes, comme, trois ans plus tôt, le Jury national pour le douzième Concours quinquennal des sciences historiques.

C'est donc une personnalité de tout premier plan qui vient de recevoir cette haute récompense, et le corps professoral de notre Université est fier de l'avoir comptée au nombre de ses membres.

A. S.

### Une manifestation de reconnaissance de l'Université envers les Etats-Unis

Le vendredi 22 mai 1953, M. le Recteur F. Campus a remis la Médaille d'argent de l'Université à M. Huntington Gilchrist, Chief of Mutual Security Agency Mission for Belgium and Luxembourg.

Cette remise, qui était destinée à manifester la reconnaissance de l'Université pour les libéralités du Plan Marshall, s'est déroulée dans la salle de réunion des professeurs de l'Institut du Génie Civil, en présence de

M. l'Administrateur-Inspecteur P. Horion ainsi que de plusieurs membres de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université et du corps professoral.

Le thé a été servi à l'issue de la cérémonie. Mme H. Gilchrist et deux attachés de l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles accompagnaient M. Gilchrist.

#### Réception de M. Watson à l'Université de Liège

En 1951-1952, l'Université de Liège conférait, à l'initiative de la Faculté de Droit, le grade de docteur *honoris causa* à M. Thomas J. B. Watson, président de l'International Business Machine et administrateur de l'Université de Columbia, en témoignage d'estime pour l'importante contribution apportée par celui-ci au développement des sciences sociales.

M. Watson qui n'avait pu être présent à la séance académique de rentrée, en octobre dernier, pour recevoir le diplôme, symbole de la haute distinction dont il était ainsi l'objet, tint à prendre contact avec l'Université, lors de son plus prochain voyage en Europe.

C'est ainsi que, le 18 août dernier, une réception fut organisée en son honneur, dans la salle des professeurs. De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie.

Après avoir offert des fleurs à Mme Watson qui accompagnait son mari, M. le Recteur Campus souhaita la bienvenue aux hôtes de l'Université.

M. le professeur R. Clémens rappela ensuite les mérites éminents de M. Watson, qui ont conduit l'Université à lui décerner sa plus haute distinction.

M. Watson prit alors la parole et esquissa un tableau du développement actuel des sciences sociales. Après avoir souligné la brillante réputation à l'étranger, de l'Université de Liège, et en particulier de son école d'ingénieurs, il souhaita à la nation belge toute entière vie heureuse et prospère.

Un déjeuner, offert par M. Watson, réunit ensuite, à l'Emulation, les participants.

#### La Semaine de l'Europe et l'Université de Liège

Dans le cadre de la « Semaine de l'Europe » qui s'est tenue à Liège du 3 au 10 mai, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education nationale du Grand-Duché de Luxembourg, a prononcé une conférence sur « L'aspect spirituel du problème européen et le rôle des Universités ». Cette conférence a eu lieu, le 5 mai, dans l'amphithéâtre Godefroid Kurth.

#### Les dons et legs faits aux Universités en exonération d'impôts

La Société anonyme du Grand Bazar de la Place Saint-Lambert à Liège vient de renouveler en 1953, à l'initiative de son Administrateur-délégué et Directeur général, M. Fr. Capelle, le don généreux, qu'elle avait déjà fait en 1952, d'une somme de 100.000 francs.

Ces deux dons ont été faits à la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, sans condition d'affectation spéciale.

Monsieur le Recteur de l'Université tient à dire publiquement la gratitude de l'Université pour ces libéralités, hautement appréciées.

### La Commission administrative du Patrimoine et la Maison des Etudiants

Une somme de 1.388.540 francs a été versée à la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, en vue de permettre l'extension, devenue nécessaire, du restaurant de la *Maison des Etudiants* (1), rue Scurs-de-Hasque.

Les généreux souscripteurs à cette donation sont :

S. A. d'Ougrée-Marihaye, Ougrée .....	300.000 fr.
S. A. Belge de l'Azote et de Produits chimiques du Marly, Ougrée .....	250.000 fr.
Comte P. de Launoit (S. A. Mutuelle Mobilière, Bruxelles)	200.000 fr.
S. A. John Cockerill, Seraing .....	200.000 fr.
S. A. Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, Herstal...	75.000 fr.
S. A. Linalux, Liège .....	75.000 fr.
Revue Médicale de Liège, Liège .....	58.540 fr.
S. A. Pieux Franki, Liège .....	50.000 fr.
S. A. des Usines à Tubes de la Meuse, Flémalle-Haute....	50.000 fr.
S. A. Vieille-Montagne, Angleur .....	50.000 fr.
S. A. des Usines à Cuivre et à Zinc, Liège.....	30.000 fr.
S. A. des Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi, Charleroi .....	25.000 fr.
S. A. Phénix Works, Flémalle-Haute.....	25.000 fr.

Monsieur le Recteur de l'Université, président de la Commission administrative du Patrimoine, a tenu à remercier ici publiquement ces bienfaiteurs de la Maison des Etudiants et à rendre un particulier hommage à M. Louis Lepage, administrateur-délégué et directeur général de la Société belge de l'Azote, membre de la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, qui a été l'animateur convaincant de la souscription, et à M. Albert Neef de Sainval, administrateur-délégué et directeur général de la Société anonyme John Cockerill, qui s'est associé à ses efforts.

### Lauréats de Concours universitaires

Au palmarès des Concours universitaires dont les résultats ont été publiés cette année, on relève les noms de nombreux diplômés de l'Université de Liège : M. P. Bourguignon, licencié en sciences géographiques

(1) L'adjudication du gros œuvre, d'après les plans de M. l'Architecte Servais, a été effectuée avec un résultat favorable. Les travaux sont commencés et on espère qu'ils seront terminés pour la prochaine rentrée académique.

(premier ex-aequo au Concours universitaire des sciences géographiques 1946-1948); Mme Alexandre-Pyre, licenciée en sciences géographiques (première au Concours universitaire des sciences géographiques 1947-1949); Mlle M. Dahmen, licenciée en sciences botaniques (première au Concours universitaire des sciences botaniques 1950-1952); M. Ch. Jeuniaux, licencié en sciences zoologiques (premier au Concours universitaire des sciences zoologiques 1950-1952); M. E. Prijot, docteur en médecine, chirurgie et accouchements (premier au Concours universitaire des sciences pathologiques 1950-1952); M. Y. Feuillen, étudiant à la Faculté de Médecine (premier ex-aequo au Concours universitaire des sciences médicales proprement dites).

En outre, plusieurs diplômés de l'Université de Liège ont obtenu une bourse de voyage au Concours des Bourses de voyage réservé aux porteurs de diplômes légaux (1952) : M. M. Theunissen, licencié en philologie classique, M. M. Gilbert, docteur en sciences chimiques, M. P. Jossa, Mlle S. Delava et M. V. Talmas, docteurs en médecine, chirurgie et accouchements.

#### La Chorale de l'Université

Sous la direction magistrale de Frédéric Anspach, la Chorale universitaire de Liège connaît un succès grandissant, tant chez les étudiants qu'au près des auditeurs.

En 1952-53, 140 jeunes filles et jeunes gens des diverses facultés assistèrent régulièrement aux répétitions hebdomadaires. Un comité estudiantin a été élu, qui participe effectivement aux travaux de direction. Les plus méritants des choristes ont, après une épreuve de fin d'année, été promus au grade de maître ou de compagnon.

Mais la Chorale n'a pas seulement cette valeur sociale d'un groupement jeune, enthousiaste, où des étudiants de différentes disciplines intellectuelles apprennent à se connaître et à s'estimer mutuellement en même temps qu'ils se plient spontanément à un travail d'équipe et qu'ils développent leur culture musicale. La Chorale a aussi une renommée artistique qui connaît maintenant la consécration des ondes et franchit nos frontières : si elle s'est fait entendre, comme les années précédentes, à la séance solennelle de rentrée à l'Université, à l'École normale provinciale de Jodoigne, aux Concerts de Midi, à l'Académie des Beaux-Arts, et au Sanatorium universitaire d'Eupen, elle s'est, de plus, produite avec succès devant le jury de l'I. N. R., et son programme a été radiodiffusé en mai dernier. En avril, elle a donné une audition très remarquée dans l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Elle est encore invitée, en novembre, à participer à un concert dans la salle des Beaux-Arts, à Bruxelles, et dans la salle du Concertgebouw, à Amsterdam; en décembre, elle se rendra à Lyon, à l'initiative de la Chorale universitaire de cette ville.

Enfin, elle ambitionne de donner, en avril prochain, un grand concert avec orchestre, au Conservatoire de Liège.

### Les concerts au Sanatorium d'Eupen

Depuis quatre ans, les concerts du Sanatorium universitaire de Belgique connaissent le même succès auprès des étudiants hospitalisés.

Le programme de la saison dernière leur permit d'entendre l'Orchestre de Chambre et le Quatuor municipal de Liège, le Quatuor vocal russe, le Quatuor belge de Londres; les pianistes Hélène Boschi, Denise Grosjean-Emons, Monique Koch, Juliette Poumay, Datyner, Sluszny, Cubiles et Turel; la cantatrice Germaine Gérin, les chanteurs Le Marc Hadour, Anspach et Vogel; la harpiste Mireille Flour; le claveciniste Podolwski; les récitants Françoise Delille et Claudio; les violonistes Janine Frère, Van Neste, E. Koch et Jetteur; les violoncellistes Fournier, Fallot et Feldbusch; le guitariste Nicolas Alfonso et la Chorale universitaire de Liège.

La saison prochaine s'annonce aussi brillante et bien digne des précédentes. Ainsi, la tradition des concerts au Sanatorium est bien établie; ils apportent aux étudiants des moments de vraie jouissance artistique, dignes de l'élite intellectuelle dont ils feront demain partie, et ce, dans une atmosphère de véritable salle de concert, particulièrement chère à ceux qui sont temporairement isolés.

Nous remercions ici tous ceux dont l'intervention permet la réalisation des concerts du Sanatorium d'Eupen : M. Louis Poulet, le dévoué organisateur; les généreux donateurs, la Ville de Liège, le Service social universitaire, la Commission culturelle du Sanatorium d'Eupen, l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège, les Etablissements Bodson, M. le professeur Brull, M. le professeur Christophe, la S. A. Cockerill, M. le professeur Esser, M. Evrard, la S. A. des Pieux armés Frankignoul, les Entreprises Hallet, les Etablissements H. V. L., MM. les architectes Libois et Schuts, la Banque Nagelmackers, la S. A. Ougrée-Marihay, la S. A. des Tubes de la Meuse, etc.

### La population de l'Université de Liège et celle des autres universités du pays

Comme les années précédentes <sup>(1)</sup>, nous publions ci-après, sur la base des données fournies par le rapport annuel 1953 du Bureau de statistiques universitaires de la Fondation universitaire, une comparaison entre l'évolution des populations estudiantines des établissements d'enseignement supérieur et des universités belges et celle de l'Université de Liège.

Le tableau I montre la situation en 1952-53, par rapport à 1937-38, de l'ensemble des étudiants belges; le tableau II, celle des étudiantes belges; enfin, le tableau III indique l'évolution du nombre des jeunes filles belges par rapport à l'ensemble des étudiants belges.

<sup>(1)</sup> Cfr. *Bull. Amis Univ. Liège*, 1951, n° 3, p. 72 et 1952, n° 2, p. 70.

I. — Population belge totale

Année	En chiffres absolus			En % (1937-38 = 100)		
	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège	Enseignement supérieur	Les 4 universités (1)	Université de Liège
1937-38	9.570	—	1883	100	—	100
1950-51	19.138	16.119	3099	200	196	164
1951-52	19.668	16.676	3197	205	203	169
1952-53	20.260	17.299	3224	211	211	171

II. — Population féminine belge

1937-38	1219	—	341	100	—	100
1950-51	3116	2830	591	255	250	173
1951-52	3368	3076	631	276	272	185
1952-53	3577	3268	642	293	289	188

III. — Evolution de la population belge féminine en pourcentage de l'effectif belge total

Année	Enseignement supérieur	Les 4 universités	Université de Liège
1937-38	12,7	—	18,1
1950-51	16,2	17,5	19
1951-52	17,1	18,4	19,7
1952-53	17,6	18,8	19,9

(1) Rappelons (cfr. *Bull. Amis Univ. Liège*, 1950, n° 1, pp. 13 et sv.) que le Bureau de statistiques universitaires n'a pas publié séparément, pour l'année de base 1937-38, les chiffres relatifs aux universités seules. On a considéré que l'évolution de la population belge de l'enseignement supérieur rend compte *approximativement* du mouvement de la population des quatre universités et, en conséquence, on a choisi comme indice de la situation des quatre universités, en 1945-46, celui de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

La situation en 1952-53 peut se caractériser de la manière suivante : la population des étudiants belges des établissements d'enseignement supérieur a connu un nouvel accroissement par rapport à l'année précédente, qui la porte à l'indice 211, par rapport à 1937-38. Le nombre des étudiants des quatre universités s'est accru davantage encore, cette année (de 203 à 211 % par rapport à 1937-38). Toutefois, les effectifs d'étudiants de l'Université de Liège n'ont augmenté que dans une plus faible proportion (169 à 171 %).

Cet accroissement général est dû, pour une part, à l'accès d'un nombre plus élevé encore de jeunes filles aux études supérieures. Leurs effectifs ont presque triplé depuis 1937-38 (indice 293, pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). A l'Université de Liège, l'accroissement du nombre des jeunes filles a été plus modéré; il importe toutefois de considérer qu'en 1937-38, les étudiantes y étaient particulièrement nombreuses (24 % de l'ensemble des étudiantes du pays).

A l'heure actuelle encore, le pourcentage des jeunes filles belges par rapport à l'ensemble des étudiants belges, s'élève, en ce qui concerne l'Université de Liège, à 19,9 %; il se situe à 18,8 % pour les quatre universités et à 17,6 % pour l'ensemble de l'enseignement supérieur. Tous ces pourcentages sont, par ailleurs, en constante augmentation.

#### Voyages d'étudiants au Congo belge

Cette année, quatre étudiants de l'Université de Liège ont obtenu une bourse leur permettant d'effectuer, pendant les vacances, un voyage au Congo belge.

Ce sont Mlle Josette Morval, étudiante en première licence en sciences économiques et financières, MM. Victor Blave, étudiant en deuxième année du grade d'ingénieur des constructions civiles, Louis Dewart, étudiant en troisième doctorat en médecine et Charles Cheuvart, étudiant en première licence en sciences botaniques.

Rappelons que ces séjours d'étudiants au Congo sont rendus possibles grâce à l'intervention de la Compagnie maritime belge, du Comité permanent de Coordination des Transports au Congo et de la S. A. B. E. N. A.

#### Extension universitaire liégeoise

Au cours de l'exercice 1952-1953, douze conférences furent données en notre salle académique par des membres du personnel enseignant de l'Université de Liège.

La décision prise en 1951, par la Commission organisatrice, de réduire le nombre de conférences à une seule par quinzaine, ne semble pas avoir continué à donner les résultats favorables qui avaient été enregistrés au cours de l'exercice précédent; le nombre d'auditeurs présents et leur moyenne par séance a fortement diminué : en 1950-1951, 2250 auditeurs étaient présents pour les 17 conférences, soit une moyenne de 132 par séance; en 1951-1952, le nombre des auditeurs s'était élevé à 2015 pour les

12 conférences, soit une moyenne de 218 par séance; en 1952-1953, on n'a plus compté que 1565 auditeurs pour les 12 conférences, soit une moyenne de 130 par séance.

Les séances organisées au cours de ce dernier exercice ont été consacrées à des conférences données par MM. M. Chèvremont, Projections et commentaires de films scientifiques; R. Bouillenne, Croissance et sexualité dans le monde végétal; A. Soreil, La poésie dans l'art; L. Habraken, Quelques applications de la microscopie électronique; J. Dallemagne, Le curare, poison de flèche, au service de la thérapeutique; P. Desaiève, Exposé des méthodes anti-tumorales en usage au centre anti-cancéreux de l'Université de Liège; Herve, Progrès récents dans le domaine du traitement par les radiations, des tumeurs malignes; R. Clémens, La recherche sociologique et l'exploration des réalités sociales liégeoises; M. Philippot, Procédés modernes de lutte contre les insectes; Mme S. Clercx-Lejeune, Propos sur la classicisme musical; R. Fohalle, Problèmes et conflits linguistiques; J. Frenkiel, L'éclairage fluorescent.

On le voit, le programme retenu par le Comité était choisi de manière à refléter autant que possible les préoccupations scientifiques, littéraires ou artistiques du moment. Parmi les sujets traités ont figuré des études sur la botanique, la microscopie électronique, les traitements du cancer, les insecticides, la musique classique, les problèmes linguistiques, l'éclairage fluorescent.

En dépit du fait que ces communications variées devaient intéresser des publics différents, membres de l'enseignement moyen et leurs élèves, étudiants universitaires, personnes d'âge mûr venant y chercher un délassément intellectuel, etc., le nombre d'auditeurs ayant assisté aux séances a été en nette régression, surtout au cours de l'année 1953, où le nombre de présents est tombé à environ 50, à plusieurs séances.

Le Comité tentera, une année encore, d'assurer la présentation de communications intéressantes sur des sujets d'actualité.

C'est ainsi que le programme des mois d'octobre à décembre 1953 comportera les conférences suivantes : M. L. Dewez, quelques anciennes églises liégeoises; M. G. Van Esbroeck, Nuances de hauteur et styles en musique; M. J. Meyers, Monuments archéologiques et historiques du Grand-Duché de Luxembourg; M. B. Van de Walle, L'Égypte à l'époque des pyramides; M. M. Chevremont, Projection et commentaire de films scientifiques; M. P. Devaux, La névrose expérimentale; M. Moureau, La transfusion sanguine.

#### Section liégeoise du Cercle des Alumni

Les réunions de la Section liégeoise du Cercle des Alumni ont été marquées durant cette première période du nouvel exercice, par la visite de deux manifestations extraordinaires qui avaient pour cadre la Salle Wittet de la Bibliothèque de l'Université.

C'est la première fois que la Chalcographie de Belgique quittait Bruxelles pour exposer en province un échantillon important de ses productions.

On sait que cette institution, dépendant de la Bibliothèque royale de Belgique, a pour but de reproduire, à moindre prix et d'après les cuivres originaux, les gravures de nos anciens maîtres et de nos artistes contemporains. Aussi est-ce nombreux que les Alumni se trouvèrent réunis devant les vitrines où ils purent admirer et acquérir des œuvres d'une valeur artistique considérable ou d'un intérêt documentaire certain (par exemple, la célèbre carte de Ferraris).

Quelque temps plus tard, le lundi 18 mai 1953, la Section liégeoise du Cercle des Alumni a visité l'exposition « Les Délices du Pays de Liège », organisée par l'Union liégeoise du Livre et de l'Estampe en la Salle Wittret de la Bibliothèque de l'Université.

Mme J. Gobeaux-Thonet accueillit les Alumni par quelques mots de bienvenue et se réjouit de la présence de M. le Recteur Campus à cette réunion amicale.

Mlle Lavoye, bibliothécaire-bibliographe, présenta ensuite l'ouvrage de Saumery et de l'imprimeur-éditeur Kints, élaboré de 1738 à 1745, avec le concours d'érudits liégeois et qui constitue un des témoignages les plus suggestifs sur l'histoire des mœurs dans l'ancienne Principauté de Liège au XVIII<sup>e</sup> s.

Après avoir admiré les gravures, les dessins originaux et les objets d'art rassemblés autour de cet intéressant monument de la bibliophilie et de l'érudition liégeoises, les visiteurs burent le porto de l'amitié et prolongèrent avec plaisir ces instants de fraternelle détente.

### Le Fonds Malvoz

Le Comité étudiantin du Fonds Malvoz de cette année a été constitué de la manière suivante : président, M. André Gilot; vice-présidente, Mlle Viviane Ghysens; secrétaire, M. Pierre Vermer; trésorier, M. Léo Timmermans.

Les prévisions budgétaires du Fonds Malvoz pour les examens de dépistage de la tuberculose et pour le paiement des journées de cure en sana, dépassent 100.000 frs.

Voulant renforcer et rendre plus efficace sa lutte contre la tuberculose, le Comité étudiantin a décidé, lors de sa réunion du 12 mai dernier, d'aider également les étudiants qui ont repris les cours mais dont la cure de consolidation est parfois loin d'être terminée. Cette nouvelle activité aura pour résultat d'alourdir encore les charges du Fonds Malvoz. Il sait qu'il peut compter sur les professeurs, les assistants et les étudiants de l'Université qui répondent annuellement avec une très grande générosité à l'appel du Comité étudiantin. Il espère que tous ceux qui s'intéressent à notre Université, et spécialement ceux qui sont venus y chercher leur formation intellectuelle, auront à cœur d'envoyer leur quote-part qui contribuera à faire renaître l'espoir chez les étudiants atteints de ce mal terrible (C. C. P. : 22.46.13).

### Le Home des Femmes universitaires liégeoises

Les 6 et 7 juin 1953, a eu lieu l'inauguration du home de la section liégeoise des « Femmes universitaires ».

On sait que le but de la Fédération belge des Femmes universitaires est d'aider les femmes à obtenir, à se servir et à défendre leur diplôme.

Afin d'établir un contact plus étroit entre ses membres et de rendre plus efficace son service d'Entraide, la section liégeoise, présidée par Mme M. T. Degard-Bodson, a ouvert un home, dans un immeuble situé au 80, boulevard d'Avroy.

Une permanence y sera assurée désormais, tous les mardis, de 17 à 19 heures. Les jeunes femmes et les jeunes filles auront ainsi un local où se retrouver. Elles pourront y obtenir, en outre, des renseignements sur les études et sur les carrières qu'elles vont choisir ou qu'elles ont choisies; elles apprendront aussi la façon d'accomplir au mieux leur double mission, dans le domaine professionnel et dans le domaine familial.

## Les Facultés

### FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

#### Conférences

M. W. A. P. Smit, professeur de littérature néerlandaise à l'Université d'Utrecht, a fait les 14 et 15 avril, trois conférences portant respectivement sur « L'Union Sud-Africaine, son peuple, sa littérature », « *Zin en strekking van de kerstreien in Vondels *Gijsbrecht van Aemstel** » et « *De eerste liefde van Jacques Perk, mede in verband met de *Matbilde-cyclus** ».

Une conférence, placée sous les auspices de la United States Educational Foundation in Belgium, a été donnée le 22 avril dernier par M. John Flanagan, professeur de littérature américaine à l'Université d'Illinois, professeur Fulbright en France, sur « Contemporary american poetry ».

Dans le cadre des accords culturels belgo-norvégiens, M. Leiv Amundsen, professeur à l'Université d'Oslo, a fait une série de conférences, les 6 et 7 mai, sur « L'Introduction de Platon à la République » et sur « Le *Propemptikos* d'Horace à Virgile ».

#### Personalia

Mlle I. Simon, chargé de cours, a été nommée professeur ordinaire.

M. A. Tomsin, docteur en philosophie et lettres, a été nommé chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres, en remplacement de M. N. Hohlwein, admis à l'éméritat. Il a été chargé de faire le cours à option de papyrologie.

Association des Romanistes de l'Université de Liège  
(A. R. U. Lg.)

L'A. R. U. Lg. a organisé, le 25 avril dernier, une réunion dont l'objet était « La situation du Romaniste dans l'enseignement ». Au cours de cette réunion, des communications furent faites par MM. A. Peeters, inspecteur de l'enseignement moyen, R. Collin, inspecteur de l'enseignement normal et J. Cotton, inspecteur de l'enseignement technique. Un débat a été ensuite ouvert entre les membres de l'assistance sur des questions d'ordre professionnel et pédagogique.

La « Conférence on Islam »

La « Conférence on Islam » qui s'est tenue à Liège et à Spa du 21 au 25 septembre était due à l'initiative du Département d'Anthropologie de l'Université de Chicago. Elle réunissait, sous la présidence du professeur von Grunebaum, seize spécialistes des études musulmanes venus des principaux pays d'Europe. Elle avait pour objet la recherche d'une définition de l'Islam comme civilisation. Le programme des travaux avait été établi d'avance par le président, d'accord avec chacun des participants. Ainsi furent envisagés, selon l'ordre le meilleur, les divers aspects, vus à travers autant d'optiques personnelles, d'une seule et même question générale : « Unité et Variété de l'Islam ». (Tel est le titre probable du volume d'actes qui paraîtra aux presses de l'Université de Chicago.)

Les savants s'étaient donné rendez-vous à l'Université de Liège, où les accueillit M. le Recteur Campus et où une exposition Victor Chauvin avait été organisée en leur honneur. Après avoir écouté Mme Gobeaux-Thonet, bibliothécaire en chef, leur parler d'un manuscrit rare, traduction latine d'un traité arabe d'hygiène, appartenant à l'Université de Liège, et avoir visité les principaux monuments illuminés de Liège, ils se rendirent le soir même à Spa, où un grand hôtel, auquel sont liés maints souvenirs historiques, devait les recevoir pour toute la durée de leurs travaux. C'est là qu'ils vécurent quatre jours en vase clos, dans le calme complet d'une arrière-saison spadoise, continuant aux repas les discussions commencées en séance, se retrouvant pour la promenade et pour les distractions du soir, apprenant à se connaître en de continuels échanges d'idées, d'impressions, d'expériences.

Chacune des huit séances comportait d'abord deux exposés, dont le second était, au moins en principe, une réplique au premier et amorçait ainsi la discussion que l'heure vint chaque fois interrompre, plutôt qu'arrêter. Un résumé des communications paraîtra dans la revue *Saeculum*, de Munich, dans les premiers mois de 1954; un aperçu d'ensemble, par le professeur Duchesne-Guillemin, sera publié dans la revue *Syntheses*, de Bruxelles.

Les participants étaient les professeurs von Grunebaum, de Chicago; Gabrieli, de Rome; Spuler, de Hambourg; Caskel, de Cologne; Stadtmüller, de Munich; Meier, de Bâle; Minorsky, de Cambridge; Schacht, d'Oxford; Lewis, de Londres; Brunschwig, de Bordeaux; Cahen, de Strasbourg; Le Tourneau, d'Alger; Drewes, de Leyde; Abel, de Bruxelles.

Le secrétariat était assuré par MM. Sellheim, de Francfort et Duchesne-Guillemin, de Liège, avec le concours de Mme Mertens et de M. A. Nivelles, assistants, et de Mlle Dupont, sténotypiste.

Sans même attendre le volume d'actes, qui constituera la synthèse la plus originale jamais présentée d'une civilisation, on peut dire que la rencontre a atteint son but, puisqu'elle a poussé les meilleurs représentants d'une science à penser, et à repenser ensemble, les plus grands problèmes qui leur sont communs.

Ces problèmes sont vivants et tous les exposés de Spa ont côtoyé l'actualité, mais sans jamais s'y perdre. Si la Belgique a été choisie par les organisateurs américains comme pays d'accueil pour cette première réunion, c'est apparemment parce qu'elle est neutre et sans parti-pris en ce qui touche l'avenir du monde musulman. C'est aussi parce que l'étude de la civilisation musulmane, au niveau universitaire, y a une tradition déjà longue. Liège, en particulier, s'est illustrée par l'enseignement de Victor Chauvin, de réputation mondiale; c'est à Liège qu'a été créée la première chaire belge de persan, et l'Université de Liège a été la première, en Belgique, à se donner un institut d'études orientales.

L'exposition Victor Chauvin, groupant les œuvres du maître, une partie de ses manuscrits personnels et les plus précieux des livres de sa bibliothèque, avait été arrangée par M. L. Derooy, assistant, sous la direction de Mme Gobeaux-Thonet. Le professeur et Mme Duchesne-Guillemin, avec le concours du professeur Esser, maître de cérémonies, avaient assuré l'organisation matérielle de la Conférence, y compris un récital de danses wallonnes par Fanny Thibout et sa compagnie folklorique, un récital du Quatuor Parrenin, de Paris, premier prix du Concours International de Quatuor à cordes, Liège 1952, et une excursion en Ardenne et Fagne.

J. D.-G.

### Institut supérieur de sciences pédagogiques

Les services et laboratoires de l'Institut supérieur de sciences pédagogiques qui étaient situés à la rue de Pitteurs ont été transférés, le 1<sup>er</sup> juin, dans un immeuble situé au Boulevard Piercot, 36.

## FACULTÉ DE DROIT

### Conférences

Dans le cadre des accords culturels italo-belges, M. Eraldo Fossati, professeur à l'Université de Gênes, a fait deux leçons sur les sujets suivants : « De Pareto à Keynes : Un ou deux systèmes économiques ? » et « Quelques éléments de science, préliminaires à toute action économique du gouvernement ». Il a, en outre, dirigé un colloque sur le thème : « De la statique à la dynamique économique ».

### Personalia

M. F. Dellicour, professeur émérite, a donné une conférence à la Section d'Elisabethville de l'Association congolaise des Anciens Etudiants de l'Université de Liège. Au cours de son séjour à Elisabethville, il a publié, dans « L'essor du Congo », un article rappelant la mémoire du gouverneur Martin Rutten, grande figure liégeoise du Katanga.

M. Paul Horion, professeur ordinaire, a été invité par la Faculté de Droit de Lyon; il y a fait les 21 et 22 avril deux conférences, l'une sur « La sécurité sociale en Belgique », l'autre sur « La liberté d'association et le statut des syndicats en Belgique ».

M. R. Clémens, professeur ordinaire, a été nommé, président de la Section belge de la Société de Gérontologie.

M. P. Pescatore, chargé de cours, a été désigné par M. le Ministre de l'Education nationale, pour enseigner l'Introduction au droit (encyclopédie, théorie générale et introduction à la philosophie du droit) aux Cours supérieurs de Luxembourg. Ces Cours supérieurs correspondent à la candidature préparatoire au droit, en Belgique, et ils sont fréquentés par les étudiants luxembourgeois avant leur départ à l'université.

### Le deuxième Congrès mondial de Sociologie

Quelque 300 sociologues, appartenant à 40 nationalités, ont été les hôtes de la Ville et de l'Université de Liège et y ont tenu, du 24 août au 31 août, leur Deuxième Congrès mondial, sous les auspices de l'Unesco et du Gouvernement belge.

Ce Congrès était organisé par l'Association internationale de Sociologie. Celle-ci est une union internationale qui s'étend au monde entier et qui groupe les sociétés nationales de sociologie et des institutions s'occupant d'études, d'enseignement et de recherches sociologiques.

Constituée à l'initiative de l'Unesco en 1949, l'Association compte à présent des membres dans 46 pays; elle établit une coopération féconde entre les sociologues de tous ces pays par l'échange de documentation, l'organisation de conférences et l'étude de programmes parallèles de recherches sociologiques.

Le Congrès constituant de l'Association s'est tenu à Oslo en 1949 et le premier Congrès mondial, sous les auspices de l'Unesco, se tint à Zurich en 1950.

Le Deuxième Congrès mondial débuta le 24 août par une séance d'ouverture présidée par M. P. Harmel, Ministre de l'Instruction publique. M. le Professeur Haesaert, président du Comité belge d'organisation, ainsi que les vice-présidents de l'Association internationale de Sociologie, M. le Professeur Ginsberg, professeur à la London School of Economic and Political Sciences, souhaitèrent la bienvenue aux participants et soulignèrent les objectifs du Congrès.

Des allocutions à l'adresse du Congrès furent prononcées par Mme Alva Myrdal, directeur du département des Sciences sociales de

l'Unesco, et par M. E. Giraud, au nom du Secrétaire général des Nations-Unies.

Le Congrès dont l'organisation fut assurée par M. R. Clémens, professeur à l'Université de Liège, était consacré fondamentalement à la présentation et à la discussion de plus de 100 rapports sur des études et des recherches récentes dans deux domaines d'une importance particulière en notre temps : 1) les problèmes des transformations de structure sociale qui se produisent sous l'influence des changements radicaux dans le recrutement professionnel et par suite du développement technique; 2) les problèmes des conflits entre groupes à différents niveaux de l'action humaine (le voisinage; la ville; l'organisation industrielle; la nation et le réseau des rapports internationaux).

Certaines séances ont également été consacrées à l'examen des développements récents de la recherche sociologique dans les différents pays du monde et à la discussion de problèmes professionnels tels que la formation des sociologues et le rôle qu'ils ont à jouer dans l'enseignement, dans la recherche et dans les activités du secteur privé ou public.

Le Congrès a été, en même temps, l'occasion pour les sociologues venus de pays aussi éloignés que l'Islande et la Nouvelle-Zélande, que le Japon et le Chili, de connaître Liège et ses environs. Les Congressistes ont été reçus par le Recteur de l'Université, par le Bourgmestre et les Echevins de la Ville de Liège, par le Gouverneur de la Province, par l'Association du Grand-Liège ainsi que par les municipalités de Maestricht et de Spa.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Le Cinquantenaire du Séminaire de Géographie et le Vingt-Cinquième anniversaire du Cercle des Géographes liégeois

En 1900, on créait dans les Universités de l'Etat un doctorat en géographie, et peu de temps après, en 1903, feu le professeur Jos. Halkin fondait le Séminaire de Géographie de notre Faculté des Sciences.

Pour fêter dignement le cinquantième anniversaire de cette fondation, — et en même temps la vingt-cinquième année d'existence du Cercle des Géographes liégeois, — trois journées commémoratives furent organisées à l'Université les 11, 12 et 13 mai.

Une séance solennelle en la Salle académique inaugure les manifestations le lundi 11 mai à 10 h. 45. Très nombreuses sont les personnes qui ont bien voulu participer à cette cérémonie : les autorités académiques, diverses hautes personnalités, les membres de la famille de feu le professeur Jos. Halkin, les délégués officiels et les représentants d'universités, d'institutions scientifiques et de sociétés géographiques étrangères et belges, de nombreux professeurs de notre Université, des membres de l'enseignement moyen et normal, — parmi lesquels beaucoup d'anciens élèves de notre section de Géographie —, ainsi que de nombreux étudiants. Parmi

les personnalités étrangères, dont la présence a rehaussé l'éclat de cette séance académique, signalons les délégués officiels des Universités d'Amsterdam, de Lyon et d'Utrecht, ceux de la Société de Géographie de Paris, de la Société royale de Géographie de Londres, de la Société royale néerlandaise de Géographie.

Après les paroles de bienvenue de M. le Recteur F. Campus, qui préside la séance, M. le professeur O. Tulippe retrace l'origine et l'évolution des études géographiques à l'Université et fait l'historique du Séminaire de Géographie; cet historique ne se conçoit pas sans évoquer la figure du professeur Jos. Halkin et sans rendre hommage à ses efforts inlassables pour hausser la géographie au niveau des autres sciences en Belgique et lui attribuer la place qui lui revenait dans l'enseignement universitaire. Puis c'est M. le professeur émérite P. Fourmarier qui s'associe à cet hommage, dans un discours où il met en lumière l'activité du Cercle des Géographes liégeois, dont il est le dynamique président depuis de nombreuses années. Lui succède à la tribune, M. R. Blanchard, professeur honoraire à l'Université de Grenoble; il donne un aperçu de la façon dont, à l'étranger, on apprécie l'œuvre scientifique du Séminaire et du Cercle. Enfin M. V. Tourneur, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, transmet les félicitations et les vœux de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, dont il est le délégué à cette cérémonie.

La séance académique est suivie par une réception tout empreinte de cordialité, à laquelle Monsieur le Recteur avait eu l'extrême gentillesse de convier non seulement nos hôtes de marque, mais aussi tous les anciens étudiants en Géographie de notre *Alma Mater* et tous les élèves actuels.

L'après-midi, après la visite des locaux du Séminaire de Géographie, ont lieu les séances d'études. M. R. Blanchard, dans une communication accompagnée de projections lumineuses, nous révèle les aspects originaux de la vie pastorale dans les Alpes piémontaises, nous réservant ainsi la primeur d'un chapitre de son monumental ouvrage sur les Alpes occidentales, en cours de publication. La seconde communication, par Mlle J. B. L. Hol, professeur à l'Université d'Utrecht, traite d'un sujet d'actualité : la genèse de la Basse-Néerlande et le désastre du 1<sup>er</sup> février 1953; ici aussi de nombreuses projections retiennent l'attention des auditeurs. Deux films en couleur nous montrent l'un les opérations du levé de la carte pédologique de Belgique, l'autre les aspects variés des paysages du Parc national Albert au Congo belge.

Une réception, présidée par M. le député permanent F. Renard, et une visite du Palais provincial clôturent cette première journée.

Le mardi 12 mai est réservé à une excursion guidée. Trois autocars emmènent près de cent participants au plateau des Hautes-Fagnes, par les installations de l'île Monsin, le Pays de Herve et le barrage d'Eupen, qui fait l'objet d'une visite détaillée sous la conduite de M. J. De Clercq, ingénieur en chef directeur. En Fagne, avec son obligeance habituelle, M. le professeur R. Bouillenne nous fait les honneurs du Musée Léon Fiederiq et de la Station scientifique du Mont-Rigi. L'après-midi, nous nous arrêtons d'abord à Spa, où, sous la direction de M. G. Van Beneden,

nous visitons plusieurs poudons et les installations de bains de la compagnie Spa-Monopole; notre randonnée continue ensuite par la dépression de Theux et l'Ardenne condrusienne, et se termine à Liège vers 7 heures du soir.

La matinée du mercredi 13 mai est également consacrée à des conférences et des films géographiques. M. A. Meynier, professeur à l'Université de Rennes, nous expose des idées très personnelles sur l'enseignement de la géographie dans les établissements du second degré. M. Max. Sorre, professeur honoraire à l'Université de Paris, nous entretient ensuite du problème géographique actuel des migrations. Les projections cinématographiques de cette séance sont, cette fois-ci, d'ordre pédagogique et offrent quelques échantillons de films didactiques (latitude et longitude, l'action de l'érosion, la région condrusienne).

A midi a lieu une réception à l'hôtel de ville, où M. l'échevin de l'Instruction publique M. Destenay souhaite la bienvenue à nos invités. Enfin à 13 h. 30, un banquet de clôture réunit une dernière fois tous les participants au restaurant « Le Mosan »; y prirent la parole, le Chevalier A. Braas, représentant M. le Recteur F. Campus, empêché; Mlle J.B.L. Hol, au nom des délégués néerlandais; M. Max. Sorre, au nom des délégués français; M. Edw. Hindle, au nom de la délégation britannique; M. V. Tourneur, au nom des délégués belges; M. J. Vanhove, représentant Monsieur le Ministre des Colonies; M. R. Blanchard.

Concluons en disant que les journées commémorant les anniversaires du Séminaire de Géographie et du Cercle des Géographes liégeois connurent un très vif succès. Elles feront l'objet d'une publication réunissant les textes des conférences qui y furent faites.

F. Dussart.

### Conférences

Dans le cadre des accords culturels italo-belges, M. B. Segre, professeur à l'Université de Rome, Membre de l'Académie nationale des Lincei, a fait, du 13 au 24 avril, à l'Institut de Mathématiques, une série de conférences sur les Méthodes et résultats nouveaux dans la Géométrie sur une variété algébrique.

M. R. S. Mulliken, professeur à l'Université de Chicago, a prononcé, à l'Institut d'Astrophysique, une conférence intitulée : « The interaction of Electron Donors and Accepters ».

Sous les auspices de la United States Educational Foundation in Belgium, M. Th. Lauritsen, Associate Professor of Physics, California Institute of Technology, Fulbright Research Scholar, a fait, à l'Institut W. Spring, une conférence sur « Energy levels of the light nuclei. »

Le 19 mai dernier, dans le cadre des accords culturels anglo-belges, M. le professeur T. G. Cowling, de l'Université de Leeds, a fait une conférence sur « Les champs magnétiques interstellaires ». Il a prononcé, ensuite, les 20 et 22 mai, deux causeries de séminaire respectivement sur « La théorie des étoiles variables magnétiques » et sur « L'influence de la rotation sur l'évolution stellaire ».

## Le cinquième colloque international de l'Institut d'Astrophysique de Coïnte

Comme les années précédentes, un colloque international s'est tenu à l'Institut d'Astrophysique de Coïnte. Il a eu lieu du 10 au 12 septembre 1953. Cette année, M. le professeur P. Swings avait proposé comme sujet : « Les processus nucléaires dans les astres ». Une importante délégation d'éminents astronomes et physiciens a répondu à l'invitation de M. P. Swings et de M. P. Ledoux, agrégé de faculté. Une soixantaine de personnes, représentant quatorze pays, ont suivi régulièrement les rapports et discussions.

Au nom de Monsieur le Recteur, M. le professeur L. Godeaux, Secrétaire académique, ouvrit le colloque en souhaitant la bienvenue aux congressistes et un plein succès dans la réalisation du programme prévu.

Dans une brève allocution, M. P. Ledoux rappela les principales hypothèses qui furent proposées en réponse à la question suivante : Quelle est l'origine de l'immense énergie rayonnée par les étoiles ? A cette question se rattachent le problème de la structure interne des étoiles, celui des réactions thermonucléaires, ainsi que l'interprétation de l'abondance des éléments atomiques dans les astres. Ces problèmes sont nécessairement liés à des questions aussi fondamentales que celles de l'origine des éléments, de la formation des étoiles et de l'origine des rayons cosmiques. Quarante-cinq communications relatives à ces différentes questions ont été présentées et discutées au cours du Colloque. Les séances furent présidées par M. le professeur T. G. Cowling de l'Université de Leeds (Angleterre).

Pendant leur séjour à Liège, les congressistes ont été reçus au Palais provincial, par M. le Gouverneur et Mme Clerdent et à l'Hôtel de Ville, par M. l'Echevin Destenay, représentant M. le Bourgmestre. Le 11 septembre, les personnes participant au Colloque étaient invitées au Grand Bazar de la place St-Lambert où un dîner leur était offert par le Conseil d'Administration de cette importante entreprise liégeoise. M. F. Capelle, Administrateur-Directeur général de la S. A. Grand Bazar, adressa des souhaits de bienvenue auxquels les invités furent particulièrement sensibles. M. le professeur Godeaux le remercia au nom de l'assistance. Puis, dans une courte allocution pleine d'humour anglais, le professeur Cowling nous révéla quelques aspects insoupçonnés de la vie dans notre cité. Au cours de cette réception, M. P. Swings souligna, en particulier, la part que les délégations étrangères ont apportée aux travaux scientifiques et l'aide offerte par les personnes et les organismes qui ont généreusement contribué au succès du colloque.

A la fin du Congrès, nos invités ont pu faire une excursion, grâce à la générosité du journal « La Meuse », qui a mis deux confortables autocars à la disposition des organisateurs du colloque. Tout en appréciant la beauté de nos Ardennes, les congressistes ont pu ainsi établir entre eux plus de contacts personnels et continuer les discussions amorcées au cours des réunions.

A leur rentrée à Liège, ils ont été reçus par M. Petit, Directeur de « La Meuse » et par M. Louette. C'est dans une atmosphère empreinte de cordialité que s'est terminé le cinquième colloque international de Cointe, qui a certainement apporté une contribution importante au sujet traité.

M. MIGEOTTE.

### Personalia

M. L. Godeaux, professeur ordinaire, a été invité à faire des conférences, comme professeur d'échange, par la Faculté des Sciences de Lille.

M. O. Tulippe, professeur ordinaire, a été invité à faire, au Centre universitaire des Hautes Etudes européennes de Strasbourg, cinq conférences du 14 au 18 avril 1953 et, à la Sorbonne, trois conférences les 19, 20 et 21 mai 1953.

M. P. Michot, professeur ordinaire, a été, indépendamment de ses attributions, chargé de faire le cours facultatif d'« Etudes des silicates », en remplacement du professeur Gilard, décédé.

Au début du mois de juin, MM. Morand, professeur ordinaire, et Winand, agrégé, ont effectué, sous les auspices de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires, un voyage d'information à l'Institut de Physique de Copenhague (Professeur N. Bohr) sur l'invitation du professeur T. Lauritsen. Ils ont visité les installations des générateurs Van de Graaff de cet Institut ainsi que les autres départements. Invités par le professeur Von Friesen, ils se sont rendus également à l'Université de Lund (Suède), où ils se firent expliquer les recherches en cours sur les plaques nucléaires et montrer le générateur Van de Graaff horizontal en construction.

M. J. Duchesne, agrégé, a fait une allocution sur le sujet « Structure des molécules » à la séance commémorative de Victor Henri, qui s'est tenue à l'Université de Paris, sous les auspices de la Société de Chimie Physique, le 22 avril; il a fait une conférence à la Société de Physique de Charleroi, le 22 mai, sur le sujet « Réflexions sur l'évolution récente du problème de la structure moléculaire »; il a été invité à faire une communication sur le sujet « Le spectre d'absorption électronique et les vibrations moléculaires du thiophosgène » au Congrès international de spectroscopie moléculaire, qui se tiendra à Paris du 29 juin au 3 juillet.

M. P. Tarte, assistant, a été proclamé lauréat du Prix scientifique Louis Empain, pour la section des sciences chimiques.

M. G. Michel, assistant au service de Chimie analytique, a réussi le Concours des bourses de voyage du Gouvernement avec 93,2 % des points.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Les Journées médicales liégeoises d'enseignement postuniversitaire VII<sup>e</sup> année - 1953

Le cours annuel de perfectionnement postuniversitaire, organisé par la Faculté de Médecine et l'Association des Médecins sortis de Liège, s'est déroulé les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juin.

Comme chaque année, il comprenait en plus des conférences cliniques sur des sujets variés d'actualité, faites par les chefs de tous les services cliniques de l'Hôpital universitaire et leurs principaux collaborateurs, des séances de présentation de cas cliniques.

Dans le cadre de cet enseignement médical général, eurent lieu, en outre, dans les Services d'Ophthalmologie, d'Oto-Rhino-Laryngologie et de Dermatologie, des réunions spéciales, traitant de sujets intéressant surtout les médecins spécialistes, accessibles également aux omnipraticiens.

Le samedi 27 après-midi, après les leçons, se tint à la Maison des Médecins, l'Assemblée générale statutaire de l'A. M. Lg., suivie, le même soir, du Banquet traditionnel.

#### Conférences

Le professeur H. C. Hinshaw, de Stanford University (U.S.A.), a fait le mercredi 1<sup>er</sup> avril, à l'Auditoire de la Clinique médicale de l'Hôpital de Bavière, en lieu et place du Colloquium de Pneumologie, un très intéressant exposé sur les conceptions actuelles du traitement chimiothérapique de la tuberculose aux Etats-Unis.

M. le professeur A. Prevot, chef du Service des Anaérobies de l'Institut Pasteur de Paris, a fait, du 21 au 23 avril, à l'amphithéâtre de la clinique chirurgicale de l'Hôpital de Bavière, des conférences sur « L'état présent de notre connaissance des infections à germes anaérobies ».

#### Activité des colloquia scientifiques de médecine clinique et expérimentale pendant la période 1950-1952

Les Colloquia scientifiques de Médecine clinique et expérimentale organisés par MM. L. Brull et G. Barac, ont connu, pendant la période 1950-1952, un vif succès. On sait que ces Colloquia ont pour but l'exposé de recherches cliniques et expérimentales personnelles; la mise au point bibliographique d'un problème clinique ou expérimental; la relation d'un voyage d'étude ou d'un congrès de médecine clinique ou expérimentale.

Ces colloquia sont publics et suivis de discussions auxquelles tous peuvent prendre part.

Deux colloquia ont lieu chaque mois pendant l'année académique (alternant avec les colloquia cliniques); l'un est consacré à un exposé par

un membre de l'Institut de Clinique et de Polyclinique médicales, l'autre à un exposé par un invité, membre du personnel scientifique de la Faculté de Médecine ou de la Faculté des Sciences de l'Université de Liège. Une fois par an, un exposé est fait par un clinicien ou un biologiste d'une autre Université belge.

Pendant la période 1950-1952, des communications furent présentées à ces colloquia par MM. R. Busset, J. Croissant, J. Leroy, T. Brakier, L. Ruyters, E. Nizet, G. Barac, P. Fischer, J. Lecomte, Chr. de Duve, A. Divry, L. Lefebvre, L. E. Dumont, E. Fredericq, L. Dourcy-De Lantsheer, R. Houet, J. Nowak, M. Dallemagne, J. Bernimolin, M. Leclercq, W. Verly, Y. Feuillen, J. Dochain, H. Lybeck, L. Brull, E. Philippot, Z. M. Bacq, S. Delava, L. Dewart, A. Reginster, P. Desaive et H. Nizet.

### La Faculté de Médecine et les sociétés scientifiques

La dernière réunion de la *Société belge de Physiologie* s'est tenue à Liège le 16 mai dernier. Une série de communications ont été faites le matin à l'auditoire de l'Institut d'Anatomie pathologique sous la présidence du professeur Bacq. Les laboratoires du professeur Brull ont organisé l'après-midi une série de démonstrations.

La *Société belge de médecine interne* a tenu une séance à la Clinique médicale de l'Université de Liège le samedi 9 mai.

Le 16 février, à l'occasion de la visite de la Commission d'administration du *Centre d'énergie nucléaire* aux installations de l'Université de Liège, les Administrateurs de ce Centre et tous les membres associés à cet Institut ont visité les laboratoires de la Faculté de Médecine s'occupant de recherches dans le domaine des isotopes (Laboratoires des professeurs Brull, Lambrechts, Desaive et Bacq).

Cette manifestation s'est terminée par un thé servi à la bibliothèque de l'Institut de Clinique médicale.

### Message aux Etudiants en Médecine belges au Service des Camps de concentration

Mme R. Hilton-Kerner, de New-York, a adressé aux Etudiants belges qui, en 1945, sont allés soigner les malades des camps de concentration allemands, la lettre que nous reproduisons ci-dessous, dans laquelle elle leur exprime sa reconnaissance. Nous espérons qu'elle tombera sous les yeux des intéressés.

New-York, 15 avril 1953.

Messieurs,

Il y a aujourd'hui huit ans, que ma mère et moi, ainsi que plusieurs milliers d'autres, avons été libérés par les Anglais du camp de concentration nazi de Bergen-Belzen. Quelques semaines plus tard, un groupe d'étudiants en médecine belges est venu, en dépit du typhus et de la dysen-

terie épidémique, nous aider et prendre soin de nos malades. En tant qu'infirmière D. P. originaire de Pologne, j'ai eu la chance de les voir à l'œuvre, de travailler avec eux et de voir de nombreuses centaines de gens sauvés grâce à leurs efforts. Voici maintenant sept ans que je suis aux U. S. A. et je peux d'autant mieux comprendre les sacrifices que ces jeunes gens ont consentis à cette époque.

L'anniversaire d'aujourd'hui me paraît une occasion propice pour essayer de leur exprimer ma gratitude pour tous leurs efforts. Ces étudiants venaient de toutes les écoles de médecine de Belgique, mais j'ai travaillé avec le groupe de Liège et c'est à ceux-ci que j'adresse ma lettre. Je ne me rappelle plus leurs noms, mais je sais qu'ils ont été diplômés en 1945 et qu'ils ont travaillé dans le « Round House » à Bergen.

J'espère que mon message les atteindra tous, qu'ils sont en bonne santé et pratiquent la médecine avec d'aussi bons résultats mais dans de meilleures conditions qu'à Bergen.

« Pour les secours que vous avez apportés aux malades, pour l'espoir, le courage moral et l'étonnante réhabilitation mentale que nous avons reçus de vous après la misère des camps, puisse Dieu vous bénir tous. »

Mme Rita Hilton-Kerner,  
1530, Metropolitan Avenue,  
New-York 62, N. Y.

#### Cercle scientifique des anciens élèves de l'Institut de pharmacie A. Gilkinet

Le 29 mars dernier, le Cercle scientifique organisait sa journée scientifique annuelle dans l'auditoire de l'Institut de Pharmacie, rue Fusch. Cette journée, présidée par le professeur Stainier, a remporté un succès mérité : l'intérêt scientifique et pratique des questions qui y furent développées avait attiré plus de 150 pharmaciens de toutes les régions.

Parmi les personnalités présentes, nous avons remarqué le professeur Vandervael, Doyen de la Faculté de Médecine, les professeurs Vivario et Denoël, l'inspecteur en chef-directeur Dumont, le colonel Nicaise, Inspecteur général des pharmacies militaires, les inspecteurs des Pharmacies Thomas, De Myttenaere et Roland. Les confrères de l'Université de Bruxelles avaient envoyé une délégation.

Le matin, M. le professeur F. H. L. Van Os, de l'Université de Groningue, invité par notre *Alma Mater*, parla de « La culture et l'analyse de la rhubarbe de Chine » avec une maîtrise remarquable. Le professeur Van Os nous fit part de nombreuses recherches personnelles et nous montra par projection de films en couleur toutes les variétés de Rheum cultivées et sélectionnées patiemment dans son centre de culture et qui lui permirent d'arriver aux conclusions de son brillant exposé.

A l'issue de celui-ci, M. le Doyen Vandervael, dans un speech très spirituel, félicita le professeur Van Os pour sa conférence et ses recherches. Au nom de Monsieur le Recteur, Monsieur le Doyen remit au conférencier la Médaille de l'Université de Liège.

L'après-midi, devant un auditoire comble, M. le professeur Stainier ouvrit la séance en prouvant la nécessité d'avoir dans notre art pharmaceutique une documentation toujours plus importante. M. Stainier montra, dans ce domaine, l'effort réalisé par le Cercle des Anciens qui subsidie le Centre de documentation de l'Institut où, actuellement, plus de 30.000 fiches peuvent être consultées ainsi que plus de 150 périodiques. Signalons que ce Centre de documentation est ouvert à tous.

Cette année 1953, le Comité avait pensé à juste raison qu'il serait utile pour le Corps pharmaceutique d'examiner différents problèmes que chacun est amené à résoudre journallement. Notre Corps professoral et ses chefs de travaux et assistants firent une série de communications dans ce sens.

En voici le détail : M. Charles Lapière, agrégé de l'enseignement supérieur, « Analgésiques et anesthésiques de synthèse »; M. J. Bosly, docteur en sciences pharmaceutiques, assistant, « Quelques médicaments nouveaux parmi les hypnotiques, les sympathicomimétiques et les bactériostatiques »; M. L. Grosjean, assistant, « Vitamines du groupe B »; M. R. Moers, assistant, « Les Tweens et les Spans et leur utilisation pratique en pharmacie »; M. F. Jaminet, docteur en sciences pharmaceutiques, assistant, « Les dérivés de l'éthylène glycol polymérisé et leur utilisation pratique en pharmacie »; M. le professeur A. Denoël, « Les dérivés de la Cellulose et leur utilisation pratique en pharmacie ».

Nous remercions notre Corps enseignant pour l'effort réalisé et pour cette volonté qu'il montre en tout temps de prolonger au-delà de l'Université les liens l'unissant à ses élèves.

Cette journée se termina par un banquet servi dans les salons de la Maison des Pharmaciens où chacun se remémora de vieux et toujours jeunes souvenirs.

Pharmacien R. Delrue.

### Personalia

M. H. Fredericq, professeur ordinaire, a été nommé Commandeur de la Légion d'honneur.

M. O. Gosselin, professeur à titre honorifique, a été nommé professeur ordinaire.

Le Docteur E. Prijot, chef de travaux de la Clinique ophtalmologique de l'Université de Liège, s'est classé premier au Concours universitaire 1950-1952, Sciences pathologiques, avec 91 points sur 100. Son mémoire traite de la « *Mesure de la résistance à l'écoulement de l'humeur aqueuse dans le glaucome chronique non congestif* ».

Le Docteur Anne Divry, chef de travaux à l'Institut de Clinique et Polyclinique médicales de l'Université de Liège, a fait un séjour aux Etats-Unis, dans les Laboratoires du professeur Courmand. Elle a visité plusieurs centres de cardiologie clinique et expérimentale.

M. J. Bosly, assistant, s'est vu décerner le premier prix *ex-aequo* au Concours des bourses de voyage réservé aux porteurs de diplômes scientifiques (Faculté des sciences et de médecine).

M. Charles Lapière, agrégé de l'enseignement supérieur, a fait un séjour de deux mois dans les laboratoires de Chimie organique du professeur Lespagnol, à Lille.

### Institut supérieur d'Education physique

M. G. Coppée, chargé de cours à l'Institut supérieur d'Education physique, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire au Centre interfacultaire du Travail, le cours d'Eléments de Biologie générale, y compris la physiologie du travail (partim : éléments de biologie générale), en remplacement de M. le professeur Batta, décédé.

## FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

### Les Journées internationales de Sidérurgie

Les Journées internationales de Sidérurgie, présidées par M. F. Perot, président du C. N. R. M., (Centre national de recherches métallurgiques), ont été organisées avec la collaboration du Centre national de recherches métallurgiques, de l'Iron and Steel Institute, de la Société française de métallurgie et du Verein Deutscher Eisenhüttenleute.

Placées sous le patronage de Messieurs les Ministres des Affaires économiques, de l'Instruction publique, du Commerce extérieur, ainsi que de Monsieur le Président de l'I. R. S. I. A., de Monsieur le Recteur et de Monsieur l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège, elles furent suivies par de très nombreuses personnalités appartenant tant au corps professoral qu'à l'industrie sidérurgique. Deux chiffres permettront d'en évaluer l'ampleur.

Il y avait près de 500 inscrits appartenant à 25 nations, à savoir : Allemagne, Autriche, Australie, Belgique, Brésil, Colombie, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Portugal, Sarre, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

C'est la première fois, à notre connaissance, qu'il a été possible de réunir autant de spécialistes étrangers pour discuter deux grands problèmes de la sidérurgie, que nous rappellerons brièvement.

Le premier avait pour objet le Bas Fourneau. Nous avons estimé que la mise à feu très prochaine du Bas Fourneau international d'Ougrée fournissait une occasion de procéder à un échange de vue sur cette question qui, en fait, constitue une solution de l'un des problèmes que pose l'approvisionnement de nos usines en matières premières ou encore l'exploitation des richesses nationales et coloniales.

Cette question fut exposée successivement par MM. Malcor, président du Comité international de recherches sur le Bas Fourneau; Coheur, directeur du Centre national de recherches métallurgiques; Fouassin, ingénieur en chef à la S. A. d'Ougrée-Marihaye et Frenay, ingénieur au

C. N. R. M., ainsi que par M. Schumacher, directeur de la division Hauts Fourneaux de la S. A. Hüttenwerk Oberhausen.

Ces trois communications donnèrent lieu à cinq interventions.

Le second problème à l'ordre du jour avait pour objet la conversion des fontes.

Il est certain que, depuis quelques années, nous assistons à une véritable évolution des processus d'élaboration de l'acier. Cette évolution n'est pas fortuite. Elle résulte notamment de la possibilité actuelle de fabriquer des quantités massives d'oxygène dans des conditions économiques favorables.

Divers procédés ont été proposés et ont fait l'objet de recherches approfondies et mêmes d'applications industrielles.

Afin de les comparer et de procéder à un échange de vue à leur sujet, neuf spécialistes de renommée internationale les analysèrent et exposèrent les résultats pratiques auxquels ils ont donné lieu.

Il s'agit de MM. P. Leroy, ingénieur de l'I. R. S. I. D., W. A. Smith, General Manager du Service de recherches de la S. A. Stewarts et Lloyds-Corby, M. Allard, directeur général de l'I. R. S. I. D., K. E. Mayer, chef de service et le Docteur Ingénieur H. Knuppel, ingénieur en chef de la S. A. Dortmunder Hörder Hüttenunion; H. Kosmider, chef métallurgiste de l'usine de Hagen Haspe, Bo Kalling, directeur du département de recherches de la S. A. Stora Kopparbergs Domnarvet, H. Trenkler, directeur des usines de la S. A. Vereinigte Oesterreichische Eisen und Stahlwerke Linz, Autriche, F. A. Springorum et K. G. Speith de la S. A. Mannesmann Hüttenwerk, Duisburg-Huckingen, M. Léonard, ingénieur-chef de service de la Centrale d'Oxygène, à Liège.

Ces neuf rapports donnèrent lieu à une cinquantaine d'interventions.

Pour compléter l'intérêt de ces Journées, des visites au Bas Fourneau et dans les aciéries du Bassin furent organisées.

Etant donné le grand nombre des participants, ces visites furent réservées aux étrangers qui nous faisaient l'honneur de leur participation. Ces visites furent suivies par 200 étrangers dont le transport fut assuré par une dizaine d'autocars.

En marge du Congrès, Monsieur le Gouverneur de la Province reçut les congressistes, le 7 mai, dans les salons du Palais provincial.

Ce même jour, se donnait, dans les salons de l'Acclimatation, le dîner du Centre national de recherches métallurgiques, qui réunissait 300 congressistes. Le lendemain soir, le concert de délassement fut suivi par 450 auditeurs.

Pour terminer, nous signalerons que le Centre national de recherches métallurgiques avait prévu un programme de visites et d'excursions pour les dames qui accompagnaient les congressistes. La première journée fut consacrée à une visite guidée de la ville, et la seconde, à une excursion en autocar dans les Ardennes.

Notons que nous avons reçu l'inscription d'une trentaine de dames.

### Pour ou contre la carrière d'ingénieur au Congo belge

M. le professeur Frenay a fait, dans les locaux de l'A. I. Lg., sous les auspices de l'Association des étudiants des Ecoles spéciales, une conférence consacrée à un examen objectif des avantages et des inconvénients de la carrière d'ingénieur au Congo belge.

Un compte rendu détaillé de cette conférence, qui a connu un vif succès, a été publié dans *Technique et Humanisme*, 1952-53, n° 5, pp. 288-295.

### Réorganisation des études d'ingénieur mécanicien

Le *Moniteur* des 24-25 août 1953 publie l'arrêté ministériel du 15 juin 1953, réorganisant le programme de l'examen pour la collation du grade académique légal d'ingénieur civil mécanicien par l'Université de Liège.

Cet arrêté prévoit la possibilité pour les étudiants inscrits à la troisième épreuve du grade d'ingénieur mécanicien, de se spécialiser en constructions aéronautiques. Ils pourront ainsi, désormais, obtenir à la fin de leurs études, le grade légal d'ingénieur civil mécanicien (constructions aéronautiques).

### Personalia

M. A. Schlag, professeur ordinaire, a été nommé membre du Conseil d'administration de l'I. R. S. I. A. pour une période de cinq ans; d'autre part, son mandat de membre de la Commission scientifique du Centre national d'études et de recherches aéronautiques a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans.

M. Legraye, professeur ordinaire, a représenté la Belgique aux séances du Comité international de la pétrologie du charbon tenues à Geleen (Pays-Bas) en juin 1953; il a présidé les séances de la section de la France d'Outre-Mer au XXVI<sup>e</sup> Congrès international de Chimie, tenues à Paris en juin 1953.

M. E. Leclerc, professeur ordinaire, a été, indépendamment de ses autres attributions, chargé de faire le cours facultatif de « Physico-chimie des silicates », en remplacement du professeur Gilard, décédé.

### Bibliothèque

La Bibliothèque a été particulièrement heureuse d'accueillir, les 23 et 30 avril, les nombreux rhétoriciens qui avaient exprimé le désir de visiter ses installations dans le cadre du programme judicieusement élaboré par l'Association des Amis de l'Université.

Il est utile, en effet, que dès leur entrée à l'Université, les étudiants frais émoulus de rhétorique, connaissent le chemin de la Bibliothèque et les ressources diverses qu'elle peut leur offrir.

Ce chemin vers la Bibliothèque, — et l'on sait que c'est bien souvent un labyrinthe pour le non-initié, — on constate avec joie qu'il devient de plus en plus fréquent.

On doit en grande partie cette faveur croissante aux manifestations organisées par des sociétés savantes dans la Salle Wittert.

C'est ainsi que, du 8 au 23 mai 1953, le public liégeois a pu admirer l'exposition « Les Délices du País de Liège », organisée par l'Union liégeoise du Livre et de l'Estampe pour mettre en valeur l'importance de cette pièce de choix de la bibliophilie liégeoise, l'intérêt documentaire de son illustration et de son texte.

A cette occasion, le R. P. Cyril Lambot, O. S. B., de l'Abbaye de Maredsous, donna, dans la Salle de travail de la Bibliothèque, une très vivante causerie sur les Délices et la manière d'utiliser le témoignage des gravures qui illustrent l'ouvrage.

Devant le succès remporté par cette exposition, la Bibliothèque a résolu d'en prendre le patronage à partir de la date de fermeture et pour la durée des visites des collections universitaires organisées sous les auspices de la Ville de Liège pendant le mois de juin.

Le catalogue, — sixième fascicule des Publications de *Biblioteca Universitatis Leodiensis*, — a été établi par les soins de Mlle M. Lavoye et M. J. Stiennon, bibliothécaires-bibliographes.

D'autre part, la Bibliothèque a prêté l'un des plus beaux tableaux de la collection Wittert, *Le miracle de la lactation de Saint Bernard*, attribué à Jean Bellegambe, pour l'exposition du VIII<sup>e</sup> centenaire de la mort de Saint Bernard (Saint Bernard et l'art des Cisterciens) qui se tient à Dijon à partir du 31 mai 1953.

### Personalia

Mme J. Gobeaux-Thonet, bibliothécaire en chef, a participé aux travaux de la sous-commission du Conseil supérieur des Bibliothèques publiques, chargée de rédiger un rapport au Ministre de l'Instruction publique sur la situation actuelle des bibliothèques publiques en Belgique; elle a été élue secrétaire générale de la Fédération belge des Femmes universitaires et présidente de la Section liégeoise des Alumni de la Fondation universitaire; elle a assisté, comme déléguée officielle belge, au *Bibliothekartag* qui s'est tenu à Mayence au mois de juin 1952 et, en la même qualité, au Congrès des bibliothécaires scientifiques allemands qui a eu lieu à Constance au mois de mai 1953.

M. J. Stiennon, bibliothécaire-bibliographe, a participé, en qualité de boursier étranger, à la Semaine d'études sur les problèmes de la civilisation carolingienne, organisée, du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 1953, à Spolète, par le Centro italiano di studi sull'alto medioevo.

---

# La Vie universitaire en Belgique

## Université de Gand

**Nomination du Recteur et du Vice-Président du Conseil d'Administration.** — M. Jean Gillis, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, a été nommé recteur de l'Université de Gand.

M. Egide Spanoghe, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été nommé vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Gand.

**Personalia.** — Démission honorable de ses fonctions de bibliothécaire en chef à la Bibliothèque de l'Université de l'Etat à Gand a été accordée à M. R. Apers; celui-ci a été autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions.

M. Ch. Nijs, chargé de cours à la Faculté des Sciences a été admis à l'éméritat.

## Université de Bruxelles

**Le nouveau recteur de l'U. L. B.** — L'Assemblée générale des professeurs ordinaires de l'Université libre de Bruxelles a élu M. le Professeur Edouard-Jean Bigwood, en qualité de recteur de l'Université. M. Bigwood est entré en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 1953.

**Cours de vacances à l'U. L. B.** — Le vendredi 24 juillet 1953, M. le professeur Gustave Charlier, président de la Commission des cours de vacances, a reçu, en la Salle du Conseil de l'Université libre de Bruxelles, et en présence de M. le recteur Barzin, les professeurs et les étudiants des cours de vacances de langue et de littérature françaises. Créés il y a quatre ans, ces cours ont vu s'accroître chaque année, le nombre de leurs participants. C'est, en effet, dans une atmosphère de cordiale sympathie que ces rencontres mettent en présence des étudiants de nationalités les plus diverses.

## Université de Louvain

**Inauguration de locaux.** — A l'occasion de la réunion annuelle des ingénieurs sortis des Ecoles Spéciales de Louvain, Mgr Van Waeyenbergh a inauguré les nouveaux locaux et laboratoires du génie civil. Les nouvelles constructions furent entreprises à l'initiative de MM. les professeurs Van der Haeghen et Reyntens.

**Un nouvel institut de bactériologie.** — L'ancien institut de bactériologie construit jadis sous le rectorat de Mgr Hebbelynck est devenu trop petit et, au surplus, il est situé à une trop grande distance des cliniques universitaires. Mgr le Recteur a décidé la construction de nouveaux bâtiments qui seront édifiés rue des Récollets, dans le proche voisinage des hôpitaux universitaires.

**Chaire Francqui.** — M. le professeur Bauer, de l'Université de Gand, a occupé la chaire Francqui.

**Expédition archéologique** — L'expédition de l'Université de Louvain, subventionnée par le Fonds National de la Recherche Scientifique, est revenue du Désert de Juda dans d'excellentes conditions.

Elle s'est divisée dans le Désert de Juda en deux groupes. Le premier, comprenant MM. J. Ryckmans, H. Brifaut et Ph. Lippens, auquel revient l'honneur d'avoir pris l'initiative de l'expédition, explora un nombre considérable de grottes dans les falaises du Waddi Murabbaat afin de prévenir tout pillage ultérieur par les Bédouins. Nulle part elle n'a relevé la présence de manuscrits. Le second groupe, comprenant M. le chanoine De Langhe et le R. P. Leclercq, s'arrêta au Khirbet al Mir'd et y fouilla systématiquement une caverne d'où les Bédouins avaient déjà retiré un certain nombre de textes arabes, grecs et syro-palestiniens. M. De Langhe put encore mettre la main sur plusieurs nouveaux fragments et compléter ainsi la collection du Musée de Jérusalem. Cédant à ses savants collègues de Jérusalem et d'Amman, le droit d'éditer les textes arabes et syro-palestiniens, il a obtenu en retour celui de publier tous les textes grecs provenant de Khirbet al Mir'd. Parmi les fragments recueillis, il a déjà pu relever la présence de plusieurs vers de la tragédie Andromaque d'Euripide. Si la première impression se confirme, nous serions en présence du plus ancien texte manuscrit de cette œuvre littéraire.

**Décès.** — Le 29 mars, est décédé à Louvain, M. Maurice Defourny, professeur émérite de la Faculté de droit, né à Herstal, le 16 novembre 1878. Le défunt débuta comme professeur à l'Institut supérieur de Philosophie et se spécialisa dans les problèmes sociaux et économiques; il laisse une importante œuvre littéraire.

**Eméritat.** — M. le Chanoine L. Cerfaux, professeur à la Faculté de Théologie, M. A. E. Jansen, professeur à la Faculté de Droit, M. N. Yernaux, professeur à la Faculté de Médecine, M. V. Antoine, professeur à la Faculté des Sciences et M. Ch. Verwilghen, professeur à la Faculté des Sciences économiques et sociales, ont été admis à l'éméritat. M. O. Dauwe, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, a été autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions.

**Nominations.** — A la Faculté de Théologie, MM. les abbés A. van Roey, A. Descamps et E. Massaux, ont été nommés professeurs; M. l'abbé J. Steppe a été nommé chargé de cours.

*A la Faculté de Philosophie et Lettres*, M. M. Michaux a été nommé professeur; Dom M. Cappuyns, le R. P. van Bulck et M. S. Pop, professeurs extraordinaires et MM. V. d'Espallier, R. Dellaert et J. Pauwels, chargés de cours extraordinaires.

*A la Faculté des Sciences*, MM. R. Lemaire, K. Buffel et J. Heuts ont été nommés professeurs; MM. D. Passelecq et J. Lebrun, professeurs extraordinaires; MM. L. De Greve, F. Gullentops et W. Mullenders, chargés de cours et M. J. Fripiat, chargé de cours extraordinaire.

*A la Faculté de Médecine*, MM. P. Wellens, S. Masy, Ch. Rouvroy, F. Crabbé et A. De Wulf ont été nommés professeurs extraordinaires et M. E. Lefebure, chargé de cours extraordinaire.

*A la Faculté des Sciences économiques et sociales*, le R. P. N. de Volder a été nommé professeur extraordinaire.

## Les Fondations de la rue d'Egmont

### Prix scientifique interfacultaire Louis Empain <sup>(1)</sup>

*La Jeunesse intellectuelle* (11, rue d'Egmont à Bruxelles) organise, tous les deux ans, un concours interfacultaire destiné à encourager les étudiants à la recherche scientifique.

Le Conseil d'Administration de cette fondation, après avoir pris acte des conclusions du Jury du second degré, a remis les Prix aux lauréats, au cours d'une séance solennelle qui a eu lieu au siège de la Fondation universitaire, le mercredi 20 mai 1953.

Le Jury du second degré était composé de MM. M. De Hemptinne, professeur à l'Université de Louvain, président; G. Magnel, professeur à l'Université de Gand; A. Daleq, professeur à l'Université de Bruxelles; R. Deaux, professeur à la Faculté polytechnique de Mons, et V. Desreux, professeur à l'Université de Liège.

M. Frans Gullentops, licencié en sciences géographiques, licencié en sciences géologiques et minéralogiques de l'Université de Louvain, a été proclamé lauréat du *Prix scientifique interfacultaire Louis Empain*, d'un montant de 100.000 frs, pour son travail intitulé : « Contributions à la chronologie du pléistocène et des formes du relief en Belgique ».

Ont été, en outre, proclamés lauréats d'un Prix Louis Empain, d'un montant de 10.000 frs, pour le groupe des sciences mathématiques, M. Lucien Waelbroeck, licencié en sciences mathématiques de l'Université de Bruxelles, auteur d'un travail intitulé : « Les représentations

(1) Le règlement de ce Prix a été publié au *Bull. trim. Amis Univ. Liège*, 1949, n<sup>o</sup> 1-2.

linéaires du groupe symplectique »; pour le groupe des sciences physiques, M. Lieven Van Gerven, licencié en sciences physiques de l'Université de Louvain, auteur d'un travail intitulé : « Supergeleiding van verstoven tinfilmen »; pour le groupe des sciences chimiques, M. Pierre Tarte, docteur en sciences chimiques de l'Université de Liège, auteur d'un travail intitulé : « Recherches spectroscopiques sur l'acide nitreux et ses dérivés »; pour le groupe de mécanique et physique mathématique appliquées, M. Carl Grosjean, docteur en sciences physiques de l'Université de Gand, auteur d'un travail intitulé : « De algemene theorie van de veelvoudige verstrooiing van deeltjes, in een oneindig uitgebreid midden met bijzondere toepassing op enkele neutronenvraagstukken ».

### Les prêts d'études de la Fondation universitaire

On sait que, depuis l'année académique 1919-1920, la Fondation universitaire consent des prêts à des jeunes gens et à des jeunes filles jugés capables de mener de bien des études supérieures et qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour en couvrir les frais. Ces prêts, renouvelables chaque année, sont attribués soit au moment de l'entrée à l'Université (ou dans un des établissements d'enseignement supérieur reconnus par la Fondation universitaire), soit au commencement des années d'études ultérieures.

La publication du dernier rapport annuel de la Fondation universitaire (année académique 1951-52) nous a incité à rechercher dans les rapports annuels antérieurs, quelle a été, depuis l'origine de l'institution, l'importance des prêts octroyés dans ces conditions. Les principales données relatives à cet objet sont contenues dans le tableau I ci-après.

Deux périodes doivent être distinguées : la première comprend les années 1919-20 à 1946-47; la seconde commence, en 1947-48, au moment de l'application du nouveau régime des bourses d'études de l'Etat (loi du 14 août 1947) qui a modifié sensiblement les conditions d'octroi des prêts de la Fondation universitaire.

Au cours de la première période, 8443 prêts ont été accordés, soit une moyenne annuelle de 300 prêts. Il convient de remarquer que cette moyenne n'a pas été constante : elle s'élevait, au cours des neuf premières années, à 352 prêts; elle a ensuite subi un fléchissement important (239 prêts) de 1928-29 à 1939-40, pour s'établir enfin jusqu'en 1946-47 à 343 prêts.

Parmi ces 8443 prêts, 607 ont été accordés à des jeunes filles (soit 7 % environ). Ici encore, on peut constater que la moyenne annuelle des prêts aux jeunes filles (20) a subi une évolution, mais cette fois dans le sens d'un accroissement continu, correspondant d'ailleurs à l'importance plus grande du nombre des étudiantes dans les universités : 16 prêts en moyenne étaient consentis par an depuis 1920-21 jusqu'à 1931-32; la moyenne s'est élevée ensuite à 27.

Depuis 1947-48, 4043 prêts ont été accordés. La moyenne annuelle des prêts (808) est ainsi considérablement plus importante qu'autrefois; elle est d'ailleurs en constante augmentation (631 prêts en 1947-48; 1001, en 1951-52).

I. — Nombre de prêts annuellement accordés. Evolution du montant de ces prêts.

Année	Nombre des prêts accordés			Total			Montant des sommes prêtées	Montant moyen des prêts
	Etudiants de 1 <sup>re</sup> année	Etudiants en cours d'études	Renouvellement de prêts	G.	F.	T.		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1919-20			—			212	180.688	852
1920-21	90	145	127	348	14	362	710.975	1964
1921-22	69	80	242	378	13	391	844.500	2160
1922-23	60	68	245	356	17	373	860.900	2308
1923-24	53	63	238	336	18	354	884.250	2497
1924-25	48	65	233	327	19	346	900.800	2603
1925-26	59	87	255	378	23	401	1.018.100	2538
1926-27	68	64	243	360	15	375	1.089.750	2906
1927-28	49	46	258	336	17	353	1.073.750	3041
1928-29	37	34	214	268	17	285	929.200	3259
1929-30	31	33	169	222	11	233	767.650	3298
1930-31	32	45	133	200	10	210	709.750	3379
1931-32	37	49	132	200	18	218	756.500	3470
1932-33	45	71	141	232	25	257	851.675	3313
1933-34	23	75	171	241	28	269	856.100	3182
1934-35	26	62	164	225	27	252	744.500	2954
1935-36	21	53	147	196	25	221	690.400	3123
1936-37	28	52	152	212	20	232	769.300	3315
1937-38	44	51	134	206	23	229	736.750	3217
1938-39	44	52	131	208	19	227	765.100	3370
1939-40	29	61	148	214	24	238	795.000	3340
1940-41	93	128	178	357	42	399	1.417.630	3552
1941-42	50	105	229	347	37	384	1.395.575	3634
1942-43	44	99	256	365	34	399	1.649.100	4133
1943-44	— <sup>(1)</sup>	83	267	321	29	350	1.451.900	4148
1944-45	69	45	181	267	28	295	1.276.400	4326
1945-46	52	55	196	276	27	303	1.713.600	5655
1946-47	27	65	183	248	27	275	1.309.300	4761
1947-48	55	370	206	552	79	631	3.233.000	— <sup>(2)</sup>
1948-49	69	290	360	621	98	719	3.688.200	—
1949-50	77	287	433	673	124	797	4.171.400	—
1950-51	109	303	483	766	129	895	4.671.500	—
1951-52	126	310	565	839	162	1001	4.176.000	—

(1) Aucun prêt, les cours de première année ayant été suspendus, en 1943-44, dans les établissements d'enseignement supérieur.

(2) Suite à l'application de la loi du 14 août 1947 modifiant le régime des bourses d'études de l'Etat, la Fondation accorde désormais, en principe, des prêts de 5000 fr. de 1947-48 à 1950-51, de 4000 fr., à partir de 1951-52.

Quant aux jeunes filles, elles ont contracté 592 de ces 4043 prêts. La part des prêts qui leur est maintenant attribuée est fort accrue (14 %). Le nombre des prêts qui s'élève à 118 en moyenne par an, est lui aussi en constante augmentation (79 prêts en 1947-48; 162, en 1951-52).

Combien d'étudiants ont pu être aidés, au cours de ces deux périodes ? Pour en avoir une idée, il convient de faire abstraction, dans l'ensemble des prêts délivrés, de ceux qui font l'objet d'un renouvellement, c'est-à-dire qu'il ne faut compter que ceux qui sont octroyés pour la première fois à des étudiants soit au moment de leur entrée à l'université soit en cours d'études (colonnes 2 + 3 du tableau I).

Au cours de la période 1919-20 à 1946-47, 3276 étudiants et étudiantes ont pu recevoir un ou plusieurs prêts de la Fondation universitaire, soit 117 par an en moyenne. Depuis 1947-48, 1560 étudiants ont pu bénéficier de l'aide de cette institution, soit 400 environ en moyenne par an.

Le tableau II ci-dessous montre à quel point le nouveau régime des bourses et prêts d'études a pu, compte tenu de l'augmentation de la population des universités, accroître le nombre de ceux qui bénéficient de prêts d'études.

II. — Evolution comparée du nombre de prêts de la Fondation universitaire et de la population des universités

Période	Population moyenne des quatre universités	Indice de variation de la population des 4 universités	Nombre d'étudiants bénéficiaires d'un prêt	Indice de variation
1919-20 à 1927-28	9.200	100	147	100
1928-29 à 1939-40	10.900	118	86	58
1940-41 à 1946-47	14.500	157	130	88
1947-48 à 1951-52	16.700	181	399	271

On voudrait encore souligner le nombre relativement peu élevé des prêts qui sont accordés à des étudiants au moment d'entrer à l'Université; on peut constater (colonne 2) que 15 % seulement des prêts octroyés avant 1947-48, et 10 % depuis cette année l'ont été à cette catégorie d'étudiants. Tous les autres prêts sont accordés ou renouvelés à des étudiants en cours d'études.

Le tableau III ci-dessous indique à quels établissements appartenait les étudiants qui ont bénéficié des prêts de la Fondation universitaire de 1919-20 à 1951-52. On remarquera que les étudiants de l'Université de Liège, ont bénéficié d'environ un cinquième des prêts accordés depuis les origines de l'institution (2172 prêts).

III. — Répartition des prêts selon les établissements fréquentés  
par les emprunteurs

Université de Gand .....	15,2 %
Université de Liège .....	18,1 %
Université de Bruxelles .....	22,6 %
Université de Louvain .....	31,0 %
Faculté polytechnique de Mons .....	3,6 %
Instituts agronomiques (Gand et Gembloux)....	2,3 %
Ecole de médecine de Cureghem .....	0,4 %
I. N. U. T. O. M. ....	1,7 %
Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur.....	0,6 %
Facultés Saint-Louis à Bruxelles .....	0,4 %
Instituts supérieurs de commerce .....	2,4 %

Quelle a été l'importance de l'aide fournie aux étudiants par les prêts de la Fondation universitaire ? L'évolution du montant moyen de ces prêts que l'on peut lire au tableau I (colonne 9), en donne quelque idée. Le montant moyen des prêts s'est élevé progressivement, de 1920-21 à 1931-32, de 2000 à 3500 frs environ. Il s'est ensuite stabilisé jusqu'en 1941-42, entre 3000 et 3500 frs, pour s'élever enfin jusqu'à 5000 frs environ en 1946-47.

En 25 ans, le montant moyen des prêts a donc environ doublé; comparé à l'évolution du coût de la vie ce doublement du montant moyen des prêts était fort modeste.

Il est heureux, dans ces conditions, que la loi du 14 août 1947 ait permis d'une façon beaucoup plus libérale l'octroi d'une aide aux étudiants méritants qui en ont besoin. Le niveau normal des prêts de la Fondation universitaire a été fixé à 5000 frs jusqu'en 1950-51; il a été réduit à 4000 frs, à partir de 1951-52. Mais l'Etat intervient pour couvrir, par une bourse non remboursable, les frais nécessaires à la poursuite des études. Le montant cumulé des prêts de la Fondation universitaire et des bourses du Gouvernement peut atteindre ainsi un maximum de 35.000 frs.

## Universitas Belgica

### Section belge de l'I. A. U. P. L.

*Universitas Belgica* a tenu sa sixième Journée d'étude commune à l'Enseignement moyen et supérieur, en la « Maison Léon Losseau » à Mons, le dimanche 3 mai 1953. Une assistance relativement nombreuse a entendu avec un vif intérêt les exposés relatifs au thème choisi : « Première confrontation des conceptions de la formation humaniste dans quelques pays latins et anglo-saxons. Vers une réadaptation de nos propres conceptions. » M. le Gouverneur Emile Cornez, qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette Journée, a développé, à titre d'introduction, ses vues personnelles sur l'humanisme. Un ton élevé était ainsi donné à

ces entretiens. Successivement MM. F. Borlandi, K. F. Canfield et Thilliet ont exposé de façon vivante et originale le point de vue de l'Italie, des Etats-Unis et de la France, soulevant chaque fois une discussion animée.

Le 4 juin dernier, le Conseil national a tenu sa dixième réunion dans le nouveau local du Secrétariat, établi au Palais d'Egmont, 8, place du Petit Sablon, Bruxelles (Tél. 11.04.14).

Deux points importants étaient à l'ordre du jour : 1° Un rapport de MM. P. Demart, J. Dhondt et R. Van Nuffel sur les mesures susceptibles de promouvoir l'esprit de recherche scientifique chez les professeurs de l'Enseignement moyen et normal; 2° Un rapport sur la récente Conférence universitaire internationale d'Amsterdam, qui s'est tenue dans cette ville du 6 au 11 avril dernier et qui a connu un remarquable succès.

Les membres du Conseil ont été mis au courant de ces travaux par M. P. Bourgeois, qui a parlé de la recherche dans l'industrie; par M. O. De Raeymaeker, qui a parlé de la liberté académique; par le R. P. L. Willaert, qui a parlé des échanges de professeurs; par M. A. Dalcq, qui a parlé du problème des équivalences et par M. R. Schuyten qui a parlé des traitements du corps enseignant.

Au cours de la même réunion, des dispositions ont été prises en vue de l'Assemblée générale, qui aura vraisemblablement lieu à l'Université de Gand dans les premiers jours d'octobre.

## La Vie universitaire dans le Monde

---

### Le Congrès universitaire d'Amsterdam

Le septième Congrès des membres de l'enseignement supérieur organisé par l'I.A.U.P.L. s'est tenu à Amsterdam, du 6 au 11 avril 1953, et a connu un vif succès. Il était ouvert à tous ceux qui appartiennent à l'Association internationale des professeurs et maîtres de Conférences des universités (I.A.U.P.L.) ainsi qu'aux autres personnes intéressées.

Le Congrès, placé sous la présidence du professeur R. C. McLean du Royaume-Uni, a étudié des rapports consacrés aux questions suivantes : la liberté académique, l'équivalence des diplômes universitaires, les salaires, les pensions et le statut des professeurs d'université, les échanges de professeurs et les recherches dans l'Industrie et dans les Universités.

Le but essentiel du Congrès, comme de toutes les activités de l'I.A.U.P.L. était d'encourager le développement de la fraternité universitaire, par delà les frontières des diverses facultés et entre les membres de l'enseignement supérieur de tous les pays. Le Congrès était organisé de façon à permettre à tous ceux qui s'y intéressent de discuter des problèmes qui concernent le professeur d'université. Leurs conclusions doivent être étudiées par le Conseil de l'I.A.U.P.L. immédiatement après le Congrès.

### Réunion d'experts de l'enseignement supérieur des cinq pays signataires du Traité de Bruxelles

Cette réunion s'est tenue à La Haye du 28 septembre au 6 octobre, sous la présidence de M. Reynink, Secrétaire général du Ministère de l'Education, des Arts et des Sciences des Pays-Bas. Les délégations comprenaient 6 Français, 5 Néerlandais, 5 Anglais, 1 Luxembourgeois et 6 Belges; on trouvait en outre un observateur de chacun des trois pays suivants : Suède, Italie, Allemagne; enfin, a participé à certaines séances, M. Hicter, agent de liaison des sous-comités de la Jeunesse et de l'Education.

Les délégués se sont appliqués à l'étude d'un ordre du jour très touffu élaboré dans une réunion antérieure préparatoire. Il n'est pas possible d'entrer ici dans tous les détails de cet ordre du jour; je me bornerai à l'énumération des rubriques principales : Rôle de l'Université dans la formation culturelle et le développement du caractère de l'étudiant; Cités universitaires, foyers d'étudiants, associations d'étudiants; Admission des étudiants à l'Université et méthodes de sélection; Allocation directe et avantages indirects aux étudiants; Relations entre l'Université et la

Société; Poursuite des études à l'étranger par les diplômés; Echanges entre professeurs attachés à l'Université; Organisation et administration des Universités; Liaisons entre les Universités; Questions diverses : équivalences, les étudiants et l'armée, ...

Un grand nombre de ces questions ont fait l'objet d'échanges de vues extrêmement fructueux; certaines, par contre, n'ont pu être qu'à peine effleurées et devront être reprises dans une prochaine réunion qui doit avoir lieu en France, en 1954. Cette réunion aura en outre pour tâche de préparer une réunion de tous les recteurs des universités des pays signataires du Traité de Bruxelles ou de leurs délégués, réunion qui se tiendra en Grande-Bretagne, en 1955.

Ces échanges de vues se sont passés dans une atmosphère extrêmement cordiale qui témoigne du désir unanime qu'ont les cinq pays de promouvoir les progrès de l'enseignement supérieur, de le rendre accessible au plus grand nombre possible de candidats qualifiés et de créer un climat de coopération et de coordination.

J'ai eu, à un certain moment des délibérations, l'occasion de signaler l'existence de l'Association « Les Amis de l'Université de Liège » et d'esquisser ses buts. Son organisation du Centre de documentation pour les étudiants, ses publications relatives aux conditions d'admission et aux débouchés possibles, son initiative des prises de contact entre professeurs et élèves des classes supérieures de l'enseignement moyen et professeurs des candidatures de l'Université ont été particulièrement appréciés.

Georges GUÉBEN.

## L'Université dans la presse et dans les livres

---

**Universitas Belgica. Inventaire des ressources scientifiques belges** (Fascicule II, Sciences juridiques, politiques, économiques), 1953. — On sait qu'*Universitas belgica* s'est attaché à rassembler et à publier un ensemble d'informations sur les enseignements donnés dans les établissements d'enseignement supérieur belges, sur l'équipement dont disposent les différents services spécialisés, sur l'objet et la tendance des recherches particulières ainsi que les publications principales des professeurs et des chercheurs. Deux fascicules ont paru déjà, qui constituent un inventaire des sciences médicales, biomédicales, pharmaceutiques et vétérinaires (Fasc. IV) et un Inventaire des sciences générales de l'homme (Fasc. I). Au cours de ces dernières semaines, un troisième fascicule vient de sortir de presse, l'Inventaire des sciences juridiques, politiques et économiques (Fasc. II).

**Universitas Belgica, Communication XI.** — La cinquième journée d'étude commune à l'enseignement moyen et supérieur, organisée par *Universitas belgica*, était consacrée principalement à l'examen des problèmes du Jury central, du Jury d'homologation et du Concours général de l'enseignement moyen. La *Communication XI*, qui vient de sortir de presse, rapporte l'ensemble des opinions qui ont été émises à ce propos, tant du côté des professeurs de l'enseignement supérieur que de leurs collègues des athénées et collèges. (Exposés introductifs, avis écrits de personnalités, discussion, conclusion et vœux).

J. LEJEUNE et A. PUTZEYS, **Un grave problème national : l'état de l'Université de Liège**, in *Bulletin du Grand Liège*, avril 1953, pp. 7-16. — L'A. S. B. L. « Le Grand Liège » consacre une partie importante du fascicule d'avril 1953 de son bulletin, à un exposé de quelques problèmes cruciaux qui se posent à l'Université de Liège, au sort de laquelle, précise l'éditorial, sont intéressées les autorités de notre région, les autorités de notre ville et la population tout entière. MM. Lejeune et Putzeys, pour le Conseil d'Administration, attirent l'attention sur la désaffection des étrangers vis-à-vis de l'Université de Liège, ainsi que sur l'augmentation de la population universitaire liégeoise fort réduite proportionnellement à l'accroissement général du nombre des étudiants en Belgique. « La valeur scientifique de nos maîtres », ajoutent-ils, n'est pas en cause, mais la

situation est due d'une part à « l'insuffisance, l'inadaptation et la vétusté de la plupart des bâtiments universitaires » et d'autre part, à l'absence à Liège d'une « cité universitaire » bien conçue et bien organisée. Les auteurs terminent en souhaitant que le Fonds des travaux universitaires, qui vient d'être institué par l'Etat, soit utilisé « de façon à permettre le rayonnement national et international de l'Université de Liège. »

**Humanités ou études professionnelles**, *Famille et Collège*, 1952-1953, n° 3. — On constate, écrit l'auteur de cet article, que les parents et les jeunes gens en cours d'études sont « plus ou moins hypnotisés par la formation professionnelle, c'est-à-dire par le rapport direct entre les études et une profession déterminée ». Ce qui compte, pour beaucoup, tant dans l'enseignement moyen que dans les études universitaires, c'est le « parchemin » qui couronne ces études et qui permet d'accéder à une « place ». Bien peu se rendent compte que leur « avenir » dépend moins de la « qualité professionnelle de leur diplôme » que « de la formation de leur personnalité et de leur intelligence ». Car « le diplôme constitue une présomption de capacité; après cela, la capacité doit se manifester par le travail ». Or « l'intelligence est ce qu'il y a de plus utile dans la vie professionnelle. La réussite d'un homme, la place à laquelle il parvient, les services qu'il rend dépendent avant tout de son intelligence, non de ses connaissances... c'est pourquoi, dans l'acquisition des connaissances, il faut choisir d'abord celles qui développent l'intelligence ».

**F. BAUDHUIN, Les carrières intellectuelles**, Louvain, 1953. — M. le professeur Baudhuin, de l'Université de Louvain, dont on connaît les préoccupations d'étudier les données économiques relatives aux carrières intellectuelles, vient de publier un ouvrage contenant « le fruit de près de quinze années de réflexion » sur ce thème. Cette publication, ainsi que l'auteur le déclare, n'a pas l'intention d'être une somme de tout ce dont doit être informé un étudiant concernant son avenir professionnel. L'auteur a voulu présenter les « principes généraux qui tracent les directives d'ensemble » ainsi que « des exemples qui aideront à trouver des solutions concrètes ». C'est ainsi qu'après avoir délimité le champ des « carrières intellectuelles », M. Baudhuin s'attache à répondre à la question : « Y a-t-il encombrement dans les carrières intellectuelles ? », puis à dresser un « inventaire des débouchés » dans les multiples secteurs d'activité. Les derniers chapitres sont consacrés à une analyse des rémunérations, des moyens et des conditions d'embauche des intellectuels, et enfin aux méthodes de productivité de leur travail et aux qualités essentielles requises pour « entrer dans les classes dirigeantes ».

**S. CHLEPNER, Mentalité d'examens et mentalité d'études**, *Bulletin mensuel de l'Union des Anciens Etudiants de l'U. L. B.*, septembre 1953. — « On pourrait dire, écrit M. Chlepner, qu'il existe deux catégories d'étudiants : ceux qui ont la mentalité d'études et ceux qui ont la mentalité d'examens ». Il reproche à ces derniers, c'est-à-dire à ceux qui ne s'intéressent qu'au diplôme final, de croire qu'il suffit de connaître la matière

juste assez « pour réussir » et d'être tentés en conséquence de « bloquer » sans comprendre et d'apprendre de mémoire des résumés de cours. Il leur reproche également de ne pas travailler régulièrement pendant l'année et de mal utiliser le mois de « bloque ». « Le « blocage » intensif n'apprend rien, ... il est plutôt susceptible d'abrutir ceux qui s'y livrent ». Le reproche fondamental que M. Chlepner adresse à beaucoup de ses étudiants, c'est de ne pas lire ou guère : « le cours ne constitue qu'un cadre général, il introduit son sujet particulier... L'étudiant doit apprendre à compléter et à approfondir les matières enseignées au cours... ». D'ailleurs, constate M. Chlepner, en se plaçant au strict point de vue de la carrière à faire plus tard, les étudiants « qui se sont intéressés aux études, qui ont travaillé en dehors des cours, qui ont développé leurs capacités, ont réussi et souvent brillamment ». Ainsi, conseille M. Chlepner à ses étudiants : « Ne pensez donc pas toujours à vos examens, intéressez-vous à vos études, lisez, réfléchissez, développez vos facultés mentales. Vous en retirerez de grandes puissances intellectuelles, et le diplôme viendra par surcroît ».

Mgr. E. LITT, *L'étudiant d'aujourd'hui*, *Bulletin trimestriel de l'Association des Amis de l'Université de Louvain*, 1953, n° 3. — Mgr. Litt, vice-recteur de l'Université de Louvain, dégage ici quelques traits communs à la plupart des étudiants d'aujourd'hui, qui les distinguent des étudiants de la génération antérieure. Selon lui, ces caractéristiques sont les suivantes : une situation pécuniaire généralement inférieure à celle de leurs devanciers ; une quantité de travail accrue, en raison même de l'alourdissement des programmes ; une conscience plus aiguë de la nécessité d'assurer l'avenir professionnel ; la disparition, dans l'attitude extérieure de l'étudiant, d'un nombre important d'éléments qui en faisaient autrefois un « type à part, bien marqué », un « student » ; l'influence marquante exercée sur le milieu universitaire lui-même et sur le comportement des étudiants par la présence d'un nombre considérable d'étudiantes ; et enfin, la difficulté qu'éprouvent, aujourd'hui bien plus qu'autrefois, étudiants et étudiantes « à se soumettre aux prescriptions de l'autorité, aussi longtemps (qu'ils) n'en ont pas compris le bien-fondé », avec cette circonstance qu'ils ne distinguent pas toujours nettement ce qui est « règles purement conventionnelles » et « normes sages et précieuses » de conduite.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
EDITORIAL .....	1
Médecins, Dentistes et Pharmaciens dans la province de Liège .....	3
Les Médecins, par Mlle Janine RENTIER, licenciée en sciences sociales.....	17
Les Dentistes, par M. Jean DESSART .....	52
Les Pharmaciens, par M. Edouard VIEUJEAN, docteur en droit.....	57
<b>Les carrières universitaires</b>	
L'emploi des universitaires dans les « grands magasins ».....	83
<b>La Vie de notre Association</b>	
Les visites de rhétoriciens à l'Université de Liège.....	90
Les « Anciens » de Liège au Congo. Une grande figure du Katanga : Martin Rutten .....	93
<b>La Vie universitaire à Liège</b>	
L'UNIVERSITÉ .....	96
In memoriam : Paul Van Pee .....	96
In memoriam : Pierre Nolf .....	98
L'« autonomie » des universités de l'Etat .....	100
Nomination du Recteur de l'Université .....	100
Nomination du Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université	100
Nomination du Commissaire du Gouvernement .....	100
La séance solennelle de rentrée .....	101
Le Prix Francqui 1953 à Mlle Claire Préaux .....	103
Une manifestation de reconnaissance de l'Université envers les Etats-Unis...	103
Réception de M. Watson à l'Université de Liège.....	104
La Semaine de l'Europe et l'Université de Liège .....	104
Les dons et legs faits aux Universités en exonération d'impôts.....	104
La Commission administrative du Patrimoine et la Maison des Etudiants...	105
Lauréats de Concours universitaires .....	105
La Chorale de l'Université .....	106
Les concerts au Sanatorium d'Eupen .....	107
La population de l'Université de Liège et celle des autres universités du pays	107
Voyages d'étudiants au Congo belge .....	109
Extension universitaire liégeoise .....	109
Section liégeoise du Cercle des Alumni .....	110
Le Fonds Malvoz .....	111
Le Home des Femmes universitaires liégeoises .....	112

LES FACULTÉS .....	112
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES .....	112
Conférences .....	112
Personalia .....	112
Association des Romanistes de l'Université de Liège .....	113
La « Conférence on Islam » .....	113
Institut supérieur de sciences pédagogiques .....	114
FACULTÉ DE DROIT .....	114
Conférences .....	114
Personalia .....	115
Le deuxième Congrès mondial de Sociologie .....	115
FACULTÉ DES SCIENCES .....	116
Le Cinquantenaire du Séminaire de Géographie et le Vingt-Cinquième anniversaire du Cercle des Géographes liégeois .....	116
Conférences .....	118
Le cinquième colloque international de l'Institut d'Astrophysique de Cointe .....	119
Personalia .....	120
FACULTÉ DE MÉDECINE .....	121
Les journées médicales liégeoises d'enseignement postuniversitaire VII <sup>e</sup> année 1953 .....	121
Conférences .....	121
Activité des colloquia scientifiques de médecine clinique et expérimentale pendant la période 1950-1952 .....	121
La Faculté de Médecine et les sociétés scientifiques .....	122
Message aux Etudiants en Médecine belges au Services des Camps de concentration .....	122
Cercle scientifique des anciens élèves de l'Institut de pharmacie A. Gilkinet .....	123
Personalia .....	124
Institut supérieur d'Education physique .....	125
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES .....	125
Les Journées internationales de Sidérurgie .....	125
Pour ou contre la carrière d'ingénieur au Congo belge .....	127
Réorganisation des études d'ingénieur mécanicien .....	127
Personalia .....	127
BIBLIOTHÈQUE .....	127
Personalia .....	128
 <b>La Vie universitaire en Belgique</b>  	
UNIVERSITÉ DE GAND .....	129
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES .....	129
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN .....	129

LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT .....	131
Prix scientifique interfacultaire Louis Empain .....	131
Les prêts d'études de la Fondation universitaire .....	132
UNIVERSITAS BELGICA, Section belge de l'I. A. U. P. L. ....	135

#### La Vie universitaire dans le Monde

Le Congrès universitaire d'Amsterdam .....	137
Réunion d'experts de l'enseignement supérieur des cinq pays signataires du Traité de Bruxelles .....	137

#### L'Université dans la presse et dans les livres

Universitas Belgica. Inventaire des ressources scientifiques belges.....	139
Universitas Belgica, Communication XI .....	139
J. LEJEUNE et A. PUTZEYS. — Un grave problème national : l'état de l'Université de Liège .....	139
Humanités ou études professionnelles .....	140
F. BAUDHUIN. — Les carrières intellectuelles .....	140
S. CHLEPNER. — Mentalité d'examens et mentalité d'études .....	140
Mgr E. LITT. — L'étudiant d'aujourd'hui .....	141

ACIERS

**HAMAL-NANDRIN S. A.**

Maison fondée en 1867

TOUTS LES  
ACIERS SPÉCIAUX  
et de CONSTRUCTION  
OUTILLAGE

5, Rue Douffet, LIÈGE

Adresse télégr. : ACIERS-LIÈGE

Tél. 43.90.90 (3 lignes) — Reg. Com. n° 3785



Rien ne plaît autant  
que ce qu'on désire



© COCA-COLA

Importé en Belgique sous licence de propriété de la maison mère COCA-COLA

**LE Bureau d'Etudes Industrielles F. COURTOY S. A.**

Rue des Colonies, 43, Bruxelles - Tél. 12.30.85 (5 l.)

**INGENIEUR - CONSEIL INDEPENDANT**

Vous offre ses services pour tous

**ETUDES ET PROJETS**

dans les divers domaines de la technique

ELECTRICITE  
MECANIQUE  
THERMIQUE  
GENIE CIVIL



ORGANISATION  
EXPERTISES  
CONTROLES  
RECEPTIONS

ÉDITION

IMPRESSION

Maison d'Éditions

**AD. WESMAEL - CHARLIER**

(S.A.)

NAMUR (BELGIQUE)

Téléphone 201.48

*Catalogue gratuit sur demande.*



ARMES ET MUNITIONS de CHASSE, de DÉFENSE  
et de SPORT

MOTOCYCLETTES - CAMIONS - TRACTEURS - TROLLEYBUS

MACHINES A TRAIRE - CRUCHES A LAIT

FORGE - FONDERIE : Alliages légers et ultra-légers

CARBURES MÉTALLIQUES : Mitia-F. N.

TAILLE DE PIGNONS ET ENGRENAGES

TRAITEMENTS THERMIQUES - CHROMAGE DUR

**Fabrique Nationale d'Armes de Guerre, s. a.**

Herstal-lez-Liège

LIBRAIRIE  
**PAUL GOTHIER**

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

Organisation de Ventes Publiques

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

**POUR L'ORGANISATION RATIONNELLE**  
**DE VOS BUREAUX :**

Machines comptables :

**UNDERWOOD - ELLIOTT-FISHER**  
**UNDERWOOD - SUNDSTRAND**

Machines à adresser et d'organisation :

**ADDRESSOGRAPH**

Machines à calculer :

**UNDERWOOD - SUNDSTRAND**

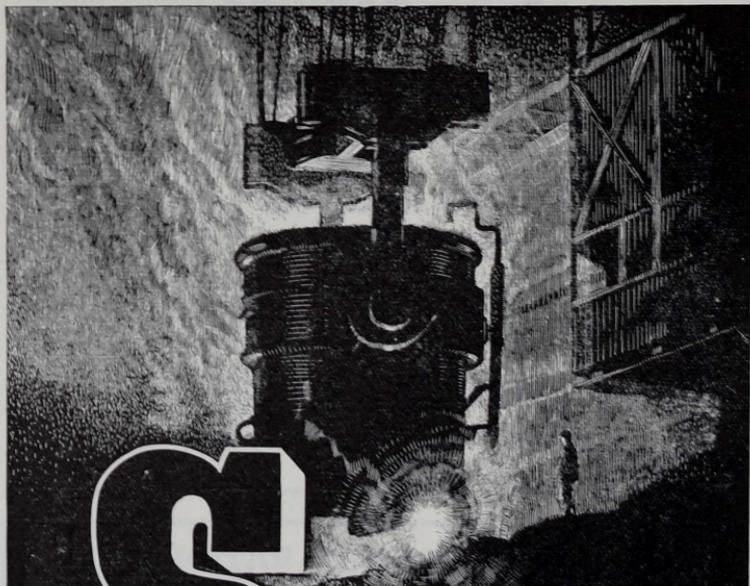
Cartes perforées :

**PARAMOUNT**

et les conseils, l'assistance et les services de la

**ELLIOTT-FISHER ORGANIZATION COMPANY, S.A.**

1, Boulevard Emile Jacqmain - BRUXELLES - Tél. 17.01.10  
ou ANVERS - CHARLEROI - GAND - LIÈGE - LUXEMBOURG



# SC SIDERUR

Toute la gamme des produits  
sidérurgiques en acier  
THOMAS - MARTIN - ELECTRIQUE

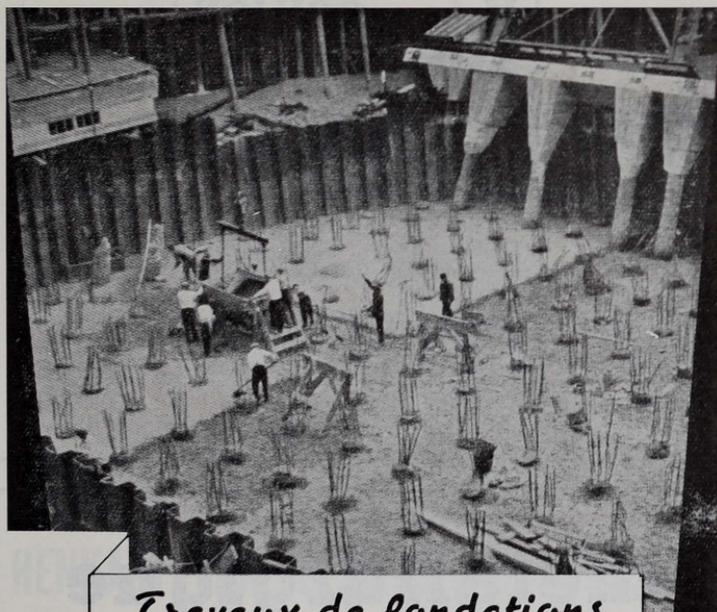
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE SIDÉRURGIE  
S. A.

1<sup>a</sup>, RUE DU BASTION (ELITE HOUSE) BRUXELLES  
TELEPHONES : 32.31.70 (4 LIGNES) 12.00.53 (3 LIGNES) C. C. P. : 33.79  
TELEGR. : SIDERUR-BRUXELLES - REG. DU COMM. : BRUXELLES 207.794

ORGANISME DE VENTE DE

SOCIÉTÉ ANONYME D'OUGRÉE-MARIHAYE, à Ougrée  
S. A. MINIERE ET METALLURGIQUE DE RODANGE, à Rodange (G.D. Luxembourg)  
S. A. ACIERIES ET MINIERES DE LA SAMBRE, à Monceau-sur-Sambre  
SOCIÉTÉ ANONYME LAMINOIRS D'ANVERS, à Schooten-lez-Anvers

Office Technique de Publicité



*Travaux de fondations*

# **PIEUX FRANKI**

Un spécialiste pour vos fondations

196, RUE GRÉTRY  
LIÈGE (BELGIQUE)

**P**our vos Couleurs, Vernis, Produits d'entretien et Articles de drogueries, adressez-vous à la

## Maison GOUJON

LAOUREUX Frères et Sœurs  
SUCCESEURS

Rue Cathédrale, 10, LIÈGE

Téléphone 23.47.72

*Maison de confiance fondée en 1873*

### PRODUITS DE QUALITÉ :

Couleurs, Vernis, Emaux de première marque. Grand assortiment de pinceaux.

Outillage pour peintres et artistes. Brosses, Torchons, Lavettes, Paillassons, Savons, Cire et Produits de droguerie.

On porte à domicile  
Remise aux Artistes et Peintres

# métallurgique

## DE PRAYON

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1829

SIÈGE SOCIAL A PRAYON-TROOZ

TÉLÉPHONE LIÈGE : 71.60.25 (5 lignes)

USINES A PRAYON ET A ENGIS

Zinc en lingots pour galvanisation, alliages, laminage, en feuilles et en feuilles ouvrées. — Poussière de zinc haute teneur, pour l'industrie chimique. — Superphosphates simple et concentré. — Acide sulfurique. — Anhydride sulfureux. — Hydrosulfite de soude et autres dérivés du soufre. — Acide phosphorique et autres dérivés du phosphore. — Cadmium électrolytique haute pureté et dérivés du cadmium. — Plomb ouvré. — Soudure à l'étain.

*Meubles métalliques*

# METALCUB

118, rue de Tilleur, 118  
ST-NICOLAS — LIÈGE  
~~~~~ Téléphone: 43.20.22 ~~~~~

LES ÉTABLISSEMENTS

## HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX, S. A.

Siège social :  
BRUXELLES  
155, rue de Laeken, 155



Succursale de LIÈGE :  
(Ancien<sup>t</sup> LAOUREUX & Cie)  
26, rue Lambert-le-Bègue

Succursales à Anvers et à Gand

PRODUITS CHIMIQUES ET MATÉRIEL  
POUR LABORATOIRES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE  
APPAREILS DE MESURE DE CONTRÔLE POUR L'INDUSTRIE  
INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES, DE PRÉCISION ET D'OPTIQUE

Représentants généraux notamment de :

Usines ZEISS (Allemagne occidentale et orientale)  
Usines METTLER (Zurich, Suisse)  
Usines LEYBOLD'S (Cologne, Allemagne).

# La BANQUE DE BRUXELLES



*vous offre partout  
en Belgique comme à l'Étranger  
des services de « qualité »*

---

400 Sièges et Agences en Belgique

**SIÈGE DE LIÈGE :**

**5, Rue Georges Clemenceau, 5**

Anciennement

BANQUE LIÉGEOISE et CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS RÉUNIS

---

Toutes opérations de

**BANQUE - BOURSE - CHANGE**

IMPORT - EXPORT

— FINANCEMENT

# **SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE**

et des

## **PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY**

---

---

Société Anonyme — Capital 600.000.000 F.

**4, Boulevard Piercot, Liège**

**Usines à Renory-Ougrée et au Marly (Bruxelles)**

---

ENGRAIS AZOTÉS  
ENGRAIS « ROSE » COMPLET

---

PRODUITS AZOTÉS TECHNIQUES

---

ALCOOL MÉTHYLIQUE,  
FORMOL  
et leurs dérivés

---

MATIÈRES PLASTIQUES :  
Phénoplastes, Aminoplastes, Vinyliques,  
Polystyrène

---

VERNIS ISOLANTS  
GAINES ISOLANTES — FILS ISOLÉS

---

COLLES SYNTHÉTIQUES

---

INSECTICIDES — FONGICIDES — HERBICIDES  
HORMONES VÉGÉTALES  
vendus sous la marque « AGRIPHAR »

---

ALCOOLS GRAS  
PRODUITS TENSIO-ACTIFS  
DÉTERGENTS MÉNAGERS ET INDUSTRIELS

*vendus par la*

SOCIÉTÉ DES PRODUITS TENSIO-ACTIFS ET DÉRIVÉS « TENSIA »  
1B, rue Rouveroy — Liège

---

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES  
**LABAZ**

*Département pharmaceutique de la*

Société Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly  
168, avenue Louise, Bruxelles

---

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

LIBRAIRIE  
**Fernand GOTHIER**

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76



Recherches bibliographiques  
Correspondants à l'étranger  
Fourniture rapide et soignée  
de toute commande



**Organisation de Ventes Publiques**

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ATELIERS  
DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

**S. BARBIER**

FLÉMALLE-HAUTE

Maison fondée en 1902

Fabrication brevetée de machines-outils  
électriques portatives :  
foreuses, foreuses-aléuses, meuleuses,  
foreuses à adhérence magnétique  
foreuses et meuleuses portatives électri-  
ques à très basse tension pour travail  
en endroits humides.

Fabrication spécialisée de :  
sections d'induits - Inducteurs et  
collecteurs.

Bobines diverses :  
d'aiguillages, de freins, de soufflage, etc.  
Rebobinage de tous moteurs de traction  
et autres.

Pièces de rechange pour tous controllers.

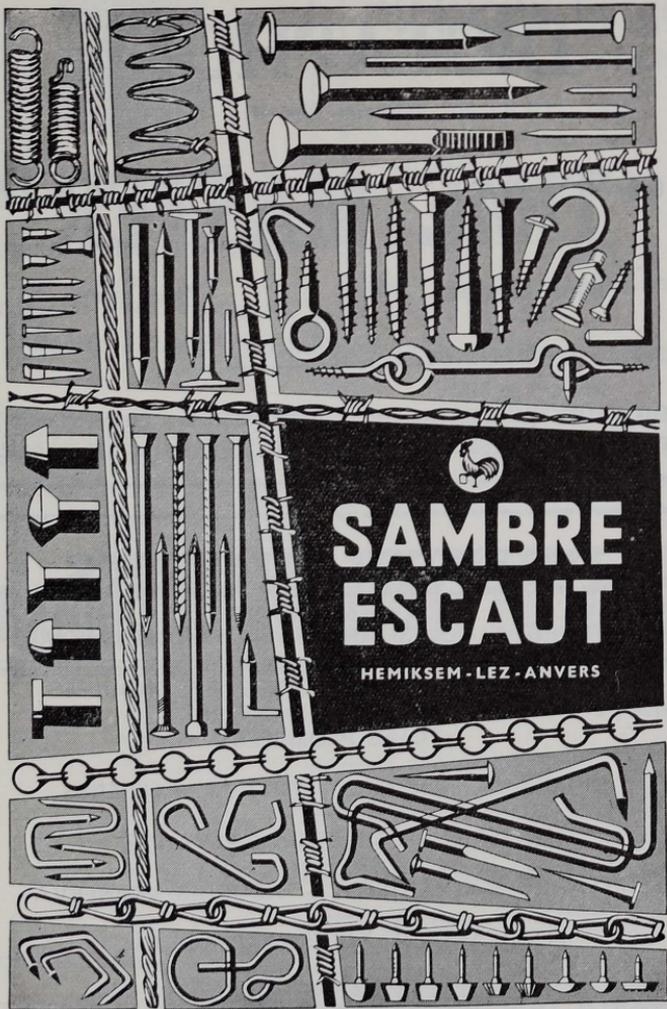
**Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »**  
PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE  
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL  
APÉRITIFS DE MARQUE  
CONFORT MODERNE



  
**SAMBRE  
ESCAUT**

HEMIKSEM - LEZ - ANVERS

MACHINES A DICTER ET A TRANSCRIRE

# DICTAPHONE

(Marque déposée)

## “TIME-MASTER”

Plus faciles

Plus sûres

Les meilleures !

DICTAPHONE-BELGIQUE  
Rob. CLAESEN, Agent Général

29, Rue des Pierres (Bourse)  
BRUXELLES — Tél. 11.06.82

# PHENIX-WORKS

LAMINOIRS A TOLES FINES — TOLES NOIRES

TOLES GALVANISÉES, PLANES ET ONDULÉES

TOLES PLOMBÉES

CHENEAUX, NOCHÈRES, TUYAUX, FAITIÈRES

MATÉRIEL DE FIXATION GALVANISÉ

FEUILLARDS GALVANISÉS — HOURDIS « MINERVA »

FER-BLANC ET TOLES A FER-BLANC

TOLES MAGNÉTIQUES

ARTICLES DE MÉNAGE GALVANISÉS ET ÉMAILLÉS

SOCIÉTÉ DES LABORATOIRES



Filiale Pharmaceutique de la  
SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE  
ET DES  
PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

●  
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

*Labaz* et *Squibb*

●  
Société Anonyme  
BRUXELLES  
168, Av. Louise  
Téléphones  
48 27 58 / 59  
48 94 35 / 40

RESTAURANT

Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI<sup>e</sup> siècle  
conservée dans son  
style le plus pur



S A L L E S

pour banquets et réceptions

Spécialiste des dîners à domicile

Ville et Province

En annexe : Salle pour 200 personnes

# BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie



Toutes les opérations de Banque



Tél. 32.19.37 - 23.76.69  
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

Qualité. Choix. Prix sans concurrence

*Dans tous les domaines  
nous nous imposons par*

L'AMPLEUR DE NOS ASSORTIMENTS  
LA QUALITÉ DE NOS ARTICLES  
et la pratique constante des  
PRIX LES PLUS AVANTAGEUX

*L'accroissement continu  
de notre volume d'affaires  
est le résultat éclatant  
de notre probité commerciale*

Choix. Qualité. Choix. Prix sans concurrence

Prix sans concurrence. Qualité. Choix

Qualité

**GRAND  
BAZAR**

de la Place  
S<sup>t</sup> Lambert  
S. A.

**LIÈGE  
VERVIERS**

**BON  
CHOCOLAT**

**OTE D'OR**



**Graviers de Meuse concassés**

**GRAVIERS DE MEUSE  
ET DU RHIN**

Exploitation de Dragages et Transports  
Tous les sables et ciments  
Briques de Boom

**Henri BROCK  
et ses Fils**

44, rue R. Geenen, BRESSOUX  
Tél. 43.93.68 (3 lignes)

Dépôts à :

**LIÈGE Pont-Neuf**, quai Winston Churchill.  
Tél. 43.93.68

**Monsin**, Dépôt Darse Nord

**Renory**, Dépôt Collard. Tél. 43 11.37

**NAMUR**, Dépôt Close-Bister, av. Albert 1<sup>er</sup>.  
Tél. 216.85 Namur

**BRUXELLES**, quai des Steamers, 1,  
Brux -Marit. Tél. 26.45.37 Bruxelles

**205 ANNÉES D'EXISTENCE**

**NAGELMACKERS Fils & C<sup>o</sup>**

Société en Commandite Simple  
Maison de Banque fondée en 1747

**Toutes Opérations de Banque  
Bourse et Change**

Siège Social :  
**LIÈGE**, 32, Rue des Dominicains  
(Téléphone 653.89)

Siège de **BRUXELLES** :  
12, Place de Louvain  
(Téléphone 17.22.90)

**Nombreuses Agences et Bureaux**

# Le Clou Doré

LIÈGE

*Relais gastronomique*

LES PLUS GRANDES  
SPÉCIALITÉS CULINAIRES VOUS SERONT  
SERVIES AU PLUS JUSTE PRIX,  
59, RUE MONT SAINT-MARTIN A LIÈGE

Téléphone : 32.37.52

*Un des plus beaux restaurants de Belgique  
Grande terrasse  
et Panorama unique sur la ville*

## MINIMAX, S. A.

**EXTINCTEURS D'INCENDIE**

DE TOUS TYPES

DE TOUTES  
CAPACITÉS

POUR TOUS GENRES  
DE RISQUES



25, RUE DE STALLE, 25  
**UCCLE - BRUXELLES**

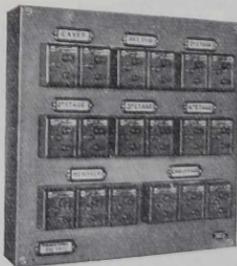
Tél. 44.36.41 - 44.36.78

## ARMOIRES MÉTALLIQUES ÉQUIPÉES DE DISJONCTEURS DIVISIONNAIRES TYPE D. K.

Pose rapide et  
Simplicité de  
Montage

◆  
Encombrement  
réduit par le  
Logement dans  
les murs

◆  
Maximum  
de Sécurité



Accessibilité  
aux bornes  
et Facilité  
de Contrôle

◆  
Agréé par les  
Bâtiments  
Militaires

SOCIÉTÉ ANONYME  
BOIS-DE-BREUX-lez-LIÈGE (Belgique)

**Teco**

**TOUS LES IMPRIMÉS**

COMMERCIAUX ET  
INDUSTRIELS

—  
ÉTUDES ET  
PROJETS PUBLICITAIRES

—  
Catalogues Illustrés

—  
*Imprimerie*

**DESSOUROUX Fils**

18, rue Armand Stouls

**LIÈGE**

Téléphone : 43.40.95

**JOHN COCKERILL**

SOCIÉTÉ ANONYME

**SERAING**

**MÉTALLURGIE**

**CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET MÉTALLIQUES**

**CONSTRUCTIONS NAVALES**

—  
Ligne de Navigation Ostende-Anvers-Tilbury(Londres)  
—

La vente de nos demi-produits, barres, fil machine et tôles laminées à chaud  
en qualités courantes est confiée à la

**S. A. UCOMÉTAL** (Union Commerciale Belge de Métallurgie)

24, rue Royale, à BRUXELLES.





**A.G.**

*Tirez le maximum d'avantages  
des nouvelles dispositions fiscales  
de la loi du 8-3-1951 !*

---

NOTRE NOUVELLE COMBINAISON D'ASSURANCE

**“ PENSION INDIVIDUELLE „**

A ÉTÉ SPÉCIALEMENT ÉTUDIÉE A CET EFFET

---

*Faites-vous documenter, sans aucun engagement de  
votre part, en vous adressant à nos Agents, ou à  
notre Siège Social :*

COMPAGNIE BELGE

**d'ASSURANCES GÉNÉRALES**  
**SUR LA VIE**

14, r. de la Fiancée et 53, b<sup>d</sup> Em. Jacqmain, BRUXELLES - Tél. 17.17.28 (201.)

**FRIDEN** *Calculating Machine Agency*

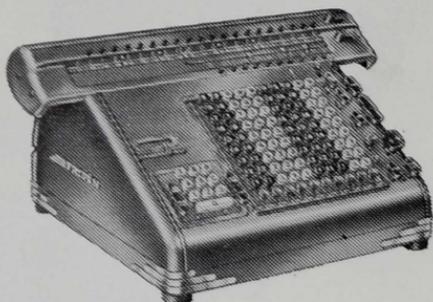
AUTOMATIQUE INTÉGRALE A 100 %

LA PLUS COMPLÈTE

» » SURE

» » FACILE

Comparez-la aux meilleures vous serez **FIXÉS**



SERVICE D'ASSURANCE-ENTRETIEN  
LE PLUS ÉCONOMIQUE

**FRIDEN**

*présente une*

**Machine à extraire AUTOMATIQUEMENT**

les **RACINES CARRÉES** (exclusivité absolue de la FRIDEN)

Avis à Messieurs les Ingénieurs, Topographes, Statisticiens, Techniciens, Laboratoires, etc.

*Demandez renseignements et démonstration à  
L'AGENCE GÉNÉRALE EXCLUSIVE :*

**GENERAL IMPORT Cy, S. A.**

Directeur Général : F. F. WAITE

14, Rue d'Arenberg, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 11.96.08 - 12.60.06

**AGENTS DANS TOUT LE PAYS**

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE  
Bulletin Trimestriel

25<sup>e</sup> ANNÉE — 1953

Table des Matières <sup>(1)</sup>

I. — Nos articles

|                                                                                                                               | Pages                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Editorial .....                                                                                                               | 1, 1; 2, 1; 3, 1; 4, 1 |
| Les carrières de bibliothécaires : le bibliothécaire-bibliographe, par<br>Mme J. GOBEAUX-THONET, bibliothécaire en chef ..... | 1, 3                   |
| La visite de l'Université de Liège par les professeurs de l'enseignement moyen .                                              | 1, 23                  |
| Médecins, Dentistes et Pharmaciens dans la province de Liège .....                                                            | 2-4, 3                 |
| Les Médecins, par Mlle Janine RENTIER, licencié en Sciences sociales ..                                                       | 2-4, 17                |
| Les Dentistes, par M. Jean DESSART .....                                                                                      | 2-4, 52                |
| Les Pharmaciens, par M. Edouard VREUJEAN, docteur en Droit .....                                                              | 2-4, 57                |

II. — Nos chroniques

|                                                      |                 |
|------------------------------------------------------|-----------------|
| Les Carrières universitaires .....                   | 1, 35; 2-4, 83  |
| La Vie de notre Association .....                    | 1, 49; 2-4, 90  |
| La Vie universitaire à Liège .....                   | 1, 52; 2-4, 96  |
| La Vie universitaire en Belgique .....               | 1, 82; 2-4, 129 |
| La Vie universitaire dans le monde .....             | 1, 86; 2-4, 137 |
| L'Université dans la presse et dans les livres ..... | 1, 92; 2-4, 139 |

---

(1) Les chiffres en caractères gras se rapportent au numéro du fascicule.

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.]